

SOMMAIRE

Abréviations utilisées :	5
1. DEMARCHE	7
1.1 Concertation	7
1.1.1 Elus et agents	7
1.1.2 Partenaires et acteurs institutionnels	8
1.1.3 Habitants	8
1.2 Structuration et temporalité du plan	9
1.3 Stratégie de financement	10
1.3.1 Financement par l'EPCI	10
1.3.2 Démarche de contractualisation et de partenariat	11
1.4 Dispositif de suivi et d'évaluation	16
1.4.1 Instances de pilotage	16
1.4.2 Indicateurs	16
1.4.3 Processus	17
1.4.4 Pilotage, maîtrise d'ouvrage et partenariat	17
2. REDUIRE LES CONSOMMATIONS D'ENERGIE ET AMELIORER LA QUALITE DE L'AIR	19
2.1 Rénover les logements privés	19
2.1.1 Mettre en place un seul service d'accompagnement à la rénovation énergétique de l'habitat sur le territoire ...	21
2.1.2 Garantir la qualité des travaux de rénovation énergétique	24
2.1.3 Identifier et accompagner les ménages en situation de précarité énergétique	26
2.2 Disposer d'un patrimoine public exemplaire	28
2.2.1 Améliorer la performance énergétique des bâtiments publics existants	30
2.2.2 Réduire les consommations d'éclairage public	33
2.3 Maîtriser l'énergie dans les entreprises	35
2.3.1 Sensibiliser les entreprises industrielles et du tertiaire	36
2.3.2 Réduire les consommations d'énergie et optimiser l'usage des pesticides dans l'agriculture	38
2.4 Favoriser la mobilité alternative à l'automobile	40
2.4.1 Développer l'offre de transport en commun, l'intermodalité et le co-voiturage	41
2.4.2 Favoriser l'usage du vélo et la marche à pied	43
2.4.4 Mettre à disposition un parc de vélos à assistance électrique	46
2.4.5 Développer des nouvelles énergies pour les transports	48
2.4.6 Promouvoir la mobilité durable auprès des salariés	50
2.5 Favoriser des aménagements et des constructions durables	52

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20201214-2020-153-DE
Date de télétransmission : 18/12/2020
Date de réception préfecture : 18/12/2020

2.5.1 Réaliser un guide pour intégrer les orientations du SCOT dans le PLU des communes	53
3. PRODUIRE ET UTILISER DES ENERGIES RENOUVELABLES.....	56
3.1 Développer le photovoltaïque.....	57
3.1.1 Développer la production et la consommation d'électricité photovoltaïque par les entreprises, les collectivités territoriales et les particuliers	57
3.1.2 Installer des centrales photovoltaïques sur les toitures publiques.....	60
3.2 Développer les énergies renouvelables thermiques	62
3.1.2 Déployer un contrat de développement des énergies renouvelables thermiques.....	62
3.2 Développer la méthanisation.....	64
3.1.2 Etudier la faisabilité d'une unité de méthanisation.....	64
4. SEQUESTER LE CARBONE	67
4.1 Développer les pratiques agricoles séquestrantes.....	67
4.1.2 Développer l'agriculture biologique et le stockage du carbone	67
4.2 Conforter le puit forestier et l'usage des matériaux biosourcés	69
4.2.1 Optimiser la gestion de la forêt et développer l'usage des matériaux biosourcés.....	69
5. FAVORISER L'ECONOMIE CIRCULAIRE.....	72
5.1 Renforcer l'autonomie alimentaire du territoire	72
5.1.1 Développer les actions autour du Plan Alimentaire Territorial	72
5.2 Prévenir et gérer les déchets	74
5.1.2 Faire évoluer la politique territoriale de gestion des déchets vers la prévention	74
6. S'ADAPTER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE.....	77
6.1 Adapter l'agriculture.....	77
6.1.1 Adapter les productions agricoles et optimiser leurs besoins en irrigation.....	77
6.2 Adapter la gestion forestière.....	80
6.2.1 Développer la gestion forestière et la labellisation PEFC	80
6.3 Faire évoluer les activités touristiques	83
6.3.1 Accompagner la politique de tourisme durable.....	83
6.4 Aménager les espaces urbanisés	85
6.4.1 Végétaliser les espaces urbanisés.....	85
7. AGIR ENSEMBLE SUR LE TERRITOIRE.....	88
7.1 Communiquer largement	88

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20201214-2020-153-DE
Date de télétransmission : 18/12/2020
Date de réception préfecture : 18/12/2020

ABREVIATIONS UTILISEES :

- **ADEME** : Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie
- **AIL Cucuron** : Association d'Initiatives Locales
- **ALTE** : Agence Locale de Transition Energétique
- **AMO** : Assistant à Maitrise d'Ouvrage
- **ANAH** : Aide National de l'Habitat
- **AOC Luberon** : Appellation d'Origine Contrôlée (Vins du Luberon)
- **ARPE** : Agence Régionale Pour l'Environnement
- **AURAV** : Agence d'Urbanisme Rhône-Avignon-Vaucluse
- **Bio de Provence** : Fédération régionale des associations départementales d'agriculteurs bio
- **CA 84** : Chambre d'agriculture de Vaucluse
- **CAUE 84** : Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de Vaucluse
- **CBE** : Comité de Bassin d'Emploi
- **CCI** : Chambre de Commerce et d'Industrie
- **CCPAL** : Communauté de communes Pays d'Apt Luberon
- **CD** : Conseil Départemental
- **CMA 84** : Chambre de métiers et de l'artisanat de Vaucluse
- **COTELUB** : Communauté Territoriale Sud Luberon
- **CRPF** : Centre Régional de la Propriété Forestière
- **DDT** : Direction Départementale des Territoires
- **DREAL** : Direction Départementale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
- **FIL** : Fabrique d'Initiatives Locales
- **FNE** : France Nature Environnement
- **GCAPA** : Groupement commercial et artisanal du Pays d'Apt
- **GRDF** : Gaz Réseau Distribution France
- **INAO** : Institut National de l'Origine et de la Qualité
- **LPO** : Ligue pour la Protection des Oiseaux
- **PCAET** : Plan Climat Air Energie Territorial
- **ONF** : Office National des Forêts
- **OTI** : Office du Tourisme Intercommunal
- **Plan Climat** : PCAET
- **PNRL** : Parc Naturel Régional du Luberon
- **PTRE** : Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique
- **SEV** : Syndicat d'Energie Vauclusien
- **SIRCC** : Syndicat de rivière du Calavon-Coulon
- **SIRTOM** : Syndicat Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères
- **SMAVD** : Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance
- **SOLIHA** : Solidaire pour l'Habitat
- **Syndicat Durance Ventoux** : Syndicat des Eaux
- **UDAP** : Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine



DÉMARCHE

1

PLAN D' ACTIONS

DÉMARCHE

-  1.1 Concertation
-  1.2 Structuration et temporalité du plan
-  1.3. Stratégie de financement
-  1.4. Dispositif de suivi et d'évaluation

Accusé de réception en préfecture
 084-200040624-20201214-2020-153-DE
 Date de télétransmission : 18/12/2020
 Date de réception préfecture : 18/12/2020

1. DEMARCHE

1.1 CONCERTATION

La Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon a défini les modalités de concertation par délibération du Conseil communautaire, avec la volonté de sensibiliser et rallier un maximum de personnes à cette démarche qu'est le Plan Climat. Pour cela elle a mis en place différents temps de concertation autour du PCAET pour communiquer, sensibiliser et co-construire avec les élus, les agents, les habitants et les acteurs socio-économiques du territoire.

Au-delà des objectifs de ces temps de concertation, la volonté de la Communauté de communes était :

- De se positionner comme coordinatrice de la transition énergétique sur son territoire ;
- D'intégrer la demande sociale et économique sur ce sujet ;
- De faire émerger des porteurs d'actions du PCAET autres que la CCPAL.

Ci-après, la synthèse des temps de concertation qui ont permis de co-construire le plan d'actions.

1.1.1 ELUS ET AGENTS

Un questionnaire a été adressé spécifiquement aux élus de l'intercommunalité en février 2019. 51 réponses ont été obtenues dont les résultats sont présentés en annexe.

L'élaboration du PCAET s'est appuyée également sur un Comité de Pilotage interne mutualisé entre la CCPAL et COTELUB qui s'est réuni à chaque étape du projet pour discuter et valider les résultats de l'étude. La composition de ce comité est la suivante :

Pour la CCPAL : Les élu(e)s de la Commission Développement Durable étant membres titulaires ou suppléants au Conseil Communautaire, les techniciens de la CCPAL, le DGS et le Président.

Pour COTELUB : Un sous-groupe d'élu(e)s de la Commission Transition Energétique, les techniciens de COTELUB, la DGS et le Président.

Le liste des membres est présente en annexe.

Ce Comité de pilotage interne mutualisé s'est réuni trois fois :

- Le 06 juin (diagnostic territorial)
- Le 03 octobre (stratégie territoriale)
- Le 28 novembre (plan d'actions)

Le 10 juillet, un séminaire pour les élus a été organisé. Autour de l'animation « Destination Territoire à Energie Positive », les élus ont été invités à construire l'ambition pour le territoire aux horizons temporels 2030 et 2050 concernant : la maîtrise de l'énergie et la production d'énergies renouvelables.

Lors du Bureau Communautaire du 05 septembre, la stratégie territoriale, élaborée lors du séminaire du 10 juillet, a été présentée aux élus.

De plus, trois présentations du PCAET (démarche d'élaboration, enjeux, objectifs stratégiques) ont été faites :

- Lors du conseil municipal de Saint Saturnin lès Apt le 18/11 ;
- Lors d'un Conseil de Développement réuni spécialement pour le PCAET, le 19/11 ;
- Lors d'une réunion entre la CCPAL et les DGS/secrétaires des mairies, le 26/11.

Ces échanges ont été l'occasion de rappeler le rôle des communes, aux côtés de l'ensemble des partenaires, pour la mise en œuvre des actions du Plan Climat.

1.1.2 PARTENAIRES ET ACTEURS INSTITUTIONNELS

Six ateliers thématiques ont été organisés pour co-construire et rédiger les fiches actions avec les acteurs locaux, les services de la CCPAL et de COTELUB. Ces ateliers étaient mutualisés avec COTELUB. Au total, une centaine de participants ont contribué lors de ces ateliers.

Thématiques	DATES
Agriculture - Forêts	15 octobre 2019
Adaptation au changement climatique	
Mobilité	18 octobre 2019
Patrimoine public	
Entreprises	29 octobre 2019
Habitat - Rénovation	

L'élaboration du PCAET s'est appuyée sur un Comité de pilotage externe et mutualisé avec COTELUB qui s'est réuni à chaque étape du projet pour discuter et valider les résultats de l'étude.

Lors du COPIL externe mutualisé n°3, les participants aux ateliers thématiques ont été invités à enrichir le plan d'actions.

La liste des structures invitées est présente en annexe, pages 105 et 106.

Ce Comité de pilotage externe mutualisé s'est réuni trois fois :

- Le 11 juin (diagnostic territorial)
- Le 10 octobre (stratégie territoriale)
- Le 21 novembre (plan d'actions)

1.1.3 HABITANTS

La concertation avec les citoyens s'est faite en plusieurs phases :

- Dès le mois de juillet grâce à la diffusion d'un questionnaire dont la visée était multiple : sensibiliser, recueillir les propositions d'actions prioritaires et recenser les attentes sur les différents domaines d'action du PCAET et informer de la date de la réunion publique.
400 réponses ont été reçues au total sur le territoire de la CCPAL, de COTELUB et d'autres communes, dont 129 sur la CCPAL, entre le 1^{er} juillet et le 14 octobre 2019.
Les résultats de ce questionnaire sont en annexes, pages 110 et 111.
- Le 20 septembre, une réunion publique a été organisée à Bonnieux. Elle a rassemblé plus de 60 participants. La séance s'est déroulée en trois temps :
 - Un premier temps informatif où le chargé de mission a présenté la méthodologie du projet ainsi que la démarche de concertation et où le bureau d'étude a présenté les principaux résultats du diagnostic territorial.
 - Un deuxième temps où chacune et chacun a été invité à proposer des actions à mener sur le territoire (atelier collectif)
 - Un troisième temps de retour sur ces actions avec une restitution en plénière et un échange entre la population, les élus et les techniciens.
 - La soirée s'est terminée sur un buffet offert par à tous les participants et où les conversations ont continué à enrichir le dialogue amorcé plus tôt.
- Les acteurs associatifs ont été invités à participer aux ateliers thématiques du mois d'octobre et au comité de pilotage externe mutualisé n°3 relatif au plan d'actions.

A la suite de l'arrêt du projet de PCAET et après l'examen par l'Autorité Environnementale, le projet sera mis en consultation en ligne pendant 30 jours.

1.2 STRUCTURATION ET TEMPORALITE DU PLAN

Le plan d'action est structuré de la manière suivante (voir tableau page suivante) :

- Objectifs stratégiques,
- Objectifs opérationnels dont certains sont chiffrés par secteurs d'activité et par filières de production d'énergie renouvelable,
- Actions.

Les objectifs stratégiques et opérationnels issus de la phase de stratégie ont été les clefs d'entrée pour construire les fiches actions.

Le plan d'action s'inscrit dans la temporalité des objectifs stratégiques Climat-Air-Energie du territoire (vision à l'horizon 2050) et des objectifs opérationnels chiffrés qui découlent ont été fixés par réalisme et visibilité à l'horizon 2030.

Les actions qui déclinent ces objectifs sont envisagées par pragmatisme pour la période 2020-2023 soit un peu plus que la mi-parcours des six années du PCAET (2020-2025). Elles feront l'objet d'une actualisation et d'une nouvelle programmation approfondie en 2022. Notons que dans de nombreux cas, leur contribution à l'atteinte des objectifs stratégiques et opérationnels s'inscrit dans le plus long terme étant donné le caractère structurant qu'elles apportent au territoire (modification du système sociotechnique).

Les choix de la Communauté de communes Pays d'Apt Luberon, au vu du contexte d'élaboration du PCAET, qui a laissé une large place à la co-construction avec les partenaires et les citoyens, se sont tournés vers différents partenariats et actions à conforter sur les deux territoires et/ou en mutualisant les moyens avec COTELUB.

Aussi, il apparaît indispensable de mettre cette première année à profit pour l'organisation de cette nouvelle gouvernance, voulue et attendue sur les deux territoires.

Les actions relatives à la communication et à la gouvernance seront la priorité pour 2020 et permettront de structurer la suite de la mise en œuvre du programme d'actions du plan climat.

Sur la forme, les objectifs opérationnels et les actions qui y sont associés concernent plusieurs objectifs stratégiques. Par exemple, les objectifs/actions opérationnels liés à la rénovation de l'habitat s'inscrivent à la fois dans l'objectif stratégique de réduction des consommations d'énergie, de réductions des émissions de polluants atmosphériques et d'amélioration de la qualité de l'air, de développement des énergies renouvelables et d'adaptation au changement climatique.

Le choix a été fait de les présenter dans le chapitre d'un seul objectif et d'indiquer :

- En introduction, de cet objectif les objectifs chiffrés auxquels ils permettent de contribuer (pour faire le lien avec la stratégie),
- Sur chaque fiche action, le volet du PCAET à laquelle elle est rattachée (Atténuation, Adaptation, Qualité de l'air),
- Sur chaque fiche action, les impacts (faible, moyen, fort) sur les autres items considérés comme stratégiques pour le territoire (Production ENR, Réduction des consommations d'énergie, Atténuation des émissions de GES, Réduction des polluants atmosphériques, Emplois créés, Réduction des inégalités sociales, Chiffre d'affaire local généré, Maîtrise des dépenses de fonctionnement, Préservation de la biodiversité).

Pour mémoire, la correspondance avec les grands domaines sur lesquels la réglementation demande que ces objectifs doivent au moins porter est indiquée dans le rapport de stratégie.

1.3 STRATEGIE DE FINANCEMENT

La stratégie de financement du Plan Climat Air Energie Territorial est un élément central et majeur de la mise en œuvre du plan d'action. Son élaboration mérite une attention toute particulière et une application consciencieuse qui conduira aux meilleures conditions possibles pour l'émergence des projets décrits dans les fiches action de ce présent document.

A ce titre, la CCPAL a décidé de profiter de 2020, année de transition, au vu du contexte électoral, pour se consacrer à l'ajustement du montage financier du plan d'actions de son PCAET.

Au regard du contexte d'élaboration du PCAET et notamment :

- De la large mobilisation et des nombreuses attentes du public
- Du contexte de la mutualisation et les élections de mars 2020,
- Du parcours de validation du projet de PCAET auprès de la MRAE, du Préfet de Région et du Président du Conseil régional,
- Des modalités de financements à venir qui ne sont pas toutes connues et qui pour certaines sont en cours de validation : clause de revoyure du CRET Luberon 2 en 2020, lancement des financements européens LEADER sur 2021-2026, CPER à partir de 2021, AMI Région, AMI ADEME, AMI Etat, etc.
- Du plan d'actions qui se veut axé sur la mise en réseau sur le partenariat multi-acteurs, et l'instauration d'une gouvernance innovante (portage d'actions mutualisées avec COTELUB)
- L'engagement de la collectivité dans la dispositif CIT'ERGIE (programme de management et de labellisation) afin d'assurer le bon déroulement du plan d'actions et bénéficier du soutien de l'ADEME.

Les moyens humains et financiers seront confirmés en fonction de ces dispositifs de contractualisation ou d'aide et de partenariats l'année 2020.

Certaines actions bénéficient d'un chiffrage. Il s'agit d'actions initiées avant la démarche d'élaboration du PCAET, ainsi que les actions dont la maîtrise d'ouvrage n'est pas la CCPAL.

Le chiffrage indiqué sur les actions n°15 et n°17 correspond à un travail mené en amont du PCAET.

Le chiffrage sur les actions n°1 à n°14, n°16 et n°18 à n°25 est inscrit à titre indicatif et sera précisé tout au long de la vie du plan d'actions.

Les actions 26 à 28 sont les actions d'animation et de communication mutualisées qui s'inscrivent dans la continuité de l'élaboration.

1.3.1 FINANCEMENT PAR L'EPCI

Le PCAET va amener l'EPCI à relire l'ensemble de ses politiques à l'aune des enjeux Climat-Air-Energie. La valorisation des actions déjà menées pour répondre à ces enjeux constitue, d'ores et déjà, un socle de la politique de transition énergétique et écologique souhaitée par le territoire.

L'année 2020 constitue ainsi l'opportunité pour la Communauté de communes Pays d'Apt Luberon d'affiner les recherches de financement pour conforter la mutualisation avec COTELUB, de renforcer le partenariat avec les acteurs du territoire et de prioriser la mise en œuvre de ses actions.

En effet, le recours à un Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) à partir de 2021 semble être la solution la plus adaptée au contexte.

1.3.2 DEMARCHE DE CONTRACTUALISATION ET DE PARTENARIAT

La mise en œuvre du plan d'actions nécessite des investissements importants autour de nombreuses thématiques (habitat, mobilité, énergies renouvelables, ...) qui reposeront sur l'intervention de différents opérateurs des sphères publiques et privées.

Pour mobiliser et répartir les financements nécessaires à la réalisation de ces investissements, il paraît important de mettre en place une contractualisation multi-partenariale en lien avec tout ou partie des actions du PCAET à l'instar de ce qui se pratique déjà dans d'autres domaines d'intervention (exemples : contrat de rivière, contrat de ville).

La contractualisation envisagée poursuivra les objectifs suivants :

- Constituer un cadre par lequel l'EPCI et ses partenaires (Etat, région, département, Banque des territoires, acteurs privés, bailleurs sociaux, fournisseurs d'énergie, parc naturel régional, ...) s'engagent à mettre en œuvre et financer de manière concertée des actions du PCAET,
- Définir un programme technique et financier dans la durée permettant la réalisation des actions du PCAET inscrites au contrat,
- Assurer la mobilisation et la cohérence des financements sur des projets structurants,
- Formaliser un engagement « moral » sur un programme d'actions concertées entre les acteurs et financeurs signataires.

Ce travail multi-partenarial a déjà démarré en partie avec la participation des nombreux acteurs lors de l'élaboration du Plan Climat, il se poursuivra en 2020 et tout au long de la vie du Plan Climat.

Un forum d'engagement est prévu début 2021 et visera à rassembler tous les partenaires et financeurs potentiels du PCAET afin de réaffirmer et de préciser l'engagement de chaque structure dans ce projet.

STRUCTURATION DU PLAN D'ACTIONS

OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS	N°	ACTION	MAITRE D'OUVRAGE	MUTUALISATION AVEC COTELUB
Réduire les consommations d'énergie et améliorer la qualité de l'air	Rénover les logements privés	1	Mettre en place un seul service d'accompagnement à la rénovation énergétique de l'habitat sur le territoire	PTRE/CD 84/CAUE 84	Oui
		2	Garantir la qualité des travaux de rénovation énergétique Reconnus Garant de l'Environnement	CMA 84/PTRE/CAUE 84	Oui
		3	Identifier et accompagner les ménages en situation de précarité énergétique	CCPAL/CD 84/PTRE	Oui
	Disposer d'un patrimoine public exemplaire	4	Améliorer la performance énergétique des bâtiments publics existants	CCPAL/PNRL	Non
		5	Réduire les consommations de l'éclairage public	Communes/SEV/PNRL	Non
	Maitriser l'énergie dans les entreprises	6	Sensibiliser les entreprises industrielles et du tertiaire à la maîtrise de l'énergie et à la gestion environnementale	CCI/CMA/ALTE	Oui
		7	Réduire les consommations d'énergie et optimiser l'usage des pesticides dans l'agriculture	CA 84/Bio de Provence	Oui
	Favoriser la mobilité alternative à l'autosolisme	8	Développer l'offre de transports en commun, l'intermodalité et le covoiturage	CCPAL/Région	Oui
		9	Favoriser l'usage du vélo et la marche à pied	CCPAL/PNRL/Communes/CD84	Oui
		10	Mettre à disposition un parc de vélos à assistance électrique	CCPAL	Oui
		11	Développer de nouvelles énergies pour les transports	ENEDIS/GRDF/SEV	Oui
		12	Promouvoir la mobilité durable auprès des salariés	CCPAL/Associations d'entreprises	Oui
	Favoriser des aménagements et des constructions durables	13	Réaliser un guide pour intégrer les orientations du SCoT dans les PLU des communes	CCPAL/CAUE 84	Non
Produire et utiliser des énergies renouvelables et de récupération	Développer le photovoltaïque	14	Développer la production et la consommation d'électricité photovoltaïque par les entreprises, les collectivités territoriales et les particuliers	CCPAL/Collectifs citoyens	Oui
		15	Installer des centrales photovoltaïques sur les toitures publiques	CCPAL	Non
	Développer les énergies renouvelables thermiques	16	Déployer un contrat de développement des énergies renouvelables thermiques	CCPAL/PNRL	Oui

	Développer la méthanisation	17	Etudier la faisabilité d'une unité de méthanisation	CCPAL / GRDF	Oui
Séquestrer le carbone	Développer les pratiques agricoles séquestrantes	18	Développer l'agriculture biologique et le stockage du carbone	CA 84/Bio de Provence	Oui
	Conforter la séquestration par les forêts et les matériaux	19	Optimiser la gestion de la forêt et développer l'usage des matériaux biosourcés	PNRL	Oui
Favoriser l'économie circulaire	Renforcer l'autonomie alimentaire	20	Développer les actions autour du Plan alimentaire territorial	Communes/PNRL	Oui
	Prévenir et gérer les déchets	21	Faire évoluer la politique territoriale de gestion des déchets vers la prévention	SIRTOM	Non
S'adapter au changement climatique	Adapter l'agriculture	22	Adapter les productions agricoles et optimiser leurs besoins en irrigation	CA 84/Bio de Provence	Oui
	Adapter la gestion forestière	23	Développer la gestion forestière et la labellisation PEFC	PNRL/Communes	Oui
	Faire évoluer les activités touristiques	24	Accompagner la politique de tourisme durable	CCPAL/PNRL	Non
	Aménager les espaces urbanisés	25	Végétaliser les espaces urbanisés	CCPAL/CAUE 84/Communes/PNRL	Oui
Agir ensemble sur le territoire	Communiquer largement	26	Elaborer une stratégie de communication autour de la transition énergétique et écologique	CCPAL/ALTE / Collectifs citoyens/PNRL	Oui
	Accompagner les changements de comportement	27	Accompagner les citoyens vers des comportements éco-responsables	ALTE / Collectifs citoyens/PNRL	Oui
	Co-construire avec les citoyens	28	Créer et animer un club citoyen	CCPAL/Collectifs citoyens	Oui

REPARTITION DES ACTIONS PAR SECTEUR REGLEMENTAIRE D'ACTIVITES

(R : Résidentiel, Te : Tertiaire, Tr : Transport, Ag-For : Agriculture et Forêt, Déc : Déchets, Ind. : Industrie).

N°	ACTION	R.	Te.	Tr.	Ag-For.	Déc.	Ind.
1	Mettre en place un seul service d'accompagnement à la rénovation énergétique de l'habitat sur le territoire						
2	Garantir la qualité des travaux de rénovation énergétique Reconnus Garant de l'Environnement						
3	Identifier et accompagner les ménages en situation de précarité énergétique						
4	Améliorer la performance énergétique des bâtiments publics existants						
5	Réduire les consommations de l'éclairage public						
6	Sensibiliser les entreprises industrielles et du tertiaire à la maîtrise de l'énergie et à la gestion environnementale						
7	Réduire les consommations d'énergie et l'usage des pesticides dans l'agriculture						
8	Développer l'offre de transports en commun, l'intermodalité et le covoiturage						
9	Favoriser l'usage du vélo et la marche à pied						
10	Mettre à disposition un parc de vélos à assistance électrique						
11	Développer de nouvelles énergies pour les transports						
12	Promouvoir la mobilité durable auprès des salariés						
13	Réaliser un guide pour intégrer les orientations du SCoT dans les PLU des communes						
14	Développer la production et la consommation d'électricité photovoltaïque par les entreprises, les collectivités territoriales et les particuliers						
15	Installer des centrales photovoltaïques sur les toitures publiques						
16	Déployer un contrat de développement des énergies renouvelables thermiques						
17	Etudier la faisabilité d'une unité de méthanisation						
18	Développer l'agriculture biologique et le stockage du carbone						
19	Optimiser la gestion de la forêt et développer l'usage des matériaux biosourcés						

Accusé de réception en préfecture
084-20041624-20201214-2020-153-DE
Date de mise en commission : 18/12/2020
Date de réception préfecture : 18/12/2020

20	Développer les actions autour du Plan alimentaire territorial						
21	Faire évoluer la politique territoriale de gestion des déchets vers la prévention						
22	Adapter les productions agricoles et optimiser leurs besoins en irrigation						
23	Développer la gestion forestière et la labellisation PEFC						
24	Accompagner la politique de tourisme durable						
25	Végétaliser les espaces urbanisés						
26	Elaborer une stratégie de communication autour de la transition énergétique et écologique						
27	Accompagner les citoyens vers des comportements éco-responsables						
28	Créer et animer un club citoyen						
Nombre d'actions par secteur d'activités		10	12	9	11	7	5

1.4 DISPOSITIF DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

Le dispositif de suivi et d'évaluation du PCAET mis en place par la CCPAL repose sur les instances de pilotage mises en place lors de son élaboration, des indicateurs et du processus d'évaluation suivants :

1.4.1 INSTANCES DE PILOTAGE

Trois instances permettent de piloter la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du PCAET en mode projet :

- **Le Comité de suivi**

Il est composé de l'élu référent (Vice-Président en charge du Développement Durable) à la CCPAL, de l'élue référente (Vice-Présidente en charge de la Transition Énergétique) à COTELUB, de la Responsable de l'Aménagement du territoire à la CCPAL, de la directrice de l'Aménagement du territoire à COTELUB et du chargé de mission PCAET mutualisé. Ce comité de suivi est commun aux deux EPCI.

- **Le Comité de Pilotage interne**

Ce comité est composé du Comité de suivi, des techniciens de la CCPAL, des techniciens de COTELUB, des élus de la Commission développement durable titulaires ou suppléants au Conseil Communautaire pour la CCPAL et d'un sous-groupe d'élus de la Commission Transition Énergétique pour COTELUB. Ce Comité de Pilotage interne est mutualisé avec COTELUB.

- **Le Comité de Pilotage externe**

Ce comité est composé du Comité de suivi, des partenaires institutionnels, techniques, des chambres consulaires et des acteurs et associations de la transition énergétique du territoire. Il est mutualisé avec COTELUB.

- **Le club citoyen**

Il est proposé de s'appuyer sur la plateforme citoyenne déjà créée sur le territoire et sur le conseil de développement pour créer et animer un club citoyen qui soit représentatif du territoire, des communes, des associations et des habitants en intégrant un principe de parité et d'indépendance.

Les objectifs de cette instance consultative pourraient être les suivants :

- Contribuer au renforcement de la démocratie participative autour de la transition énergétique/écologique,
- Donner des avis motivés,
- Proposer des actions et agir pour participer à leur mise en œuvre,
- Contribuer au suivi du PCAET.

Une fiche action est dédiée à sa création et à son animation.

1.4.2 INDICATEURS

Deux types d'indicateurs seront suivis. Ils seront précisés lors de la première revue de chaque fiche action.

- **Les indicateurs d'évaluation de l'efficacité du plan d'actions au niveau du territoire**

Les indicateurs Climat-Air-Energie quantitatifs suivants seront renseignés annuellement à l'échelle du territoire à partir des données de la base CIGALE :

- Consommations d'énergie finale (GWh/an) ;
- Production d'énergies renouvelables et de récupération par filières (GWh/an) ;
- Emissions de gaz à effet de serre par secteurs d'activités (t eqCO₂/an) ;
- Emissions de polluants atmosphériques par type de polluants et par secteurs d'activités (t de polluants /an).

Ces données seront comparées à l'année de référence 2016 pour suivre leur pourcentage d'évolution annuelle et les comparer aux objectifs chiffrés du PCAET (voir rapport stratégie).

Les indicateurs socio-économiques liés aux actions Climat-Air-Energie suivants seront estimés :

- Evolution de la balance commerciale énergétique du territoire ;
- Nombre d'emplois créés ou maintenus ;
- Réduction des inégalités sociales ;

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20201214-2020-153-DE
Date de télétransmission : 18/12/2020
Date de réception préfecture : 18/12/2020

- Chiffres d'affaires local généré (€/an) ;
 - Maîtrise des dépenses de fonctionnement (€/an).
- **Les indicateurs de suivi de la réalisation de chaque action**

Ces indicateurs permettent de suivre l'avancée de l'action. Ils sont indiqués dans les fiches actions. Chaque pilote de projet suit ces indicateurs et rend compte au Comité de suivi, qui assure le lien auprès des Comités de Pilotage interne et externe. La fréquence de suivi est annuelle (mais le suivi se fera au fil de l'eau pour plus d'efficacité) et les méthodes de collecte des données varient selon l'indicateur.

1.4.3 PROCESSUS

Le suivi et l'évaluation sont fait :

- Au fil de l'eau par chaque pilote d'action ;
- Lors de la revue annuelle de chaque action ;
- Lors de l'élaboration du bilan annuel qui fait l'objet d'une présentation en Comité de Pilotage interne et en Comité de Pilotage externe.

Le chargé de mission PCAET anime la mise en œuvre du programme et suit régulièrement son avancée en interrogeant les pilotes des actions, qui lui transmettent la valeur des indicateurs.

Un bilan d'avancement est établi chaque année et transmis au Comité de Pilotage interne.

Ce suivi régulier permet de faire état de l'avancée du plan d'actions au Comité de Pilotage interne, qui propose aux instances délibérantes si besoin de réorienter des actions, ou de relancer des pilotes et des maîtres d'ouvrage, voire de renforcer des moyens humains, techniques et financiers pour atteindre les objectifs fixés par le PCAET.

1.4.4 PILOTAGE, MAITRISE D'OUVRAGE ET PARTENARIAT

Les fiches action attribuent différents rôles aux acteurs qui y sont impliqués :

PILOTAGE AU SEIN DE L'EPCI

Il s'agit des élus et des techniciens ou service de l'EPCI qui sont référents de l'action au sein du PCAET. Dans certains cas, ils peuvent être pilotes de l'action au sein du PCAET sans que l'EPCI en assure la maîtrise d'ouvrage ni en soit partenaire. Ils assurent l'intégration et la cohérence de l'action dans la coordination et le suivi du PCAET (renseignement des indicateurs notamment) en lien avec son maître d'ouvrage.

MAITRISE D'OUVRAGE

Il s'agit des entités qui portent l'action et en assure la réalisation et la coordination avec les partenaires qui y sont impliqués (ci-dessous). A ce titre, elles définissent avec les partenaires le budget, le calendrier et le plan de financement des actions dont elles ont la responsabilité. Elles assurent le lien avec les référents de l'EPCI (pilotage). La Maitrise d'ouvrage peut être assurée par une ou plusieurs entités en fonction de la nature et des objectifs de l'action.

PARTENARIAT

Les partenaires sont associés à l'action et acceptent, dans le cadre du partenariat établi, de mettre en commun leurs efforts en vue de réaliser l'objectif de l'action. Ils sont associés étroitement à l'action par la maîtrise d'ouvrage.

2. REDUIRE LES CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE ET AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'AIR

2.1 RENOVER LES LOGEMENTS PRIVÉS

Objectifs opérationnels chiffrés de la stratégie auxquelles les actions contribuent :

Les actions contribuent à l'atteinte des objectifs suivants :

Objectifs à atteindre En 2030	Ce que représente l'objectif	Rythme annuel (Sur 11 ans, 2020/2030)	GWh/an d'énergie économisée ou de production additionnelle en 2030
SECTEUR DE L'HABITAT			
3000 maisons individuelles rénovées basse consommation	30% des maisons individuelles	273 maisons / an	- 20
975 appartements rénovés Basse consommation	28 % des appartements	89 appartements / an	- 5
10 350 ménages sensibilisés aux économies d'énergie	75 % des ménages	941 ménages / an	- 15
FAVORISER LE DEVELOPPEMENT DE LA GEOTHERMIE			
550 logements/bâtiments chauffés par géothermie	25 % du potentiel	50 logements / an	+ 5
DEVELOPPER LE SOLAIRE THERMIQUE			
6.500 logements équipés	65 % du potentiel	591 logements / an	+ 13
DEVELOPPER LE SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE			
17.600 maisons ou 1.100 bâtiments équipés	19 % du potentiel	68.000 m ² / an	+ 42,8
DEVELOPPER L'AEROTHERMIE			
800 logements/bâtiments équipés de pompes à chaleur	38 % du potentiel	73 bâtiments / an	+ 10

Éléments de cadrage :

L'habitat est un secteur prioritaire de la politique Climat-Air-Energie pour lequel l'échelle locale dispose de nombreux leviers d'actions en complément notamment des dispositifs nationaux. A l'heure actuelle, l'organisation de l'accompagnement public auprès des particuliers pour la rénovation de leur habitat n'est pas suffisamment claire et lisible pour les bénéficiaires. Cette situation conduit à une dispersion des moyens qu'il faut également renforcer. Dans ce sens, l'action vise à mettre en place une seule plateforme d'accompagnement à la rénovation énergétique en associant les différents acteurs impliqués et en ciblant mieux les segments du marché de la rénovation que l'on souhaite prioritairement à réhabiliter. Une offre sera

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20201214-2020-153-DE
Date de télétransmission : 18/12/2020
Date de réception préfecture : 18/12/2020

accordée aux publics en situation de précarité énergétique. Dans ce cadre, une attention particulière est portée sur la garantie des travaux de rénovation énergétique réalisés. L'accompagnement auprès des particuliers pour la rénovation de leur habitat comporte outre la réduction des consommations d'énergie, le développement des énergies renouvelables domestiques, l'adaptation au changement climatique et l'amélioration de la qualité de l'air intérieur. S'agissant du bois énergie, le remplacement systématique des foyers ouverts ou d'appareils de combustion peu performants par des appareils labellisés évitant les pollutions atmosphériques issues de la mauvaise combustion du bois sera systématiquement envisagé.

Eléments financiers :

La restructuration évoquée ci-dessus s'inscrira dans le cadre de la mise en place du Service d'Accompagnement pour la Rénovation Energétique (SARE) piloté au niveau national par l'ADEME qui est éligible au dispositif de récupération des certificats d'économie d'énergie (CEE).

2.1.1 METTRE EN PLACE UN SEUL SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT A LA RENOVATION ENERGETIQUE DE L'HABITAT SUR LE TERRITOIRE

Action n°1

METTRE EN PLACE UN SEUL SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT A LA RENOVATION ENERGETIQUE DE L'HABITAT SUR LE TERRITOIRE

Descriptif et objectif(s)

Le récent rapport parlementaire, sur les freins à la transition énergétique (DIVE et DUVERGE, juin 2019) souligne les difficultés d'accès aux aides et accompagnements disponibles pour la rénovation de l'habitat : « **Ce n'est pas tant que les dispositifs qui manquent, c'est davantage leur lisibilité et leur cohérence qui est interrogée** ».

Ce constat est particulièrement vrai pour le territoire où co-existe deux plateformes territoriales de rénovation énergétique de l'habitat :

- Plateforme de la rénovation énergétique Luberon/Haute-Provence portée par le Parc Naturel Régional du Luberon (PNRL), depuis 2017.
- Plateforme de la rénovation énergétique de Vaucluse portée par l'Agence Locale de Transition Energétique (ALTE), (anciennement Espace Info Energie).

Cette situation est source de confusion chez les particuliers et ne permet pas une bonne optimisation des moyens humains dédiés.

L'objectif de l'action est d'aboutir, dans l'intérêt des bénéficiaires de ce service public, à la mise en place d'une seule plateforme territoriale en intégrant les récentes évolutions d'organisation et de financements publics liées à la mise en place du Service d'Accompagnement pour la Rénovation Énergétique (SARE) piloté au niveau national par l'ADEME. Ce service éligible au dispositif des certificats d'économie d'énergie qui s'inscrit dans la stratégie de déploiement de la marque « FAIRE » (Faciliter, Accompagner et Informer pour la Rénovation Énergétique) a pour objectif la mise en œuvre d'actions d'information et d'accompagnement en faveur de la rénovation énergétique des logements et des petits locaux tertiaires privés. Ce service s'appuiera sur des financements des collectivités territoriales volontaires en partenariat avec les régions.

L'action vise également à étudier la faisabilité d'aides de l'intercommunalité pour contribuer au financement du reste à charge des travaux des particuliers en complément des aides existantes.

Cette action pour s'articuler avec le programme ACTIMMO¹ qui vise à promouvoir le service d'accompagnement à la rénovation auprès des acteurs de l'immobilier incontournables lors d'un achat d'un bien (notaires, agences immobilières et banques). Ce programme se déroulera de janvier 2020 à avril 2021 et sera porté par l'ALTE, lauréate de l'appel à projet du CLER qui financera l'action.

Périmètre de l'action	Cibles/bénéficiaires
EPCI	Ménages et artisans du territoire bénéficiaires du service
Maître d'ouvrage	Partenaires
PTRE/CD 84/CAUE 84	DDT 84, Région SUD, ADEME, CMA 84

PILOTAGE EPCI		BUDGET	
Techniciens :	Elu(s) :	Fonctionnement :	Investissement :
Service Aménagement du Territoire	VP développement durable	0,1 ETP Budget CCPAL : 41k€/an avec co-	

¹ https://cler.org/wp-content/uploads/2019/07/Appel_Financement_CEE_actimmo.pdf

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20201214-2020-153-DE
Date de télétransmission : 18/12/2020
Date de réception préfecture : 18/12/2020

		financement du SARE sur 3 ans : 50%	
		Autres co-financements à voir avec le CD84 et la région Sud	
		Objectif : 200 ménages accompagnés /an	
Dispositif/contractualisation associé		Moyens humains (ETP/an)	
SARE		ETP PNRL et ALTE dédiés	

PRINCIPALES ETAPES ET CALENDRIER	
2020	<ul style="list-style-type: none"> - Création d'un groupe de travail ALTE / PNRL / EPCI / CD 84 pour proposer une offre de service commune et coordonnée avec des objectifs associés - Echanges avec les EPCI voisins - Echanges avec l'ADEME, la Région et l'Etat pour envisager une contractualisation dans le cadre du SARE - Signature d'une convention multipartite pour s'inscrire dans le SARE
2021	- Déploiement du nouveau service
2022	- Déploiement du nouveau service
2023	- Déploiement du nouveau service

VOLET PCAET	ATTENUATION	ADAPTATION	QUALITE DE L'AIR
	X	X	X

SECTEUR(S) D'ACTIVITE CONCERNE	REGLEMENTAIRE(S)	AUTRE(S)
	Résidentiel	

IMPACTS	FAIBLE	MOYEN	FORT
Production ENR			X
Réduction des consommations d'énergie			X
Atténuation des émissions de GES			X
Réduction des polluants atmosphériques			X
Emplois créés			X
Réduction des inégalités sociales			X
Chiffre d'affaire local généré			X
Maîtrise des dépenses de fonctionnement			X
Préservation de la biodiversité		X	

INDICATEURS DE RESULTAT	
	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'une seule organisation d'information et d'accompagnement des particuliers pour la rénovation énergétique de leur habitat. - Nombre de projets de rénovations énergétiques accompagnés - Nombre d'évènements de promotion de la rénovation (visite de sites, conférences, foires...)

[Accusé de réception en préfecture](#)
 084-200040624-20201214-2020-153-DE
 Date de télétransmission : 18/12/2020
 Date de réception préfecture : 18/12/2020

	- Nombre de professionnels du bâtiment qui ont signé la charte d'engagement du service d'accompagnement
--	---

MUTUALISATION AVEC COTELUB	Oui
PROPOSITION CITOYENNE	Non

Accusé de réception en préfecture
 084-200040624-20201214-2020-153-DE
 Date de télétransmission : 18/12/2020
 Date de réception préfecture : 18/12/2020

2.1.2 GARANTIR LA QUALITE DES TRAVAUX DE RENOVATION ENERGETIQUE

Action n° 2

GARANTIR LA QUALITE DES TRAVAUX DE RENOVATION ENERGETIQUE RECONNUS GARANT DE L'ENVIRONNEMENT

Descriptif et objectif(s)	
<p>Pour bénéficier des principales aides publiques qui concernent la rénovation énergétique de leur habitat (amélioration de l'efficacité énergétique des logement et/ou installation d'équipements utilisant les énergies renouvelables) les particuliers sont obligés de faire appel à un professionnel porteur d'un signe de qualité Reconnu Garant de l'Environnement (RGE) correspondant aux travaux envisagés. La mention RGE est la seule reconnue par les pouvoirs publics.</p> <p>Pour obtenir ce label les entreprises artisanales doivent notamment justifier de leurs compétences dans le domaine concerné en désignant un référent qui aura été formé et qui peut justifier au moins deux références d'installations. L'entreprise doit également accepter le principe d'un contrôle de réalisation (audit de chantier) qui doit avoir lieu au plus tard dans les 24 mois suivant l'attribution de la mention RGE qui est valable pendant quatre ans.</p> <p>Le dispositif RGE a fait l'objet en 2017 d'une évaluation par le Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable² qui a mis en évidence que la garantie qu'il représente doit être confortée pour sécuriser les particuliers notamment face à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des pratiques commerciales illégales, - L'absence d'engagement des entreprises artisanales sur la performance énergétique après travaux, - L'exigence d'une seule personne compétente quel que soit la taille de l'entreprise, - Un nombre excessif de jours de formation privilégiant la théorie au détriment de la formation « au geste », - L'absence de reconnaissance de l'expérience acquise par la pratique, - Des audits insuffisants pour garantir la qualité d'exécution des travaux, - ... <p>L'objectif de l'action, est de contribuer à garantir la qualité liée à cette reconnaissance par les entreprises artisanales locales pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Crédibiliser l'offre de travaux, - Renforcer la confiance des clients dans les artisans labellisés, - Sensibiliser les artisans à ce label et les inciter à se faire reconnaître. <p>Pour cela, il est proposé à l'échelle locale en association avec les différents partenaires du secteur de mettre en place un dispositif de contrôle de la mention RGE. A titre d'exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Contrôler la qualité du chantier au hasard, - Mettre en place une plateforme contrôlée d'évaluation de la qualité des entreprises par les clients, - Instaurer une obligation pour l'artisan de photographier ou filmer les points clés d'exécution identifiés comme les plus susceptibles de donner lieu à des malfaçons 	
Périmètre de l'action	Cibles/bénéficiaires
EPCI	Entreprises artisanales et particuliers concernés par des travaux d'efficacité énergétique.
Maître d'ouvrage	Partenaires
CMA 84/P TRE/CAUE 84	CAPEB, FFB, organismes de contrôle, opérateurs ANAH, ALTE, Région SUD

PILOTAGE EPCI		BUDGET	
Techniciens : Service développement économique	Elu(s) : VP économie et attractivité du territoire	Fonctionnement : Département Région SUD	Investissement :

²http://cgedd.documentation.developpement-durable.gouv.fr/documents/cgedd/011019-01_rapport.pdf

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20201214-2020-153-DE
Date de télétransmission : 18/12/2020
Date de réception préfecture : 18/12/2020



Dispositif/contractualisation associé		Moyens humains (ETP/an)	

PRINCIPALES ETAPES ET CALENDRIER	
2020	- Création d'un groupe de travail avec les différents partenaires - Définition de la nature des contrôles à mettre en place et des opérateurs en charge de ces contrôles - Identification des budgets pour financer les audits sur chantier
2021	- Déploiement des audits
2022	- Déploiement des audits
2023	- Déploiement des audits

VOLET PCAET	ATTENUATION	ADAPTATION	QUALITE DE L'AIR
	X	X	X

SECTEUR(S) D'ACTIVITE CONCERNE	REGLEMENTAIRE(S)	AUTRE(S)
	Résidentiel	

IMPACTS	FAIBLE	MOYEN	FORT
Production ENR		X	
Réduction des consommations d'énergie			X
Atténuation des émissions de GES			X
Réduction des polluants atmosphériques	X		
Emplois créés		X	
Réduction des inégalités sociales			
Chiffre d'affaire local généré			X
Maîtrise des dépenses de fonctionnement			X
Préservation de la biodiversité			X

INDICATEURS DE RESULTAT	- Nombre d'audits effectués
--------------------------------	-----------------------------

MUTUALISATION AVEC COTELUB	Oui
PROPOSITION CITOYENNE	Non

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20201214-2020-153-DE
Date de télétransmission : 18/12/2020
Date de réception préfecture : 18/12/2020

2.1.3 IDENTIFIER ET ACCOMPAGNER LES MENAGES EN SITUATION DE PRECARITE ENERGETIQUE

Action n° 3

IDENTIFIER ET ACCOMPAGNER LES MENAGES EN SITUATION DE PRECARITE ENERGETIQUE

Descriptif et objectif(s)

20 % des ménages du territoire de CCPAL sont considérés en situation de précarité énergétique dans leur logement (Source : diagnostic du PCAET). Pour mémoire, un ménage est considéré en situation de précarité énergétique s'il consacre plus de 10 % de ses revenus déclarés à ses dépenses d'énergie. Rappelons également que la précarité énergétique a plusieurs causes qui presque toujours se combinent :

- Le faible niveau de revenu des ménages, rendant difficile le paiement des factures, et empêchant des investissements permettant de diminuer la facture, pour atteindre un niveau de confort supérieur ou égal,
- La faible performance énergétique des logements qui entraîne une surconsommation énergétique pour atteindre un niveau de confort minimal ;
- L'utilisation de certaines énergies de chauffage (électricité, fioul, propane...) dont le coût déjà élevé est amené à croître.

L'action a pour objectif de mettre en œuvre, à l'échelle d'un territoire, une politique de lutte contre la précarité énergétique. Cela passe par les étapes suivantes :

- **Réaliser un état des lieux de la précarité énergétique sur le territoire** : connaître les acteurs intervenant sur le sujet de la précarité sur le territoire, réaliser un diagnostic afin d'identifier et caractériser les familles en situation de précarité énergétique, des logements dans lesquels elles habitent, et identifier les outils dont la collectivité peut se servir.
- **Introduire le sujet de la lutte contre la précarité énergétique comme un enjeu prioritaire de la politique du territoire** et fixer des objectifs dans les documents de planification du territoire : urbanisme (PLU), plan climat énergie territorial...
- **Fédérer les acteurs** autour de la problématique de la précarité énergétique afin d'initier ou d'amplifier la prévention contre la précarité énergétique : élus, services, bailleurs sociaux, CCAS, ADIL, ANAH, Opérateurs ANAH, associations locales...
- **Des actions de formation à destination des travailleurs sociaux pourraient être organisées.**
- **Formaliser une offre d'outils à destination des ménages :**
 - ✓ Repérer les ménages en situation de précarité énergétique et mettre en place des actions de suivi et d'accompagnement à la suite de cette détection,
 - ✓ Utiliser les outils existants et en créer des nouveaux lorsqu'ils n'existent pas sur le territoire, (PDALHPD, baux à réhabilitation, outil préventif pour l'amélioration thermique des logements, outil curatif d'aide au paiement des dettes d'énergie, Fonds de Solidarité pour le logement, Fonds Sociaux d'Aide aux Travaux de Maîtrise de l'Energie (FSATME), réalisation de diagnostics à domicile par l'Intervenant en Maîtrise de l'Energie (IME) : analyse des factures, conseils éco-gestes, mise en place de « kits eau/énergie », conseils aux travaux de rénovation thermique et dispositifs d'aides ; l'IME peut également animer des ateliers de sensibilisation auprès d'un public identifié à l'issue desquels peuvent être distribués des « kits eau/énergie »....

Cette action s'articulera avec les activités du service d'accompagnement à la rénovation énergétique (voir fiche correspondante) et devra s'articuler avec le troisième Plan départemental d'actions pour le Logement et l'Hébergement des Personnes défavorisées (PDALPHPD 2017-2022) de Vaucluse notamment son action n° 9 « Développer des moyens pour lutter contre la précarité énergétique affectant les publics du Plan ».

Périmètre de l'action	Cibles/bénéficiaires
EPCI	Ménages en difficultés
Maître d'ouvrage	Partenaires
EPCI/CD 84/PTRE	ALTE, Fournisseurs d'énergie, DDT, ANAH, Communes, CAF Conseil départemental (Habitat + insertion FSL), Services sociaux, Associations (Rhéso), ADIL 84, EDeS, Fédérations agences immobilières, Opérateurs des PIG et OPAH, Compagnons bâtisseurs, Bailleurs sociaux.

PILOTAGE EPCI	BUDGET
---------------	--------

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20201214-2020-153-DE
Date de télétransmission : 18/12/2020
Date de réception préfecture : 18/12/2020

Techniciens : Service Aménagement du Territoire	Elu(s) : VP développement durable, VP	Fonctionnement : Département Région SUD	Investissement : Aides à la rénovation des logements
Dispositif/contractualisation associé		Moyens humains (ETP/an)	
		1 ETP	

PRINCIPALES ETAPES ET CALENDRIER	
2020	- Identification des dispositifs et acteurs intervenant ou pouvant intervenir sur le territoire - Définition d'un plan d'action et identification des financements associés
2021	- Déploiement du plan d'actions
2022	- Déploiement du plan d'actions
2023	- Déploiement du plan d'actions

VOLET PCAET	ATTENUATION	ADAPTATION	QUALITE DE L'AIR
	X	X	X

SECTEUR(S) D'ACTIVITE CONCERNE	REGLEMENTAIRE(S)	AUTRE(S)
	Résidentiel	

IMPACTS	FAIBLE	MOYEN	FORT
Production ENR	X		
Réduction des consommations d'énergie			X
Atténuation des émissions de GES			X
Réduction des polluants atmosphériques			X
Emplois créés	X		
Réduction des inégalités sociales			X
Chiffre d'affaire local généré	X		
Maîtrise des dépenses de fonctionnement			X
Préservation de la biodiversité	X		

INDICATEURS DE RESULTAT	- Nombre d'actions de prévention et sensibilisation auprès des publics en précarité (individuelles/collectives) - Nombre d'actions de sensibilisation auprès des publics relais (travailleurs sociaux entre autres)
-------------------------	--

MUTUALISATION AVEC COTELUB	Oui
PROPOSITION CITOYENNE	Non

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20201214-2020-153-DE
Date de télétransmission : 18/12/2020
Date de réception préfecture : 18/12/2020



2.2 DISPOSER D'UN PATRIMOINE PUBLIC EXEMPLAIRE

Objectifs opérationnels chiffrés de la stratégie auxquelles les actions contribuent :

Les actions contribuent à l'atteinte des objectifs suivants :

Objectif à atteindre en 2030	Ce que représente l'objectif	Rythme annuel sur 11 ans (2020/2030)	GWh/an en 2030 d'économie ou de production d'énergie additionnelle
SECTEUR TERTIAIRE (PRIVE ET PUBLIC)			
90.000 m ² de bureaux ou de commerces rénovés basse consommation	29 % des bureaux ou commerces	8.182 m ² de bureaux ou de commerces	- 10
240.000 m ² faisant l'objet d'actions de sobriété et d'efficacité énergétique	77 % des usagers	21.818 m ²	- 15
DEVELOPPER L'USAGE DU BOIS ENERGIE			
6 ou 7 chaufferies bois de 0,3 MW chacune	13 % du potentiel	/	+ 5
DEVELOPPER L'AEROTHERMIE			
800 logements/bâtiments équipés de pompes à chaleur	38 % du potentiel	73 bâtiments / an	+ 10
FAVORISER LE DEVELOPPEMENT DE LA GEOTHERMIE			
550 logements/bâtiments chauffés par géothermie	25 % du potentiel	50 bâtiments / an	+ 5

Eléments de cadrage :

L'exemplarité de la collectivité est un point essentiel pour montrer son engagement et mettre en dynamique le territoire. Que ce soit au travers de sa flotte de véhicules, dans la gestion de ses bâtiments, la sensibilisation de son personnel ou celui des communes, le levier de l'exemplarité semble être un des premiers à mobiliser pour développer la culture de la prise en compte de la problématique climat- air- énergie au sein des collectivités.

A ce titre, une démarche d'éco-responsabilité a été lancée en mai 2019. Après un diagnostic des pratiques des agents et des consommations du bâtiment du siège de la CCPAL a été réalisé et a porté sur cinq domaines :

- L'énergie ;
- L'eau ;
- La mobilité ;
- Les déchets ;
- Les achats (fournitures et marchés publics)

Suite à cette analyse, des pistes d'amélioration ont été formulées conduisant notamment à la création d'un guide de l'éco-responsabilité rassemblant 40 gestes faciles et simples à mettre en place sur son lieu de travail. Ce travail sera poursuivi,

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20201214-2020-153-DE
Date de télétransmission : 18/12/2020
Date de réception préfecture : 18/12/2020

pérennisé et consolidé, notamment par l'intégration de critères éco-responsables lors du renouvellement des marchés de l'énergie ou des fournitures de bureau.

Egalement, depuis 10 années, le PNRL propose aux communes un service de Conseil en Energie Partagé : le Programme SEDEL (Services d'Economies Durables En Luberon) sur l'énergie et à partir de 2020 sur l'eau. Ce service, pour l'énergie, est aujourd'hui souscrit par 12 communes de la CCPAL.

Il s'agit donc de disposer d'un patrimoine public performant énergétiquement et de fixer la même ambition pour les rénovations et nouvelles constructions.

Eléments financiers :

Les principales pistes d'économie s'appuient sur la réduction des charges d'exploitation des bâtiments publics et de l'éclairage public. Une délégation de la compétence éclairage public au SEV (Syndicat d'Energie de Vaucluse) est possible pour accompagner les communes dans l'optimisation de l'éclairage public et la priorisation des actions. Le PNRL est également un acteur clef dans le territoire et moteur depuis de nombreuses années en faveur de la transition écologique et de la lutte contre la pollution lumineuse, au travers du programme SEDEL. La définition et la mise en œuvre des travaux de rénovation énergétique du patrimoine public peuvent faire l'objet de soutien financier à la fois pour l'accompagnement des maîtres d'ouvrage et le financement des travaux. La mobilisation de fonds complémentaires ou le fléchage de fonds de concours pour les communes en faveur de la transition énergétique (aide aux communes pour rénover les bâtiments, groupement de commandes pour des actions de maîtrise de l'énergie, ...) sont des pistes à étudier pour répondre aux objectifs de réduction des consommations énergétiques et de développement des énergies renouvelables.

2.2.1 AMÉLIORER LA PERFORMANCE ÉNERGETIQUE DES BATIMENTS PUBLICS EXISTANTS

Action n°4

AMÉLIORER LA PERFORMANCE ÉNERGETIQUE DES BATIMENTS PUBLICS EXISTANTS

Descriptif et objectif(s)	
<p>Si la dépense d'énergie d'une commune représente en moyenne 4,2 % de son budget de fonctionnement cette part est plus importante dans les petites communes (6,0 % pour la tranche 500 à 2 000 habitants). Les bâtiments des collectivités représentent en moyenne 76% des consommations d'énergie globales des communes. (Source : ADEME, Enquête Énergie et patrimoine communal).</p> <p>La nouvelle réglementation sur les bâtiments tertiaires des bâtiments publics de plus de 1000 m² vise à tendre vers le « facteur 4 ».</p> <p>La réduction de leur consommation et des charges d'exploitation associées passe par :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Un suivi des consommations et d'adaptation des contrats d'énergie, ▪ La réalisation de diagnostics énergétiques pour prioriser les interventions, ▪ La mise en œuvre de travaux de rénovation énergétique des bâtiments notamment les plus énergivores. Ces travaux pourront être corrélés à la mise en œuvre d'énergies renouvelables pour la production de chaleur par exemple ou encore la production d'électricité sur toitures. ▪ La recherche de financements et l'identification des types de marchés de travaux adaptés à chaque projet (loi MOP, CPE travaux et services, MPGP, intracting). <p>La CCPAL, en tant que coordinatrice de la transition énergétique sur son territoire, souhaite non seulement réduire les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de son patrimoine public mais aussi :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre son engagement dans le cadre d'une démarche d'exemplarité pour encourager l'ensemble des forces vives de son territoire à devenir acteur de cette transition, - Améliorer le confort des agents et administrés, usagers des bâtiments concernés (amélioration du confort thermique et adaptation au changement climatique). 	
Périmètre de l'action	Cibles/bénéficiaires
CCPAL	Patrimoine CCPAL, commune et usagers
Maître d'ouvrage	Partenaires
CCPAL/PNRL	<p>PNRL (SEDEL), entreprises RGE, réseaux architectes, bureaux d'étude, Région SUD</p> <p style="text-align: center;">Partenaires financiers :</p> <p>ADEME, Région SUD, CEE, Etat, Caisse de dépôts, Département, Europe</p>

PILOTAGE EPCI		BUDGET	
Techniciens : Services techniques de la CCPAL	Elu(s) : VP développement durable	Fonctionnement : CCPAL : coût adhésion SEDEL Contribution adhésion autres communes à étudier	Investissement : Coût des audits énergétiques (variables selon la surface du bâtiment) Budget de travaux de rénovation à définir
Dispositif/contractualisation associé		Moyens humains (ETP/an)	
Adhésion des communes et de la CCPAL au programme SEDEL		Conseillers en énergie partagé du PNRL	

[Accusé de réception en préfecture](#)
 084-200040624-20201214-2020-153-DE
 Date de télétransmission : 18/12/2020
 Date de réception préfecture : 18/12/2020



PRINCIPALES ETAPES ET CALENDRIER	
2020	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement du SEDEL pour définir/mettre en œuvre/suivre la stratégie de rénovation énergétique (consultation préalable à voir selon besoin) - Inventaire du patrimoine géré par la CCPAL et par les communes - Mise en place d'un outil de suivi annuel des consommations des bâtiments - Analyse des consommations rapportées aux surfaces chauffées des bâtiments communaux et intercommunaux (sur la base des compteurs existants ou /et factures) - Cartographie énergétique du patrimoine par typologie de bâtiment (mairies, écoles, bibliothèques, gymnase, piscine, etc.) et identification/hierarchisation des bâtiments les plus énergivores. - Réaliser les audits énergétiques spécifiques des bâtiments les plus énergivores (DPE ou STD) ou s'appuyer sur les solutions techniques standardisés pour les bâtiments tertiaires de type bureaux et logements communaux. - Evaluer les travaux en coût global. Modéliser les économies réalisées/au coût de l'inaction et les capitaliser, définir des scénarios d'investissement - Consultation pour la mise en œuvre des audits énergétiques
2021	<ul style="list-style-type: none"> - Planification des travaux de rénovation énergétique - Recherche de financement, définition du mode de dévolution des marchés - Lancement des consultations et démarrage du ou des premier(s) projet(s) de rénovation - Définition des modalités de communication/sensibilisation auprès des communes sur la rénovation énergétique entreprise par la CCPAL (méthodologie pour massification des actions à l'échelle du territoire).
2022	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi des travaux - Communication sur l'avancement des travaux
2023	<ul style="list-style-type: none"> - Lancement des consultations et démarrage des premiers projets de rénovation (le cas échéant) - Suivi des travaux (le cas échéant) - Communication sur l'avancement des projets de rénovation - Sensibilisation des usagers à l'utilisation du bâtiment rénové et aux éco-gestes - 1^{er} bilan des consommations des bâtiments rénovés

VOLET PCAET	ATTENUATION	ADAPTATION	QUALITE DE L'AIR
	X	X	

SECTEUR(S) D'ACTIVITE CONCERNE	REGLEMENTAIRE(S)	AUTRE(S)
	Tertiaire	

IMPACTS	FAIBLE	MOYEN	FORT
Production ENR		X	
Réduction des consommations d'énergie			X
Atténuation des émissions de GES		X	
Réduction des polluants atmosphériques	X		
Emplois créés	X		
Réduction des inégalités sociales			
Chiffre d'affaire local généré		X	
Maîtrise des dépenses de fonctionnement			X

Accusé de réception en préfecture
 084-200040624-20201214-2020-153-DE
 Date de télétransmission : 18/12/2020
 Date de réception préfecture : 18/12/2020

Préservation de la biodiversité		X	
---------------------------------	--	---	--

INDICATEURS DE RESULTAT	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de communes accompagnées - Nombre de bâtiments dont la consommation est suivie - Bilans annuels des consommations d'énergie des bâtiments (CCPAL) - Nombre d'audits énergétiques réalisés - Nombre de projet de travaux de rénovation énergétique - Economies d'énergie (en KWh et €) réalisées suite aux actions de rénovation - Nombre de sensibilisation des usagers
-------------------------	--

MUTUALISATION AVEC COTELUB	Non
PROPOSITION CITOYENNE	Non

Accusé de réception en préfecture
 084-200040624-20201214-2020-153-DE
 Date de télétransmission : 18/12/2020
 Date de réception préfecture : 18/12/2020



2.2.2 REDUIRE LES CONSOMMATIONS D'ECLAIRAGE PUBLIC

Action n°5

REDUIRE LES CONSOMMATIONS DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Descriptif et objectif(s)	
<p>Après les bâtiments publics, l'éclairage public est le deuxième poste le plus énergivore des collectivités selon l'enquête « Énergie et patrimoine communal 2012 » de l'ADEME.</p> <p>Le suivi des consommations d'énergie d'éclairage public existe de longue date pour les communes adhérentes au Programme SEDEL du Parc du Luberon, ainsi que les mesures de réduction de la pollution lumineuse au travers de programmes de rénovation de l'éclairage public (financements ADEME en 2012, puis labélisation TEPCV du Parc du Luberon depuis 2015).</p> <p>Des diagnostics d'éclairage public sont déjà initiés dans quatre communes de la CCPAL par exemple par le Syndicat d'Énergie du Vaucluse (SEV) dans le cadre du transfert de compétence à ce syndicat, de même certaines communes ont également mis en place l'extinction de l'éclairage public selon une programmation horaire. 12 communes de la CCPAL sont adhérentes au service SEDEL au 1^{er} janvier 2019.</p> <p>L'objectif est d'étendre à toutes les communes du territoire cette démarche de réduction des consommations de l'éclairage public et de la pollution lumineuse (diagnostic suivi d'actions, déploiement de lanternes à LED, extinction nocturne, réduction de l'amplitude horaire d'allumage, ...) et, par la même occasion, les nuisances causées sur la faune.</p> <p>A ce titre, un travail d'information et de sensibilisation est prévu à destination des communes, notamment sur la base des retours d'expériences existants sur les communes déjà adhérentes au SEDEL et pour lesquelles les résultats sont économiquement très intéressants.</p> <p>De plus, les communes de Goult, Bonnieux, Castellet-en-Luberon, Saignon et Caseneuve ont bénéficié de subventions grâce au concours TEPCV (phase 1) dont le PNRL a été lauréat le 9 février 2015, ce qui leur a permis, grâce à la valorisation des CEE, de réaliser des investissements sur la rénovation de l'éclairage public à un coût moindre.</p> <p>Le SEV pourra aider les communes ayant délégué la compétence éclairage public, en mettant à leur disposition des moyens de réalisation des diagnostics du réseau d'éclairage public, de programmation et de réalisation des travaux dans le cadre de l'enveloppe financière allouée par le syndicat aux travaux de rénovation et du dispositif de valorisation des certificats d'économies d'énergie (CEE). De même, les communes pourront bénéficier des aides du PNRL dans le cadre du programme SEDEL : les actions du SEV et du PNRL sont complémentaires et font l'objet d'échanges techniques réguliers.</p>	
Périmètre de l'action	Cibles/bénéficiaires
Communale, voire EPCI (ZAC)	Communes et usagers
Maître d'ouvrage	Partenaires
Communes/ SEV/PNRL	Fournisseurs d'électricité, Enedis

PILOTAGE EPCI		BUDGET	
Techniciens : Service aménagement du territoire et référent communal SEV	Elu(s) : VP développement durable	Fonctionnement :	Investissement : Coût des diagnostics et des travaux d'amélioration/ financement par retour sur investissement rapide
Dispositif/contractualisation associé		Moyens humains (ETP/an)	
Convention avec le SEV pour les communes adhérentes		Techniciens du PNRL et du SEV	

Accusé de réception en préfecture
 084-200040624-20201214-2020-153-DE
 Date de télétransmission : 18/12/2020
 Date de réception préfecture : 18/12/2020



Adhésion des communes au programme SEDEL	
--	--

PRINCIPALES ETAPES ET CALENDRIER	
2020	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser, faire connaître les services du PNRL (SEDEL), du SEV et le retour d'expérience des communes (gains liés à modernisation et à la programmation horaire de l'éclairage public) - Massifier les diagnostics de l'éclairage public sur l'ensemble des communes - Communiquer sur les enjeux de la protection du ciel nocturne (élus, grand public, commerçants...) - Accompagner les communes dans la définition des actions prioritaires (programme d'actions) - Budgétiser le montant des travaux et rechercher des financements - Planifier et réaliser les travaux
2021	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre la massification des diagnostics d'éclairage public et la réalisation des travaux dans le cadre d'un programme pluriannuel de rénovation énergétique - Suivre la performance (consommation, retours des habitants) et communiquer sur les résultats à l'échelle des communes et de l'EPCI (annuel)
2022	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre la massification des diagnostics d'éclairage public et la réalisation des travaux dans le cadre d'un programme pluriannuel de rénovation énergétique - Suivre la performance (consommation, retours des habitants) et communiquer sur les résultats à l'échelle des communes et de l'EPCI (annuel)
2023	<ul style="list-style-type: none"> - Dresser le bilan des actions menées, des résultats obtenus (sur les 3 ans)

VOLET PCAET	ATTENUATION	ADAPTATION	QUALITE DE L'AIR
	X		X
SECTEUR(S) D'ACTIVITE CONCERNE	REGLEMENTAIRE		AUTRES
	TERTIAIRE		

IMPACTS	FAIBLE	MOYEN	FORT
Production ENR			
Réduction des consommations d'énergie			X
Atténuation des émissions de GES			X
Réduction des polluants atmosphériques		X	
Emplois créés	X		
Réduction des inégalités sociales			
Chiffre d'affaire local généré			
Maîtrise des dépenses de fonctionnement			X
Préservation de la biodiversité			X

INDICATEURS DE RESULTAT	KWh économisés/an € économisés/an
-------------------------	--------------------------------------

MUTUALISATION AVEC COTELUB	Non
PROPOSITION CITOYENNE	Non

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20201214-2020-153-DE
Date de télétransmission : 18/12/2020
Date de réception préfecture : 18/12/2020

2.3 MAITRISER L'ÉNERGIE DANS LES ENTREPRISES

Objectifs opérationnels chiffrés de la stratégie auxquelles les actions contribuent :

Les actions contribuent à l'atteinte des objectifs suivants :

Objectif à atteindre en 2030	Ce que représente l'objectif	Rythme annuel sur 11 ans (2020/2030)	GWh/an en 2030 d'économie ou de production d'énergie additionnelle
SECTEUR TERTIAIRE (PRIVE ET PUBLIC)			
90.000 m ² de bureaux ou de commerces rénovés basse consommation	29 % des bureaux ou commerces	8.182 m ² de bureaux ou de commerces	- 10
240.000 m ² faisant l'objet d'actions de sobriété et d'efficacité énergétique	77 % des usagers	21.818 m ²	- 15
SECTEUR INDUSTRIE			
50 % du potentiel d'économie d'énergie	5 % du potentiel	5 %	- 20
SECTEUR AGRICULTURE			
13 000 hectares de surface agricole utile pour lesquels des actions d'efficacité énergétique sont menées	98 % de la SAU	1.182 ha	- 8
DEVELOPPER LE SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE			
17.600 maisons ou 1.160 bâtiments équipés	19 % du potentiel	68.000 m ² /an	+ 110
3.850 places de parking avec ombrières	100 % du potentiel	6.200 m ² /an	+ 10

Éléments de cadrage :

Le poste énergie constitue, dans les entreprises et les exploitations agricoles, un poste fondamental qui pèse lourd dans les finances des structures. Leur accompagnement pour mener des actions de maîtrise des consommations est une initiative importante pour les impliquer dans le PCAET. Des partenaires comme la CCI, l'ALTE, la Chambre des métiers et de l'Artisanat sont présents pour leur proposer des accompagnements afin d'élaborer des diagnostics, définir une stratégie et s'engager vers l'action.

Éléments financiers :

Pour ce qui est de l'accompagnement à la rénovation des bâtiments du petit tertiaire, les actions pourront bénéficier de financement au travers du dispositif de récupération des certificats d'économie d'énergie (CEE) via le Service d'Accompagnement à la rénovation énergétique (SARE).

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20201214-2020-153-DE
Date de télétransmission : 18/12/2020
Date de réception préfecture : 18/12/2020

2.3.1 SENSIBILISER LES ENTREPRISES INDUSTRIELLES ET DU TERTIAIRE

Action n° 6
SENSIBILISER LES ENTREPRISES INDUSTRIELLES ET DU TERTIAIRE A LA MAITRISE DE L'ENERGIE ET A LA GESTION ENVIRONNEMENTALE

Descriptif et objectif(s)	
<p>De nombreuses actions permettent de réduire les consommations d'énergie dans le secteur tertiaire et industriel. Certaines d'entre elles présentent des temps de retour sur investissement relativement courts. Par ailleurs, il existe des dispositifs d'aides (dont les CEE) qui sont peu connus ou mal utilisés par les entreprises.</p> <p>L'objectif de l'action est de mettre en place un accompagnement des entreprises à l'aide de dispositifs existants ou à créer. Cette action vise également à accompagner les entreprises dans le recours aux énergies renouvelables et de récupération.</p> <p>Pour cela, il s'agira progressivement de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ D'identifier les besoins des entreprises et de mettre en adéquation une offre de services d'accompagnement, ▪ Mettre en place et animer un guichet local Info Energie Entreprises multi-accueil en collaboration avec les différents acteurs porte d'entrée et intervenants auprès des entreprises (CCI, CMA, ALTE), ▪ Traiter les demandes d'information et d'accompagnement de manière coordonnée (outil commun), ▪ Réaliser des animations spécifiques : visites de sites, petit-déjeuner entreprises, réunions de sensibilisation à l'usage d'une énergie ou à la modernisation des installations, etc. ▪ Mettre en place de journées Info Energie pour recevoir les premières demandes (rdv avec les entreprises), ▪ Animation sur des zones d'activités économique : réunions de sensibilisation sur la transition énergétique, informations sur les aides financières disponibles, cadastre solaire, etc., ▪ Proposer des prestations à la demande (sur devis) : Bilans comportements professionnels, formations en entreprises, ▪ Réaliser, le cas échéant, des accompagnements individuels des projets d'entreprises. <p>Les entreprises seront notamment sensibilisées aux problèmes liés à la pollution lumineuse et aux nouvelles obligations liées au récent arrêté relatif à la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses³.</p> <p>L'accompagnement proposé pourra s'appuyer notamment sur les dispositifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ « TPE et PME gagnantes sur tous les coûts »⁴ pour les entreprises de moins de 250 salariés de l'industrie, de la distribution, de la restauration et de l'artisanat (CCI et CMA) ▪ « Eco-défis des commerçants et artisans »⁵. ▪ « Le parcours performant et responsable »⁶ ▪ « SARE : Service d'accompagnement à la Rénovation Energétique » pour le petit tertiaire 	
Périmètre de l'action	Cibles/bénéficiaires
EPCI	Entreprises
Maître d'ouvrage	Partenaires
CCI / CMA / ALTE	Communes, CAUE

PILOTAGE EPCI	BUDGET
----------------------	---------------

³ https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?sessionId=D34149350CCBE490DA56CD8F4DFB3F00.tplqfr34s_1?cidTexte=JORFTEXT000037864346&dateTexte&oldAction=rechJO&categorieLien=id&idJO=JORFCONT000037864056

⁴ <https://www.gagnantessurtouslescouts.fr/>

⁵ <https://www.cmar-paca.fr/booster-son-activite/06/relever-les-eco-defis>

⁶ https://www.performant-responsable-paca.fr/jcms/prd_112501/fr/performant-et-responsable-en-paca/

Accusé de réception en préfecture
 084-200040624-20201214-2020-153-DE
 Date de télétransmission : 18/12/2020
 Date de réception préfecture : 18/12/2020



Techniciens : Service développement économique	Elu(s) : VP développement durable	Fonctionnement : EPCI : 15.000 €/an Financement SARE possible à 100% pour le guichet info énergie	Investissement :
Dispositif/contractualisation associé		Moyens humains (ETP/an)	
		0,5 ETP	

PRINCIPALES ETAPES ET CALENDRIER	
2020	- Recensement des dispositifs existants et contacts avec les partenaires - Analyse des besoins des entreprises - Définition de l'offre de service pour les entreprises
2021	- Propositions d'un dispositif d'accompagnement coordonné et déploiement de celui-ci
2022	- Déploiement du dispositif
2023	- Déploiement du dispositif et analyse des premiers retours d'expérience.

VOLET PCAET	ATTENUATION	ADAPTATION	QUALITE DE L'AIR
	X	X	X

SECTEUR(S) D'ACTIVITE CONCERNE	REGLEMENTAIRE(S)	AUTRE(S)
	Tertiaire Industrie	

IMPACTS	FAIBLE	MOYEN	FORT
Production ENR			X
Réduction des consommations d'énergie			X
Atténuation des émissions de GES			X
Réduction des polluants atmosphériques			X
Emplois créés	X		
Réduction des inégalités sociales			
Chiffre d'affaire local généré		X	
Maîtrise des dépenses de fonctionnement			X
Préservation de la biodiversité			X

INDICATEURS DE RESULTAT	- Nombre d'entreprises accompagnées
--------------------------------	-------------------------------------

MUTUALISATION AVEC COTELUB	Oui
PROPOSITION CITOYENNE	Non

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20201214-2020-153-DE
Date de télétransmission : 18/12/2020
Date de réception préfecture : 18/12/2020

2.3.2 REDUIRE LES CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE ET OPTIMISER L'USAGE DES PESTICIDES DANS L'AGRICULTURE

Action n° 7

REDUIRE LES CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE ET OPTIMISER L'USAGE DES PESTICIDES DANS L'AGRICULTURE

Descriptif et objectif(s)	
<p>Le secteur agricole consomme peu d'énergie relativement aux autres secteurs du territoire. Néanmoins, en 2016, l'agriculture représentait 4% des consommations énergétiques de la CCPAL.</p> <p>Majoritairement l'énergie consommée en agriculture est une énergie fossile : produits pétroliers ou gaz, utilisés pour le carburant des engins agricoles, le chauffage ou l'eau chaude sanitaire. Dès lors, la réduction des consommations d'énergie en agriculture présente un triple intérêt :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Contribue à l'objectif global de maîtrise de la demande en énergie, - Réduit les émissions de GES, par la non utilisation d'énergie fossile, - Améliore l'efficacité des exploitations et réduit leur exposition à l'augmentation structurelle du prix des énergies fossiles. <p>Pour atteindre ces objectifs, plusieurs actions seront mises en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les agriculteurs du territoire via la Chambre d'Agriculture, la fédération des CUMA, les organisations de producteurs, GDA, CIVAM et GAB. - Sensibiliser les agriculteurs du territoire via des réunions d'informations ou des fascicules dédiés - Organiser des formations sur les actions d'économies d'énergie en agriculture, dont banc d'essai tracteurs avec les FD Cuma, formation à l'éco-conduite, etc. <p>L'agriculture a également un rôle à jouer dans le développement des énergies renouvelables : solaire photovoltaïque sur les bâtiments agricoles, bois-énergie ou encore méthanisation. Ces actions d'informations sur la maîtrise de l'énergie seront également l'occasion de sensibiliser aux enjeux des énergies renouvelables agricoles (voir actions de l'axe stratégique : développer les énergies renouvelables et de récupération).</p> <p>L'action consistera également à proposer aux exploitations agricoles de solutions alternatives à l'usage des produits phytosanitaires lorsqu'elles existent conformément au plan national Ecophyto 2⁷.</p> <p>Il conviendra, lors de la mise en œuvre de l'action, notamment sur son volet sensibilisation, de travailler avec la Chambre d'Agriculture et les agriculteurs à la bonne prise en compte de la présence d'habitation pour aboutir à un usage restreint des produits phytosanitaires sur les zones les plus sensibles.</p>	
Périmètre de l'action	Cibles/bénéficiaires
EPCI	Les agriculteurs
Maître d'ouvrage	Partenaires
CA 84 / Bio de Provence	Chambre d'Agriculture, PNRL, IRAEE, fédération des CUMA, organisations de producteurs, GDA, CIVAM et GAB.

PILOTAGE EPCI		BUDGET	
Techniciens :	Elu(s) :	Fonctionnement :	Investissement :
Technicien de la Chambre	Présidente de la Chambre d'agriculture	Formations agricoles prises en charge par VIVEA.	
Dispositif/contractualisation associé		Moyens humains (ETP/an)	

⁷ <https://chambres-agriculture.fr/agriculteur-et-politiques/ecophyto/plan-ecophyto-2/>

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20201214-2020-153-DE
Date de télétransmission : 18/12/2020
Date de réception préfecture : 18/12/2020

--	--

PRINCIPALES ETAPES ET CALENDRIER	
2020	- Recensement des dispositifs existants et contacts avec les partenaires - Organisation de formations
2021	- Actions de sensibilisations et formations
2022	- Actions de sensibilisations et formations
2023	- Actions de sensibilisations et formations

VOLET PCAET	ATTENUATION	ADAPTATION	QUALITE DE L'AIR
	X	X	X

SECTEUR(S) D'ACTIVITE CONCERNE	REGLEMENTAIRE(S)	AUTRE(S)
	Agriculture	

IMPACTS	FAIBLE	MOYEN	FORT
Production ENR		X	
Réduction des consommations d'énergie			X
Atténuation des émissions de GES		X	
Réduction des polluants atmosphériques		X	
Emplois créés	X		
Réduction des inégalités sociales	X		
Chiffre d'affaire local généré	X		
Maîtrise des dépenses de fonctionnement	X		
Préservation de la biodiversité			X

INDICATEURS DE RESULTAT
<ul style="list-style-type: none"> - Baisse effective des consommations énergétiques de l'agriculture - Nombre de formations organisées - Nombre d'agriculteurs formés - Nombre d'actions de sensibilisations

MUTUALISATION AVEC COTELUB	Oui
PROPOSITION CITOYENNE	Non

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20201214-2020-153-DE
Date de télétransmission : 18/12/2020
Date de réception préfecture : 18/12/2020

2.4 FAVORISER LA MOBILITE ALTERNATIVE A L'AUTOSOLISME

Objectifs opérationnels chiffrés de la stratégie auxquelles les actions contribuent :

Les actions doivent contribuer à l'atteinte des objectifs suivants :

Objectifs à atteindre en 2030	Ce que représente l'objectif	Rythme annuel (Sur 11 ans, 2020/2030)	GWh/an économisés en 2030
6 700 actifs n'utilisant plus seul leur voiture pour se rendre au travail	64 % des actifs	609 Actifs / an	-10
4 000 véhicules sobres ou utilisant des carburants/motorisations alternatifs	27 % des véhicules	364 Véhicules /an	-40

Eléments de cadrage :

Le territoire rural est dominé, du fait de sa structuration, par le tout voiture. Cependant, le coût du carburant ne cesse d'augmenter pour les particuliers, les entreprises ou les collectivités. Ces deux enjeux conjugués amènent le PCAET à se positionner clairement sur la création de nouveaux mix de déplacements.

- Rendre plus accessible l'offre de transport en commun,
- Equiper le territoire pour favoriser les modes actifs,
- Communiquer pour inciter à la pratique des modes actifs,
- Mettre à disposition des vélos à assistance électrique,
- Développer de nouvelles énergies pour les transports,
- Promouvoir la mobilité durable auprès des salariés.

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20201214-2020-153-DE
Date de télétransmission : 18/12/2020
Date de réception préfecture : 18/12/2020

2.4.1 DEVELOPPER L'OFFRE DE TRANSPORT EN COMMUN, L'INTERMODALITE ET LE CO-VOITURAGE

Action n° 8

DEVELOPPER L'OFFRE DE TRANSPORTS EN COMMUN, L'INTERMODALITE ET LE CO-VOITURAGE

Descriptif et objectif(s)	
<p>Il convient d'améliorer l'accessibilité et l'intégration du territoire dans les réseaux de transports en commun (TC) pour permettre le choix du bon mode de transport en fonction du type de déplacement. Par ailleurs, l'offre de transports collectifs doit être également attractive à travers l'optimisation et l'augmentation des performances et des capacités du réseau existant.</p> <p>Pour l'accessibilité physique du réseau, la collectivité peut aménager des points stratégiques de correspondances avec le réseau de TC afin de permettre et de favoriser l'accessibilité pour les modes actifs, l'information voyageur, les correspondances y compris avec la voiture, la sécurité des cheminements, et d'améliorer les conditions d'attentes pour les voyageurs. La collectivité peut également accompagner les projets d'aires de covoiturage (en privilégiant les parkings déjà existants, sous occupés et bien positionnés, à proximité d'une RD en entrée ou sortie du centre-bourg).</p> <p>Un deuxième chantier doit être mené en parallèle et en partenariat avec la Région SUD (autorité organisatrice du réseau TC) pour redéfinir les besoins de mobilité et l'offre de transports correspondante. Cela peut comprendre un ajustement des fréquences et amplitudes mais aussi de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser les aménagements liés à la performance des transports en commun - Hiérarchiser les besoins d'intervention en fonction de critères de performance : gain de vitesse commerciale, nombre de voyageurs concernés <p>Pour ce deuxième chantier, le rôle de la collectivité pourrait être d'analyser et faire remonter les besoins auprès de l'autorité organisatrice. Pour ce faire, les collectivités peuvent s'appuyer sur les associations locales d'usagers des transports, mais aussi en réalisant des enquêtes directement auprès des usagers et non usagers du réseau TC, en complémentarité des transporteurs et du service transport de la Région.</p> <p>Cette action consiste également à favoriser le développement de l'intermodalité et du covoiturage.</p>	
Périmètre de l'action	Cibles/bénéficiaires
EPCI, voire Région SUD	Cette action pourrait bénéficier aux habitants des EPCI ainsi qu'aux visiteurs du territoire.
Maître d'ouvrage	Partenaires
EPCI / Région /CD 84	Les transporteurs, les EPCI, les associations locales d'usagers.

PILOTAGE EPCI		BUDGET	
Techniciens : Service Aménagement du territoire	Elu(s) : VP développement durable	Fonctionnement : - Campagnes de communication régulières : 25 k€ / an - Enquêtes régulières : 25 k€ / an	Investissement : - Etude d'analyse du réseau : 25k € - Travaux de PEM et de mise en accessibilité : à déterminer en fonction de l'étude préalable
Dispositif/contractualisation associé		Moyens humains (ETP/an)	
-			

01
 Accusé de réception en préfecture
 084-200040624-20201214-2020-153-DE
 Date de télétransmission : 18/12/2020
 Date de réception préfecture : 18/12/2020



PRINCIPALES ETAPES ET CALENDRIER	
2020	- Identifier les points de correspondance principaux
2021	- Aménager des points de correspondance et améliorer les liaisons modes actifs entre les centres-bourgs et les arrêts
2022	- Communiquer / inciter les habitants à utiliser les transports en commun pour les déplacements qui s'y prêtent
2023	- Campagnes de communication et enquêtes (Origine/Destination, satisfaction, qualité)

VOLET PCAET	ATTENUATION	ADAPTATION	QUALITE DE L'AIR
	X		X

SECTEUR(S) D'ACTIVITE CONCERNE	REGLEMENTAIRE(S)	AUTRE(S)
	Transports	-

IMPACTS	FAIBLE	MOYEN	FORT
Production ENR	X		
Réduction des consommations d'énergie		X	
Atténuation des émissions de GES		X	
Réduction des polluants atmosphériques		X	
Emplois créés	X		
Réduction des inégalités sociales		X	
Chiffre d'affaire local généré	X		
Maîtrise des dépenses de fonctionnement			X
Préservation de la biodiversité		X	

INDICATEURS DE RESULTAT	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'abonnements annuels/mensuels - Part modale des transports en commun - Fréquentation des lignes TC - Taux d'occupation des aires de covoiturage - Nombre points de correspondance aménagés - Nombre d'enquêtes réalisées - Nombre d'échanges avec la Région SUD
-------------------------	---

MUTUALISATION AVEC COTELUB	Oui
PROPOSITION CITOYENNE	Oui

Accusé de réception en préfecture
 084-200040624-20201214-2020-153-DE
 Date de télétransmission : 18/12/2020
 Date de réception préfecture : 18/12/2020

2.4.2 FAVORISER L'USAGE DU VELO ET LA MARCHÉ A PIED

Action n° 9

FAVORISER L'USAGE DU VELO ET LA MARCHÉ A PIED

Descriptif et objectif(s)	
<p>La priorité donnée aux déplacements de proximité dans l'aménagement de l'espace public constitue un levier pour le développement des modes actifs, mais aussi pour la sécurité et la qualité de la vie urbaine.</p> <p>La CCPAL a conventionné avec le Parc Naturel Régional du Luberon dans le cadre de l'appel à projet Vélo & Territoires dont il est lauréat et qui est lancé en décembre 2019.</p> <p>L'un des objectifs de cet appel à projet est de mener une étude de faisabilité et de programmation sur les solutions techniques pour une cohérence des aménagements liés aux modes actifs à l'échelle du Parc. Il s'agit du projet Luberon Labo Vélo.</p> <p>Le partage de la voirie devra notamment prendre une place plus importante ce qui peut être plus économique dans certains cas que de créer des aménagements cyclables (bandes, voies ou pistes).</p> <p>Il y a lieu de prendre en compte le vélo en travaillant sur des plans de mobilité en agglomération principalement, pour favoriser la pratique du vélo en voie partagée. C'est pertinent y compris pour les petites communes.</p> <p>Il pourra s'agir de mettre en place des sens uniques (+contre-sens vélo), impasses, ou dispositifs visant à réduire les vitesses et le trafic de transit sur des itinéraires identifiés d'accès aux équipements publics, écoles, équipements de loisirs et sportifs, voire plus globalement sur les pôles générateurs de mobilité du quotidien.</p> <p>Ce sont des mesures qui peuvent utilement accompagner les zones de circulation apaisées.</p> <p>La CCPAL portera un appui au Parc sur ce projet en tant que facilitateur sur son territoire intercommunal.</p> <p>Equipée d'une connaissance approfondie des solutions possibles, la collectivité peut agir sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'aménagement des infrastructures piétonnes et l'implantation du mobilier urbain associé, - La création d'aménagements cyclables et stationnement vélo et intégrer leur prise en compte dans chaque projet de voirie - Le partage de la voirie (apaisement des centres villes et des centres-bourgs ; zones 30 et les zones de rencontre) <p>Par ailleurs, la collectivité peut inscrire ces principes d'aménagement durable des espaces publics dans les documents cadres d'urbanisme (PLU, SCoT...), afin d'assurer une prise en compte globale dans les projets à venir.</p> <p>Il s'agit également de communiquer, animer et accompagner la mise en œuvre de plusieurs actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Elaborer une stratégie de communication en identifiant les publics cibles et les moyens efficaces de communication - Diffuser l'information aux différents niveaux (intercommunal et communal) : en interne, sites Internet, bulletins municipaux et de l'intercommunalité, affichage dans les espaces municipaux (mairie, écoles, salle polyvalente) et communautaires, stands d'information dans les événements, etc. - Mettre en place des ambassadeurs de la mobilité qui apportent un conseil personnalisé aux volontaires qui souhaitent moins utiliser leur voiture, à travers des réunions de quartiers, dans les établissements scolaires, les entreprises et les administrations et un accompagnement téléphonique. 	
Périmètre de l'action	Cibles/bénéficiaires
EPCI	Cette action pourrait bénéficier aux habitants ainsi qu'aux visiteurs du territoire.
Maître d'ouvrage	Partenaires
CCPAL/PNRL/Communes/CD 84	- Techniques : Les aménageurs, le Cerema (Aix-en-Provence), les entreprises de transport public, PNRL, ADEME

Accusé de réception en préfecture
 084-200040624-20201214-2020-153-DE
 Date de télétransmission : 18/12/2020
 Date de réception préfecture : 18/12/2020



	- Financiers : Conseils départementaux (cofinancement sur les routes départementales), Région SUD (schéma régional des véloroutes et voies vertes, intermodalité), Etat (Plan Vélo National, DSIL)
--	--

PILOTAGE EPCI		BUDGET	
Techniciens : Service aménagement du territoire	Elu(s) : VP développement durable	Fonctionnement : - Diffusion des informations : 5 k€ / an - 2 ambassadeurs de la mobilité : 40 k€ / an	Investissement : - Etude d'état des lieux et de faisabilité : 25 k€ - Travaux d'infrastructure : à définir, mais coût élevé (> 250 k€) - Etude de stratégie de communication : 25 k€
Dispositif/contractualisation associé		Moyens humains (ETP/an)	
Luberon Labo Vélo (PNRL)		0,2	

PRINCIPALES ETAPES ET CALENDRIER	
2020	- Réaliser un état des lieux des infrastructures routières du territoire - Programmer une série d'aménagements pour offrir des alternatives à la voiture
2021	- Lancer une consultation pour une maîtrise d'œuvre des espaces publics et parking relais - Démarrer les études de maîtrise d'œuvre
2022	- Réaliser les travaux d'aménagement
2023	- Réaliser les travaux d'aménagement

VOLET PCAET	ATTENUATION	ADAPTATION	QUALITE DE L'AIR
	X		X

SECTEUR(S) D'ACTIVITE CONCERNE	REGLEMENTAIRE(S)	AUTRE(S)
	Transports	-

IMPACTS	FAIBLE	MOYEN	FORT
Production ENR	X		
Réduction des consommations d'énergie		X	
Atténuation des émissions de GES		X	
Réduction des polluants atmosphériques		X	
Emplois créés	X		
Réduction des inégalités sociales		X	
Chiffre d'affaire local généré	X		
Maîtrise des dépenses de fonctionnement			X
Préservation de la biodiversité		X	

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20201214-2020-153-DE
Date de télétransmission : 18/12/2020
Date de réception préfecture : 18/12/2020

INDICATEURS DE RESULTAT	<ul style="list-style-type: none"> - % de voie cyclable par rapport aux voies routières - % espace piéton par rapport aux espaces dédiés à la voiture - Nombre axes cyclables ou piétons programmés
-------------------------	--

MUTUALISATION AVEC COTELUB	Oui
PROPOSITION CITOYENNE	Oui

Accusé de réception en préfecture
 084-200040624-20201214-2020-153-DE
 Date de télétransmission : 18/12/2020
 Date de réception préfecture : 18/12/2020

2.4.4 METTRE A DISPOSITION UN PARC DE VELOS A ASSISTANCE ELECTRIQUE

Action n° 10

METTRE A DISPOSITION UN PARC DE VELOS A ASSISTANCE ELECTRIQUE

Descriptif et objectif(s)	
<p>Le vélo à assistance électrique (VAE) permet de pallier de nombreux obstacles à l'usage du vélo (raisons d'ordre physique ou pratique : âge, distance, relief...).</p> <p>Les VAE présentent plusieurs avantages :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Performants : les VAE permettent de parcourir des distances 3 fois supérieures qu'en vélo classique. En limitant les efforts du pédalage le VAE rend bien plus agréable les franchissements de côtes et le démarrage ; - Pratiques : les batteries sont détachables et se rechargent sur une prise domestique, - Bons pour la santé : en ne dégageant aucun GES, le VAE contribue à améliorer la qualité de l'air et permet de pratiquer une activité physique régulière. <p>Il représente néanmoins un coût élevé pour une pratique nouvelle, ce qui peut freiner le recours à ce mode de déplacement.</p> <p>Aussi, cette action concerne la mise en place d'un service de location. En regroupant l'achat des vélos ou en faisant appel à des entreprises de location la collectivité peut avoir des tarifs intéressants. La location permet aux habitants de tester ce mode de déplacement, sans engagement financier ou dans le temps. A l'issue de la location, les habitants sont orientés vers les autres dispositifs d'aide à l'achat d'un VAE. Ce service pourrait également servir aux fins touristiques.</p> <p>Cette action doit être accompagnée de la mise en place des équipements nécessaires en termes de stationnement sécurisé et de réparations, notamment prévus dans le projet Luberon Labo Vélo du Parc Naturel Régional du Luberon dont la CCPAL est partenaire et financeur.</p>	
Périmètre de l'action	Cibles/bénéficiaires
Bassin de vie (EPCI)	Cette action pourrait bénéficier aux habitants des EPCI ainsi qu'aux visiteurs du territoire.
Maître d'ouvrage	Partenaires
CCPAL	<ul style="list-style-type: none"> - Techniques : Vélo Loisir Provence, PNRL, FUB - Financiers : EPCI, Départements (prime achat vélo), Région (prime achat vélo), ADEME, Fonds européens

PILOTAGE EPCI		BUDGET	
Techniciens :	Elu(s) :	Fonctionnement :	Investissement :
Service Aménagement du Territoire	VP Développement durable	A définir après l'étude de faisabilité	A définir après l'étude de faisabilité
Dispositif/contractualisation associé		Moyens humains (ETP/an)	
		A définir après l'étude de faisabilité	

PRINCIPALES ETAPES ET CALENDRIER	
2020	- Faire réaliser une étude de potentiel et de faisabilité : recensement des besoins sur le territoire et concertation avec les élus et les habitants

Accusé de réception en préfecture
 084-200040624-20201214-2020-153-DE
 Date de télétransmission : 18/12/2020
 Date de réception préfecture : 18/12/2020

	- Montage financier, appels d'offres
2021	- Structurer un service vélo sur le territoire
2022	- Bilan du service après 1 an - Campagnes de communication et enquêtes (motifs, satisfaction)
2023	- Campagnes de communication et enquêtes (motifs, satisfaction)

VOLET PCAET	ATTENUATION	ADAPTATION	QUALITE DE L'AIR
	X		X

SECTEUR(S) D'ACTIVITE CONCERNE	REGLEMENTAIRE(S)	AUTRE(S)
	Transports	-

IMPACTS	FAIBLE	MOYEN	FORT
Production ENR	X		
Réduction des consommations d'énergie		X	
Atténuation des émissions de GES		X	
Réduction des polluants atmosphériques		X	
Emplois créés		X	
Réduction des inégalités sociales		X	
Chiffre d'affaire local généré		X	
Maîtrise des dépenses de fonctionnement			X
Préservation de la biodiversité	X		

INDICATEURS DE RESULTAT	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de km effectués - Nombre de locations de vélos - Nombre de vélos à disposition
-------------------------	---

MUTUALISATION AVEC COTELUB	Non
----------------------------	-----

PROPOSITION CITOYENNE	Oui
-----------------------	-----

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20201214-2020-153-DE
Date de télétransmission : 18/12/2020
Date de réception préfecture : 18/12/2020

2.4.5 DEVELOPPER DES NOUVELLES ENERGIES POUR LES TRANSPORTS

Action n° 11

DEVELOPPER DES NOUVELLES ENERGIES POUR LES TRANSPORTS

Descriptif et objectif(s)	
<p>La raréfaction des énergies fossiles couplée à l'émergence de nouveaux modes de propulsion ne fait que renforcer l'équation consistant à choisir la bonne énergie pour le bon mode de déplacement, et le bon mode de déplacement pour le bon usage. Plusieurs filières sont proposées, chaque système présentant ses caractéristiques propres, ses forces et ses faiblesses, souvent susceptibles d'évolution.</p> <p>Cette action vise à accélérer le développement et la généralisation de véhicules propres dans une démarche générale de transition énergétique. Il s'agit d'associer au déploiement de ces véhicules la construction de réseaux de production d'énergie, de stockage et de redistribution à destination d'un système d'alimentation électrique et de gaz naturel pour véhicules (GNV). Le potentiel méthanisable du secteur permettrait de rouler en grande partie au BioGNV, carburant 100% renouvelable.</p> <p>Afin de consolider la mobilité électrique la collectivité peut s'associer aux industriels pour conforter le réseau de distribution à destination des véhicules particuliers à travers des bornes de recharge et de la gratuité du stationnement pour les véhicules électriques.</p> <p>Pour la mobilité au GNV, Si le marché de la voiture particulière GNV reste aujourd'hui marginal, les usages sont plus importants dans le secteur des transports lourds (véhicules de collecte de déchets, transports publics, transports de marchandises, BTP, etc.) Aussi, le développement d'une station de GNV doit être programmé en lien direct avec les futurs utilisateurs du service : les exploitants des services publics., entreprises privées, ou la mise en place d'une station privée à usage unique ou restreint.</p>	
Périmètre de l'action	Cibles/bénéficiaires
EPCI / intra- et inter-EPCI	<ul style="list-style-type: none"> - Particuliers entreprises et collectivités (VE) - Collectivités et transports (GNV)
Maître d'ouvrage	Partenaires
ENEDIS/GRDF/SEV	- Financiers : Constructeurs des bornes, Conseil Régional (volet transport en commun)

PILOTAGE EPCI		BUDGET	
Techniciens :	Elu(s) :	Fonctionnement :	Investissement :
Service aménagement du territoire	VP développement durable	-	<ul style="list-style-type: none"> - Etudes de marché et de faisabilité : 25 k€ à 50 k€ - Construction d'un dépôt/station de GNV - Déploiement de bornes VE
Dispositif/contractualisation associé		Moyens humains (ETP/an)	
-		0,2	

PRINCIPALES ETAPES ET CALENDRIER	
2020	<ul style="list-style-type: none"> - Mener une étude de marché et de faisabilité pour cerner les besoins réels des dispositifs de carburants alternatifs. - Créer les infrastructures de bornes (GNV, VE) - Cartographier les bornes pour les rendre visibles

Accusé de réception en préfecture
 084 200040624-20201214-2020-153-DE
 Date de télétransmission : 18/12/2020
 Date de réception préfecture : 18/12/2020



	- Faciliter la transition vers les véhicules propres (stationnement gratuit, etc.)
2021	- Suivre l'implantation et l'utilisation des bornes/stations - Faciliter la transition vers les véhicules propres
2022	- Suivre l'implantation et l'utilisation des bornes/stations - Faciliter la transition vers les véhicules propres
2023	- Suivre l'implantation et l'utilisation des bornes/stations - Faciliter la transition vers les véhicules propres

VOLET PCAET	ATTENUATION	ADAPTATION	QUALITE DE L'AIR
	X		X

SECTEUR(S) D'ACTIVITE CONCERNE	REGLEMENTAIRE(S)	AUTRE(S)
	Transports	-

IMPACTS	FAIBLE	MOYEN	FORT
Production ENR	X		
Réduction des consommations d'énergie	X		
Atténuation des émissions de GES		X	
Réduction des polluants atmosphériques		X	
Emplois créés	X		
Réduction des inégalités sociales	X		
Chiffre d'affaire local généré	X		
Maîtrise des dépenses de fonctionnement		X	
Préservation de la biodiversité	X		

INDICATEURS DE RESULTAT	<ul style="list-style-type: none"> - Taux d'utilisation des bornes/stations - Part modale « mobilité électrique » - Part modale « mobilité GNV » - Nombre de bornes/stations installées - Nombre de bornes cartographiées
-------------------------	--

MUTUALISATION AVEC COTELUB	Oui
PROPOSITION CITOYENNE	Oui

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20201214-2020-153-DE
Date de télétransmission : 18/12/2020
Date de réception préfecture : 18/12/2020

2.4.6 PROMOUVOIR LA MOBILITE DURABLE AUPRES DES SALARIES

Action n° 12
PROMOUVOIR LA MOBILITE DURABLE AUPRES DES SALARIES

Descriptif et objectif(s)	
<p>La promotion des modes de déplacement alternatifs à destination des salariés passe également par l'accompagnement des entreprises et administrations dans l'évolution de la mobilité de leurs salariés, par le biais de PDE/PDIE/PDA.</p> <p>Ces plans aident les entreprises et administrations à comprendre et proposer des solutions alternatives à l'utilisation individuelle de la voiture particulière (transports en commun, vélo, marche à pied, covoiturage, autopartage) ou à limiter les déplacements par la pratique du télétravail ou de la téléconférence.</p> <p>L'apport d'un plan de déplacement est multiple :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Apporter des solutions concrètes en termes de service (temps de trajet des transports en commun comparables aux déplacements en voiture, location de vélo, ...) et d'aménagements (création de parcs relais, ...) - Accompagner les salariés vers le changement de mode (formation à la conduite d'un vélo en ville, transmission d'informations personnalisées sur le moyen de transport alternatif adapté) et de comportement (pédagogie, expérimentation) <p>La collectivité peut accompagner les employeurs dans l'élaboration de leur plan de déplacements. Elle peut :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Apporter une aide méthodologique spécifique à chaque structure pour l'élaboration d'un plan de déplacement. Par exemple, la mise à disposition d'une enquête auprès des salariés dans l'objectif de recueillir et d'analyser les données internes (accessibilité du site, pratiques des salariés...) - Étudier les possibilités d'adaptation du réseau de transport en commun aux besoins des entreprises ; - Apporter des conseils en mobilité pour les salariés. - Accompagner la mise en œuvre des plans de déplacements - Animer un club PDE dont l'enjeu est de dynamiser les démarches de chaque employeur dans la durée et de créer des synergies entre les partenaires. - Participer au suivi des PDE <p>La collectivité peut faire appel à un bureau d'études spécialisé dans les démarches de PDE et de changement de comportement, pour la mise en œuvre, accompagnement et suivi des PDE.</p>	
Périmètre de l'action	Cibles/bénéficiaires
CCPAL	Cette action pourrait bénéficier aux employeurs et aux salariés des EPCI.
Maître d'ouvrage	Partenaires
CCPAL/ Associations d'entreprises	Employeurs du territoire, Comités de Bassins d'Emplois, Pôle Emploi. Financiers : ADEME

PILOTAGE EPCI		BUDGET	
Techniciens : Service développement économique	Elu(s) : VP développement durable, VP économie et attractivité du territoire	Fonctionnement : - Mission d'accompagnement et suivi des PDE : 20 k€ / an	Investissement : -
Dispositif/contractualisation associé		Moyens humains (ETP/an)	

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20201214-2020-153-DE
Date de télétransmission : 18/12/2020
Date de réception préfecture : 18/12/2020

-	0,1
---	-----

PRINCIPALES ETAPES ET CALENDRIER	
2020	<ul style="list-style-type: none"> - Consulter et retenir un bureau d'études spécialisé pour l'accompagnement des entreprises. - Promouvoir le dispositif « Plan de Déplacement des Entreprises » (PDE) auprès des employeurs
2021	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre les actions de PDE - Faire un bilan annuel des actions menées
2022	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre les actions de PDE - Faire un bilan annuel des actions menées
2023	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre les actions de PDE - Faire un bilan annuel des actions menées

VOLET PCAET	ATTENUATION	ADAPTATION	QUALITE DE L'AIR
	X		X

SECTEUR(S) D'ACTIVITE CONCERNE	REGLEMENTAIRE(S)	AUTRE(S)
	Transports	

IMPACTS	FAIBLE	MOYEN	FORT
Production ENR	X		
Réduction des consommations d'énergie			X
Atténuation des émissions de GES			X
Réduction des polluants atmosphériques			X
Emplois créés	X		
Réduction des inégalités sociales		X	
Chiffre d'affaire local généré			
Maîtrise des dépenses de fonctionnement			X
Préservation de la biodiversité		X	

INDICATEURS DE RESULTAT	<ul style="list-style-type: none"> - Evolution de la part modale - Nombre d'actions mises en œuvre - Nombre de PDE/PDA initiés - Nombre de PDE/PDA en cours après 1 an
-------------------------	--

MUTUALISATION AVEC COTELUB	Oui
PROPOSITION CITOYENNE	Oui

Accusé de réception en préfecture
 084-200040624-20201214-2020-153-DE
 Date de télétransmission : 18/12/2020
 Date de réception préfecture : 18/12/2020

2.5 FAVORISER DES AMENAGEMENTS ET DES CONSTRUCTIONS DURABLES

Objectifs opérationnels chiffrés de la stratégie auxquelles les actions contribuent :

Les actions doivent contribuer notamment à l'atteinte des objectifs suivants :

TRANSPORT				
Niveau d'intervention	Objectifs à atteindre en 2030	Ce que représente l'objectif	Rythme annuel (Sur 11 ans, 2020/2030)	GWh/an économisés en 2030
Local	6 % des déplacements évités par des politiques d'urbanisme	6 % des déplacements	-	- 5

Eléments de cadrage

L'aménagement du territoire et les choix stratégiques faits en matière d'organisation du territoire orientent fortement et dans le temps, les consommations énergétiques, l'efficacité des bâtis et des déplacements, les conditions de l'adaptation au changement climatique. Par ailleurs, le caractère normatif des documents d'urbanisme constitue un levier puissant, sans surcout direct associé.

2.5.1 REALISER UN GUIDE POUR INTEGRER LES ORIENTATIONS DU SCOT DANS LE PLU DES COMMUNES

Action n° 13

REALISER UN GUIDE POUR INTEGRER LES ORIENTATIONS DU SCOT DANS LES PLU DES COMMUNES

Descriptif et objectif(s)	
<p>Le SCoT Pays d'Apt Luberon approuvé le 11 juillet 2019 est le projet de territoire de la CCPAL qui donne le cap pour les 15 ans à venir en matière d'aménagement et d'urbanisme. Le Projet d'aménagement et de développement durables (PADD) et le Document d'orientations et d'objectifs (DOO) fixent les principes de développement et d'organisation de l'espace.</p> <p>Les PLU des communes doivent être compatibles avec les orientations du SCoT. Pour ce faire les communes ont trois ans à compter de l'approbation du SCoT pour mettre en compatibilité leur PLU.</p> <p>La CCPAL mettra en place un guide pédagogique d'intégration des orientations du SCoT, une boîte à outils, destinée à accompagner les élus dans l'élaboration de leur document d'aménagement communal.</p> <p>Plusieurs référentiels existent - les référentiels de la ville durable, très complets – et intègrent différents thématiques : la gestion de l'eau pluviale, les espaces verts et la biodiversité, les risques et nuisances, la transition énergétique (climatique, performance bâti, etc.), la gestion et la réduction des déchets, les mobilités, la qualité environnementale, paysagère, urbaine, architecturale, la mixité sociale et les culturelles, la gouvernance, la concertation, etc.</p> <p>Il s'agit ici de développer de plus en plus d'opérations d'aménagement et de constructions / réhabilitations ambitieuses :</p> <ul style="list-style-type: none"> • En posant les bases d'un guide / boîte à outil urbanisme durable simplifié (critères et axes) par rapport aux référentiels existants (EcoQuartier, Quartiers Durables Méditerranéens, etc.), et adapté aux enjeux et spécificités du territoire de la CCPAL ; • En proposant aux communes un accompagnement spécifique de l'intercommunalité pour favoriser les aménagements durables. 	
Périmètre de l'action	Cibles/bénéficiaires
SCoT (CCPAL), Communes	Communes, collectivités, bureau d'étude, promoteurs, propriétaires
Maître d'ouvrage	Partenaires
CCPAL	AURAV, Communes, PNRL, CAUE 84

PILOTAGE EPCI		BUDGET	
Techniciens :	Elu(s) :	Fonctionnement :	Investissement :
Service Aménagement du territoire	VP développement durable, VP urbanisme, VP SCoT	Accompagnement des communes pour intégrer les orientations du SCoT dans les PLU. Rédaction du guide : prestation / environ 15 000€	
Dispositif/contractualisation associé		Moyens humains (ETP/an)	

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20201214-2020-153-DE
Date de télétransmission : 18/12/2020
Date de réception préfecture : 18/12/2020



PRINCIPALES ETAPES ET CALENDRIER	
2020	- Travail collaboratif avec les partenaires et services pour définition des contours du guide : organisation thématique, critère, portée et communication, mise à jour et évolutions - Traduction dans le règlement des PLU - Accompagnement des projets
2021	- Formation des services et partenaires au guide et au suivi - Communication du guide / en lien aux PLU
2022-2023	- Suivi et accompagnement des projets

VOLET PCAET	ATTENUATION	ADAPTATION	QUALITE DE L'AIR
	X	X	X

SECTEUR(S) D'ACTIVITE CONCERNE	REGLEMENTAIRE(S)	AUTRE(S)
	Résidentiel, Tertiaire	Aménagement

IMPACTS	FAIBLE	MOYEN	FORT
Production ENR	x		
Réduction des consommations d'énergie			x
Atténuation des émissions de GES			x
Réduction des polluants atmosphériques			x
Emplois créés		x	
Réduction des inégalités sociales		x	
Chiffre d'affaire local généré		x	
Maîtrise des dépenses de fonctionnement			x
Préservation de la biodiversité			x

INDICATEURS DE RESULTAT	Nombre de projets et permis engagés en terme de conception et d'exploitation ; Guide et tableau de suivi des indicateurs
-------------------------	---

MUTUALISATION AVEC COTELUB	Non
----------------------------	-----

PROPOSITION CITOYENNE	Non
-----------------------	-----

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20201214-2020-153-DE
Date de télétransmission : 18/12/2020
Date de réception préfecture : 18/12/2020



3

PLAN D' ACTIONS

PRODUIRE ET UTILISER DES ÉNERGIES RENOUVELABLES



3.1 Développer le photovoltaïque



3.2 Développer les énergies renouvelables thermiques



3.3 Développer la méthanisation



3. PRODUIRE ET UTILISER DES ENERGIES RENOUVELABLES

Objectifs opérationnels chiffrés de la stratégie auxquelles les actions contribuent :

Objectifs à atteindre en 2030	Ce que représente l'objectif	Rythme annuel (Sur 11 ans, 2020/2030)	GWh/an de production additionnelle en 2030
DEVELOPPER L'USAGE DU BOIS ENERGIE			
6 ou 7 chaufferies bois de 0,3 MW chacune	13 % du potentiel	/	+ 5
INSTALLER UNE OU DES USINES DE METHANISATION			
Equivalent de 2 unités de 78 Nm ³ /h chacune	100 % du potentiel	-	+ 10
DEVELOPPER LE SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE			
17.600 maisons ou 1.100 bâtiments équipés	19 % du potentiel	68 000 m ² /an	+ 110
3.850 places de parking avec ombrières	100 % du potentiel	6.200 m ² /an	+ 10

Éléments de cadrage :

Le volet de production des énergies renouvelables sur le territoire est axé sur le développement et la production des énergies renouvelables suivantes : photovoltaïque, biocombustibles forestiers et agricoles, biogaz par méthanisation, géothermie et solaire thermique. Les actions présentées dans ce chapitre concernent le photovoltaïque, les biocombustibles et le biogaz qui possède un fort potentiel de production. Le développement de la géothermie et du solaire thermique sont intégrés dans les actions liés au secteur de l'habitat et du tertiaire et celui de la chaleur fatale dans les actions du secteur de l'industrie.

3.1 DEVELOPPER LE PHOTOVOLTAÏQUE

3.1.1 DEVELOPPER LA PRODUCTION ET LA CONSOMMATION D'ÉLECTRICITÉ PHOTOVOLTAÏQUE PAR LES ENTREPRISES, LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET LES PARTICULIERS

Action n° 14
DEVELOPPER LA PRODUCTION ET LA CONSOMMATION D'ÉLECTRICITÉ PHOTOVOLTAÏQUE PAR LES ENTREPRISES, LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET LES PARTICULIERS

Descriptif et objectif(s)	
<p>L'électricité photovoltaïque représente le premier gisement d'énergie renouvelable du territoire (voir diagnostic du PCAET). Pour atteindre les objectifs du PCAET en matière de développement des énergies renouvelables la mobilisation de ce gisement est essentielle. Dans ce contexte, l'EPCI souhaite mettre en place une démarche structurée de développement de la production/consommation d'électricité photovoltaïque auprès des entreprises et des zones d'activités économiques du territoire.</p> <p>L'objectif de l'action est de mettre en place un accompagnement des entreprises pour faire émerger des projets photovoltaïques (PV) et inciter, le cas échéant, à la constitution de grappes de projets.</p> <p>Cette action concerne également les bâtiments agricoles. A ce sujet, le travail mené par la Chambre d'Agriculture sur l'agrivoltaïsme servira de base de réflexion pour envisager des projets adaptés aux exploitations agricoles.</p> <p>Pour cela, les étapes suivantes sont prévues :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Identifier et mobiliser des porteurs de projets potentiels <ul style="list-style-type: none"> - Identifier à partir du cadastre solaire régional les surfaces de toitures et parkings des entreprises potentiellement valorisables, - Repérer les entreprises propriétaires et locataires de ces surfaces, - Adresser un courrier d'information et d'invitation différencié aux entreprises - Organiser et animer une ou plusieurs réunions d'information pour présenter le potentiel PV exploitable et les principaux atouts du PV. ▪ Constituer un ou plusieurs groupes de porteurs potentiels de projets <p>L'objectif est notamment d'inciter lorsque cela est envisageable à l'autoconsommation collective et/ou à des groupements d'achat</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Réaliser des études de pré faisabilité des projets individuels ou de grappes de projets <p>Les études aboutiront à une liste de projets en qualifiant au mieux leur intérêt technico-économique et proposera des pistes de mutualisation entre porteurs de projets, par exemple sur les points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Montage juridique-financier : <ul style="list-style-type: none"> o Groupements d'achat pour lancer une consultation auprès d'installateurs ou d'exploitants : marchés groupés d'installation en toiture ou en ombrière. o Ouverture au financement participatif (énergie partagée, LUCISOL, centrales villageoises) o Identification de personne morale pour l'autoconsommation (association de ZAE) - Réflexion techniques communes : Fournitures, Pose installation - Production/ Consommation : L'aboutissement de la réflexion pouvant déboucher sur de l'autoconsommation. <p>Dans un second temps il s'agira de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Présenter au groupe de porteurs de projet. - Recueillir les souhaits des porteurs individuels ou groupés de projets pour passer à l'étape suivante. - Identifier le ou les projets d'autoconsommation. - Identifier la ou les « personnes morales » porteuses de la communauté de production / consommation. <ul style="list-style-type: none"> ▪ Accompagner les projets <p>Un accompagnement à la réalisation et au suivi des travaux, en application de l'étude de faisabilité si nécessaire, pourra être proposé aux porteurs de projet complexe, via le prestataire du marché missionné par l'EPCI.</p>	
Périmètre	Cibles/bénéficiaires
	<p>Accusé de réception en préfecture 084-200040624-20201214-2020-153-DE Date de télétransmission : 18/12/2020 Date de réception préfecture : 18/12/2020</p>

de l'action	
EPCI	Entreprises
Maître d'ouvrage	Partenaires
EPCI/Collectifs citoyens	ENEDIS, ALTE (animation et mobilisation locale), PNRL, CAUE

PILOTAGE EPCI		BUDGET
Techniciens : Service Aménagement du territoire	Elu(s) : VP développement durable	Fonctionnement : Sous-traitance : 50.000 € Subvention : 50 à 70 % dans le cadre de l'AMI de la région
Dispositif/contractualisation associé		Moyens humains (ETP/an)
		0,1 ETP

PRINCIPALES ETAPES ET CALENDRIER	
2020	- Rédaction du cahier des charges de la mission d'accompagnement - Sélection du prestataire
2021	- Réalisation de la mission d'accompagnement des entreprises
2022	- Réalisation de la mission d'accompagnement des entreprises
2023	- Evaluation de la mission d'accompagnement

VOLET PCAET	ATTENUATION	ADAPTATION	QUALITE DE L'AIR
	X		X

SECTEUR(S) D'ACTIVITE CONCERNE	REGLEMENTAIRE(S)	AUTRE(S)
	Tertiaire, Industrie, Agriculture	

IMPACTS	FAIBLE	MOYEN	FORT
Production ENR			X
Réduction des consommations d'énergie	X		
Atténuation des émissions de GES			X
Réduction des polluants atmosphériques	X		
Emplois créés	X		
Réduction des inégalités sociales			
Chiffre d'affaire local généré		X	
Maîtrise des dépenses de fonctionnement			X
Préservation de la biodiversité	X		

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20201214-2020-153-DE
Date de télétransmission : 18/12/2020
Date de réception préfecture : 18/12/2020

INDICATEURS DE RESULTAT	- Nombre de projets accompagnés
-------------------------	---------------------------------

MUTUALISATION AVEC COTELUB	Oui
----------------------------	-----

PROPOSITION CITOYENNE	Non
-----------------------	-----

Accusé de réception en préfecture
 084-200040624-20201214-2020-153-DE
 Date de télétransmission : 18/12/2020
 Date de réception préfecture : 18/12/2020



3.1.2 INSTALLER DES CENTRALES PHOTOVOLTAÏQUES SUR LES TOITURES PUBLIQUES

Action n° 15

INSTALLER DES CENTRALES PHOTOVOLTAÏQUES SUR LES TOITURES PUBLIQUES

Descriptif et objectif(s)	
<p>L'électricité photovoltaïque représente le premier gisement d'énergie renouvelable du territoire (voir diagnostic du PCAET). Ayant identifié certaines nouvelles opportunités qui pourraient se développer via du « nouveau » foncier, tels que les parkings (ombrières), etc. Les toitures des bâtiments publics représentent également un fort potentiel à exploiter, c'est d'ailleurs sur ce potentiel que la CCPAL souhaite se concentrer.</p> <p>Aussi, forts de tous ces éléments et actions, la Communauté de communes Pays d'Apt Luberon a fait part de sa candidature pour l'étude de faisabilité technique pour l'installation de toitures PV et ainsi participer à la préparation du futur cadastre énergétique de la Région SUD PACA :</p> <p>L'appui du Parc naturel régional du Luberon avec lequel la CCPAL est déjà engagée sur certains projets est un atout, afin que cette expérimentation puisse être reproductible à l'échelle du territoire du Parc.</p> <p>Pour atteindre les objectifs du PCAET en matière de développement des énergies renouvelables la mobilisation de ce gisement est essentielle. Dans ce contexte, l'EPCI a mis en place une démarche structurée de développement de la production/consommation d'électricité photovoltaïque sur les toitures des bâtiments publics des communes et de l'EPCI.</p> <p>L'étude de faisabilité doit répondre à plusieurs objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Objectif 1 : Dimensionner les générateurs photovoltaïques et élaborer les scénarios de production photovoltaïque. • Objectif 2 : Spécificités pour les quelques sites en autoconsommation, • Objectif 3 : Analyser la faisabilité économique des installations. • Objectif 4 : Proposer des scénarios de grappes de bâtiments. <p>Au vu des résultats de l'étude de faisabilité, une liste de 20 sites a été établie.</p> <p>Cette action pourra conduire à la mise en place d'un programme d'investissement en toiture PV</p> <ul style="list-style-type: none"> - pour les bâtiments publics qui via le cadastre énergétique régional, pourra servir de base pédagogique afin de sensibiliser l'ensemble des acteurs privés à l'utilisation d'énergies renouvelables pour leur propre consommation. - Pour anticiper sur les futurs opérateurs différents scénarios à l'échelle d'un parc de bâtiments ; - Améliorer les performances des bâtiments en matière d'efficacité énergétique 	
Périmètre de l'action	Cibles/bénéficiaires
EPCI	EPCI et communes
Maître d'ouvrage	Partenaires
EPCI	ENEDIS, PNRL, CAUE 84

PILOTAGE EPCI		BUDGET
Techniciens : Service technique CCPAL	Elu(s) : VP développement durable, VP patrimoine	Investissement : Sous-traitance : 50.000 € Subvention : 50 à 70 % dans le cadre de l'AMI de la région

Accusé de réception en préfecture
 084-200040624-20201214-2020-153-DE
 Date de télétransmission : 18/12/2020
 Date de réception préfecture : 18/12/2020



Dispositif/contractualisation associé	Moyens humains (ETP/an)
	0,1 ETP

PRINCIPALES ETAPES ET CALENDRIER	
2020	- Rédaction du cahier des charges de la mission d'accompagnement - Sélection du ou des opérateur(s)
2021	- Réalisation des travaux d'installation
2022-2023	- Réalisation des travaux d'installation

VOLET PCAET	ATTENUATION	ADAPTATION	QUALITE DE L'AIR
	X		X

SECTEUR(S) D'ACTIVITE CONCERNE	REGLEMENTAIRE(S)	AUTRE(S)
	Secteur public	

IMPACTS	FAIBLE	MOYEN	FORT
Production ENR			X
Réduction des consommations d'énergie	X		
Atténuation des émissions de GES			X
Réduction des polluants atmosphériques	X		
Emplois créés	X		
Réduction des inégalités sociales			
Chiffre d'affaire local généré		X	
Maîtrise des dépenses de fonctionnement			X
Préservation de la biodiversité	X		

INDICATEURS DE RESULTAT	- Nombre de projets accompagnés
-------------------------	---------------------------------

MUTUALISATION AVEC COTELUB	Non
----------------------------	-----

PROPOSITION CITOYENNE	Non
-----------------------	-----

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20201214-2020-153-DE
Date de télétransmission : 18/12/2020
Date de réception préfecture : 18/12/2020

3.2 DEVELOPPER LES ENERGIES RENOUVELABLES THERMIQUES

3.1.2 DEPLOYER UN CONTRAT DE DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES THERMIQUES

Action n° 16
DEPLOYER UN CONTRAT DE DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES THERMIQUES

Descriptif et objectif(s)	
<p>L'objectif est de faire émerger dans le territoire des projets d'énergie renouvelable thermique et des réseaux associés qui permettent d'atteindre les objectifs du PCAET en mobilisant au mieux les financements du Fonds de chaleur renouvelable géré par l'ADEME. Pour cela, l'action consiste à répondre à l'appel à manifestation d'intérêt de l'ADEME afin de signer et de mettre en œuvre un contrat territorial de développement de ces énergies à l'échelle du territoire.</p> <p>Ce contrat concernera les collectivités et les entreprises pour leur permettre de réaliser leur transition énergétique par un recours massif à la chaleur renouvelable dans leurs activités.</p> <p>Il concerne les secteurs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Bâtiments publics, • Habitat collectif, • Tertiaire, • Industrie • Agriculture <p>Il concerne notamment les technologies suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Biomasse, • Solaire thermique, • Géothermie. <p>Les principales étapes sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Désignation d'un opérateur territorial chargé de l'animation et de l'exécution du contrat L'opérateur territorial sera chargé d'associer l'ensemble des acteurs et dispositifs existants pour mobiliser les maîtres d'ouvrages potentiels du territoire et les suivre pendant toute la durée de leur projet. - Réalisation d'une étude de préfiguration L'étude doit permettre de recenser les sites potentiels de développement des énergies renouvelables et d'évaluer leur niveau de maturité et de les classer pour dresser les bases de la contractualisation avec l'ADEME - Signature du contrat de développement territorial avec engagement sur des objectifs chiffrés de développement par filières et secteurs d'activités concernés - Accompagnement des maîtres d'ouvrage au montage et à la réalisation des projets 	
Périmètre de l'action	Cibles/bénéficiaires
EPCI	Entreprises du tertiaire, entreprises industrielles, Habitat collectif, Agriculteurs
Maître d'ouvrage	Partenaires
PNRL	CCPAL

PILOTAGE EPCI	BUDGET
	<p>Accusé de réception en préfecture 084-200040624-20201214-2020-153-DE Date de télétransmission : 18/12/2020 Date de réception préfecture : 18/12/2020</p>

Techniciens : Service Aménagement du territoire	Elu(s) : VP développement durable	Fonctionnement :	Investissement : Sera précisé à l'issue de l'étude de préfiguration
Dispositif/contractualisation associé		Moyens humains (ETP/an)	
Contrat de développement territorial		0,2	

PRINCIPALES ETAPES ET CALENDRIER	
2020	- Désignation de l'opérateur territorial - Réalisation de l'étude de dimensionnement
2021	- Signature du contrat avec l'ADEME - Déploiement du contrat
2022	- Déploiement du contrat
2023	- Déploiement du contrat

VOLET PCAET	ATTENUATION	ADAPTATION	QUALITE DE L'AIR
	X		X

SECTEUR(S) D'ACTIVITE CONCERNE	REGLEMENTAIRE(S)	AUTRE(S)
	Résidentiel, Tertiaire, Industrie, Agriculture	

IMPACTS	FAIBLE	MOYEN	FORT
Production ENR			X
Réduction des consommations d'énergie	X		
Atténuation des émissions de GES			X
Réduction des polluants atmosphériques			X
Emplois créés			X
Réduction des inégalités sociales			
Chiffre d'affaire local généré			X
Maîtrise des dépenses de fonctionnement			X
Préservation de la biodiversité		X	

INDICATEURS DE RESULTAT	<ul style="list-style-type: none"> - Signature du contrat - Nombre de projets réalisés - GWh d'énergies renouvelables produits
-------------------------	---

MUTUALISATION AVEC COTELUB	Oui
----------------------------	-----

PROPOSITION CITOYENNE	Non
-----------------------	-----

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20201214-2020-153-DE
Date de télétransmission : 18/12/2020
Date de réception préfecture : 18/12/2020

3.2 DEVELOPPER LA METHANISATION

3.1.2 ETUDIER LA FAISABILITE D'UNE UNITE DE METHANISATION

Action n° 17
ETUDIER LA FAISABILITE D'UNE UNITE DE METHANISATION

Descriptif et objectif(s)	
<p>Enjeux :</p> <p>Pour les industriels et gestionnaires de déchets</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Utilisation d'une énergie verte locale sans taxe et décorrélée du marché ▪ Traitement des déchets organiques à prix compétitifs ▪ Interlocuteur de proximité ▪ Image de l'entreprise <p>Pour les agriculteurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Amélioration de la valeur fertilisante/effluents ▪ Réduction de l'achat en engrais minéraux ▪ Digestat = produit hygiénisé, désodorisé et stable ▪ Mise aux normes stockage ▪ Pas de gestion du plan d'épandage ▪ Génération d'activités économiques ▪ Réduction des émissions de GES : Pour 1 tonne CO² dépensée ~ 6 tonnes économisées <p>Pour le territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Production d'ENR non délocalisables ▪ Réduction de la pollution des eaux ▪ Gestion locale des déchets organiques ▪ Production et valorisation engrais sur le territoire avec maîtrise des coûts approvisionnement ▪ Synergie entre acteurs <p>Actions :</p> <p>Lancement de l'étude de faisabilité opérationnelle</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Sécurisation des gisements ▪ Voir complémentarité avec filières existantes/valorisation digestat ▪ Choix du foncier : Impact sur coût raccordement et plan d'approvisionnement ▪ Implication de la collectivité mode de réalisation 	
Périmètre de l'action	Cibles/bénéficiaires
EPCI	EPCI et communes
Maître d'ouvrage	Partenaires
CCPAL/GRDF	Metha'Synergie PNRL, GERES, GRDF en Appui Opérateurs

PILOTAGE EPCI		BUDGET
Techniciens :	Elu(s) :	Investissement : 36 000 €TTC
Service Aménagement du territoire	VP développement durable	Subventions ADEME 14 400 €

Accusé de réception en préfecture
 084-200040624-20201214-2020-153-DE
 Date de télétransmission : 18/12/2020
 Date de réception préfecture : 18/12/2020

	Région SUD : 12 000 €
Dispositif/contractualisation associé	Moyens humains (ETP/an)
Opérateurs	0,1 ETP

PRINCIPALES ETAPES ET CALENDRIER	
2020	- Rédaction du cahier des charges pour l'étude de faisabilité opérationnelle - Choix du foncier
2021	- Choix du prestataire - Lancement de l'étude opérationnelle
2022	- Choix de l'opérateur
2023	- Début des travaux

VOLET PCAET	ATTENUATION	ADAPTATION	QUALITE DE L'AIR
	X		X

SECTEUR(S) D'ACTIVITE CONCERNE	REGLEMENTAIRE(S)	AUTRE(S)
	Tertiaire, Industrie, Agriculture	

IMPACTS	FAIBLE	MOYEN	FORT
Production ENR			X
Réduction des consommations d'énergie	X		
Atténuation des émissions de GES			X
Réduction des polluants atmosphériques	X		
Emplois créés	X		
Réduction des inégalités sociales			
Chiffre d'affaire local généré		X	
Maîtrise des dépenses de fonctionnement		X	
Préservation de la biodiversité		X	

INDICATEURS DE RESULTAT	- lancement de l'étude /
--------------------------------	--------------------------

MUTUALISATION AVEC COTELUB	Oui
-----------------------------------	-----

PROPOSITION CITOYENNE	Non
------------------------------	-----

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20201214-2020-153-DE
Date de télétransmission : 18/12/2020
Date de réception préfecture : 18/12/2020



SÉQUESTER LE CARBONE

4

PLAN D' ACTIONS

SÉQUESTER LE CARBONE



4.1 Développer les pratiques agricoles séquestrantes

4.2 Conforter le puit forestier et l'usage des matériaux biosourcés

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20201214-2020-153-DE
Date de télétransmission : 18/12/2020
Date de réception préfecture : 18/12/2020

4. SEQUESTRER LE CARBONE

4.1 DEVELOPPER LES PRATIQUES AGRICOLES SEQUESTRANTES

4.1.2 DEVELOPPER L'AGROECOLOGIE ET LE STOCKAGE DU CARBONE

Action n° 18
DEVELOPPER L'AGROECOLOGIE ET LE STOCKAGE DU CARBONE

Descriptif et objectif(s)	
<p>Par leurs pratiques, les agriculteurs disposent de différents leviers pour augmenter le stock de carbone de leurs parcelles, et ainsi compenser temporairement les émissions de GES : couverts végétaux sur cultures pérennes et en inter-culture, agroforesterie, plantation de haies, valorisation des matières organiques locales etc. Ces pratiques sont par ailleurs, non seulement un moyen de lutter contre les effets du changement climatique, mais aussi un levier d'action pour favoriser la biodiversité et diminuer la vulnérabilité énergétique des exploitations liée à la dépendance aux énergies fossiles.</p> <p>L'agriculture biologique et plus largement les mesures agro-écologiques à engager sont aujourd'hui bien partagées par les acteurs locaux, l'enjeu étant davantage de mettre en mouvement le monde agricole vers ces pratiques.</p> <p>La certification HVE (Haute Valeur Environnementale) impliquant la mise en œuvre de pratiques agroécologiques, en particulier au niveau 3, sera également encouragée. L'agriculture HVE permet en effet une meilleure prise en compte des aspects écosystémiques en offrant à des exploitations la possibilité d'obtenir ce label de qualité et ainsi de s'engager dans une voie plus vertueuse pour l'environnement tout en étant valorisées. Il s'agit pour certains agriculteurs d'amorcer une transition vers un mode d'agriculture plus vertueux pour l'environnement.</p> <p>Plusieurs actions sont identifiées pour accompagner les agriculteurs vers cette transition :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place des temps de sensibilisations – formations collectives en s'appuyant sur les acteurs en place (chambre d'agriculture, Bio de Provence, cave coopératives, etc.) - Identifier des exploitants agricoles motivés pour être accompagnés dans le cadre d'un diagnostic global vers un changement de pratiques intégrant les volets maîtrise de l'énergie et stockage du carbone ; animer le groupe d'agriculteurs dans le cadre d'un GIEE stockage du carbone ; - Mettre en place des actions concrètes de terrain sur ces exploitations puis capitaliser sur les pratiques efficaces, - Diffuser/essaimer avec mise en place d'action de communication sur les exploitations accompagnées (visites de fermes). <p>Pour cela différents outils sont disponibles, tels que CLIMAGRI, pourront être utilisés.</p> <p>La transition de modèle d'agriculture se fera prioritairement sur les espaces à proximité d'habitations.</p>	
Périmètre de l'action	Cibles/bénéficiaires
EPCI	Agriculteurs
Maître d'ouvrage	Partenaires
CA 84 / Bio de Provence	IRAEE, CIVAM et toutes les structures agricoles présentes sur le terrain.

PILOTAGE EPCI		BUDGET	
Techniciens :	Elu(s) :	Fonctionnement :	Investissement :
Service aménagement du territoire	VP développement durable	ETP	

Accusé de réception en préfecture
 084-200040624-20201214-2020-153-DE
 Date de télétransmission : 18/12/2020
 Date de réception préfecture : 18/12/2020

Dispositif/contractualisation associé	Moyens humains (ETP/an)

PRINCIPALES ETAPES ET CALENDRIER	
2020	- Campagne de sensibilisation, organisation de formations collectives, identification des exploitations à mobiliser
2021	- Diagnostics d'exploitation,
2022	- Accompagnement à la mise en œuvre d'actions
2023	- Capitalisation des enseignements / diffusion essaimage

VOLET PCAET	ATTENUATION	ADAPTATION	QUALITE DE L'AIR
	X	X	X

SECTEUR(S) D'ACTIVITE CONCERNE	REGLEMENTAIRE(S)	AUTRE(S)
	Agriculture	

IMPACTS	FAIBLE	MOYEN	FORT
Production ENR	X		
Réduction des consommations d'énergie		X	
Atténuation des émissions de GES			X
Réduction des polluants atmosphériques		X	
Emplois créés	X		
Réduction des inégalités sociales	X		
Chiffre d'affaire local généré	X		
Maîtrise des dépenses de fonctionnement		X	
Préservation de la biodiversité		X	

INDICATEURS DE RESULTAT	Nombre d'agriculteurs mobilisés/accompagnés Nombre de préconisations mises en œuvre
-------------------------	--

MUTUALISATION AVEC COTELUB	Oui
PROPOSITION CITOYENNE	Non

Accusé de réception en préfecture
 084-200040624-20201214-2020-153-DE
 Date de télétransmission : 18/12/2020
 Date de réception préfecture : 18/12/2020

4.2 CONFORTER LE PUIT FORESTIER ET L'USAGE DES MATERIAUX BIOSOURCES

4.2.1 OPTIMISER LA GESTION DE LA FORET ET DEVELOPPER L'USAGE DES MATERIAUX BIOSOURCES

Action n° 19
OPTIMISER LA GESTION DE LA FORET ET DEVELOPPER L'USAGE DES MATERIAUX BIO-SOURCÉS

Descriptif et objectif(s)	
<p>D'une manière générale, les bois locaux sont valorisés en-deçà du potentiel du territoire, et principalement dans les secteurs du bois-énergie et de la trituration (papeterie).</p> <p>Malgré le potentiel forestier, les filières bois d'œuvre sont peu développées. Le bois d'œuvre reste pourtant la meilleure valorisation économique possible pour les propriétaires forestiers. Il permet, par le rallongement des cycles de production et le « stockage » du bois dans les bâtiments, une optimisation du service de stockage de carbone. L'objectif est d'identifier et gérer les forêts où la séquestration de carbone peut être favorisée par la sylviculture</p> <p>La récente normalisation du pin d'Alep pour son utilisation en ossature bois, et les possibilités de normalisation des autres essences couplées au développement des techniques de seconde transformation (collage, aboutage, ...) vont permettre de diversifier l'offre en produits transformés et de proposer des produits locaux pour la construction mais aussi pour l'emballage, l'ameublement, etc. Néanmoins la production de ces produits nécessite une réelle volonté politique et la prescription bois dans les projets d'aménagement public (construction, mobilier urbain, etc.) afin de sécuriser les débouchés pour les producteurs et entraîner le changement d'itinéraires sylvicoles en amont.</p> <p>De plus, le territoire manque d'entreprises de première et deuxième transformation.</p> <p>Cette action correspond aux fiches actions suivantes de la charte forestière de territoire Luberon-Lure :</p> <ul style="list-style-type: none"> • n° 13 Soutenir le développement des filières bois d'œuvre d'essences locales • n° 14 Soutenir le développement des entreprises de transformation locales • n° 15 Promouvoir l'utilisation du bois local auprès des utilisateurs <p>L'adhésion de la CCPAL à la charte forestière de territoire permettra son association à la programmation et au suivi de ces actions, et facilitera leur déclinaison territoriale.</p> <p>Sont concernés également par cette fiche les autres matériaux biosourcés (Chanvre,..).</p>	
Périmètre de l'action	Cibles/bénéficiaires
CCPAL	Maîtres d'ouvrages publics et privés Propriétaires forestiers publics et privés Entreprises de première et deuxième transformation du bois
Maître d'ouvrage	Partenaires
PNR Luberon	Association des Communes forestières, FIBOIS Sud, ONF, CRPF

PILOTAGE EPCI		BUDGET	
Techniciens :	Elu(s) :	Fonctionnement :	Investissement :
Service aménagement du territoire	VP développement durable, VP économie et attractivité du territoire	Formations : 5000€/an	

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20201214-2020-153-DE
Date de télétransmission : 18/12/2020
Date de réception préfecture : 18/12/2020

Dispositif/contractualisation associé	Moyens humains (ETP/an)

PRINCIPALES ETAPES ET CALENDRIER	
2020	Adhésion de la CCPAL à la charte forestière de territoire Formation des élus et des techniciens des communes et de l'intercommunalité à l'intégration du bois local et des matériaux biosourcés dans les projets d'aménagement
2021	Suivi et soutien des projets de « sylviculture carbone » Formation des élus et des techniciens des communes et de l'intercommunalité à l'intégration du bois local et des matériaux biosourcés dans les projets d'aménagement
2022	Suivi et soutien des projets de « sylviculture carbone » Formation des élus et des techniciens des communes et de l'intercommunalité à l'intégration du bois local et des matériaux biosourcés dans les projets d'aménagement
2023	Suivi et soutien des projets de « sylviculture carbone »

VOLET PCAET	ATTENUATION	ADAPTATION	QUALITE DE L'AIR
	X		

SECTEUR(S) D'ACTIVITE CONCERNE	REGLEMENTAIRE(S)	AUTRE(S)

IMPACTS	FAIBLE	MOYEN	FORT
Production ENR		X	
Réduction des consommations d'énergie			X
Atténuation des émissions de GES			X
Réduction des polluants atmosphériques	X		
Emplois créés		X	
Réduction des inégalités sociales	X		
Chiffre d'affaire local généré		X	
Maîtrise des dépenses de fonctionnement		X	
Préservation de la biodiversité		X	

INDICATEURS DE RESULTAT	
	Taux de participation aux formations Nombre de projets d'aménagement utilisant du bois local /certifié Nombre et surface des forêts faisant l'objet de projets de « sylviculture carbone »

MUTUALISATION AVEC COTELUB	
	Oui

PROPOSITION CITOYENNE	
	Non

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20201214-2020-153-DE
Date de télétransmission : 18/12/2020
Date de réception préfecture : 18/12/2020



ÉCONOMIE CIRCULAIRE

5

PLAN D' ACTIONS

FAVORISER L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE



- 5.1 Renforcer l'autonomie alimentaire du territoire
- 5.2 Prévenir et gérer les déchets

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20201214-2020-153-DE
Date de télétransmission : 18/12/2020
Date de réception préfecture : 18/12/2020

5. FAVORISER L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

5.1 RENFORCER L'AUTONOMIE ALIMENTAIRE DU TERRITOIRE

5.1.1 DEVELOPPER LES ACTIONS AUTOUR DU PLAN ALIMENTAIRE TERRITORIAL

Action n° 20
DEVELOPPER LES ACTIONS AUTOUR DU PLAN ALIMENTAIRE TERRITORIAL

Descriptif et objectif(s)	
<p>L'action a pour objectif de renforcer l'autonomie alimentaire et la relocalisation d'une alimentation durable sur le territoire au travers des interventions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Initier une commission « agriculture et alimentation » ouverte, - Sensibiliser les agriculteurs et les habitants à l'importance de développer l'autonomie alimentaire du territoire : vente en circuits courts et développement de la consommation locale, - Utiliser l'outil PARCEL pour les actions de sensibilisations des citoyens et partenaires du territoire, - S'impliquer dans le Projet Alimentaire Territorial porté par le PNRL, - Soutenir les initiatives de circuits courts, outil de transformation collectifs, entreprise locale de transformation alimentaire, (s'inspirer des expériences existantes proches : stratégie alimentaire de Forcalquier, fond de soutien à l'agroalimentaire local de DLVA), - Préserver le foncier agricole et favoriser l'installation pour maintenir l'agriculture sur le territoire, (s'inspirer des expériences existantes proches : projet de ZAP intercommunale du Val de Durance sur DLVA, achat de foncier agricole par la COVE). - Restauration collective (scolaire pour tous les niveaux des crèches aux lycées, voire maison de retraite) et lutte contre le gaspillage alimentaire, - Définir et suivre un indicateur du gaspillage alimentaire - Inciter à des installations en circuits courts en agroécologie. - Accompagner des projets collectifs visant à la transformation locale des produits (légumerie, outil d'abattage, atelier de transformation), - Valoriser les producteurs et produits locaux (foires, visites de fermes -lien avec GRCIVAM) - Développer l'agritourisme, - Mettre en place des dispositifs fonciers pour favoriser l'implantation d'exploitations agricoles (Zones agricoles protégées, Zones test). 	
Périmètre de l'action	Cibles/bénéficiaires
EPCI	Agriculteurs, habitants, visiteurs
Maître d'ouvrage	Partenaires
PNRL/Communes	EPCI, CA 84, CD 84,...

PILOTAGE EPCI		BUDGET	
Techniciens :	Elu(s) :	Fonctionnement :	Investissement :
Service aménagement du territoire	VP développement durable, VP économie et attractivité du territoire		
Dispositif/contractualisation associé		Moyens humains (ETP/an)	

Accusé de réception en préfecture
 084 200040624 20201214 2020 153 DE
 Date de télétransmission : 18/12/2020
 Date de réception préfecture : 18/12/2020



PRINCIPALES ETAPES ET CALENDRIER	
2020	- Forum ouvert pour la construction du PAT CCPAL
2021	- Mis en place des actions
2022-2023	- Mis en place des actions

VOLET PCAET	ATTENUATION	ADAPTATION	QUALITE DE L'AIR
	x	x	x

SECTEUR(S) D'ACTIVITE CONCERNE	REGLEMENTAIRE(S)	AUTRE(S)

IMPACTS	FAIBLE	MOYEN	FORT
Production ENR			
Réduction des consommations d'énergie		X	
Atténuation des émissions de GES		X	
Réduction des polluants atmosphériques			
Emplois créés		X	
Réduction des inégalités sociales			
Chiffre d'affaire local généré			X
Maîtrise des dépenses de fonctionnement		X	
Préservation de la biodiversité			X

INDICATEURS DE RESULTAT	Nombre de cantines approvisionnées Nombre d'exploitations impliquées
-------------------------	---

MUTUALISATION AVEC COTELUB	Oui
PROPOSITION CITOYENNE	Oui

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20201214-2020-153-DE
Date de télétransmission : 18/12/2020
Date de réception préfecture : 18/12/2020

5.2 PREVENIR ET GERER LES DECHETS

5.1.2 FAIRE EVOLUER LA POLITIQUE TERRITORIALE DE GESTION DES DECHETS VERS LA PREVENTION

Action n° 21
FAIRE EVOLUER LA POLITIQUE TERRITORIALE DE GESTION DES DECHETS VERS LA PREVENTION

Descriptif et objectif(s)	
<p>Eviter de produire un déchet est la meilleure façon de réduire le coût de la gestion, composée de la collecte, de la valorisation, et parfois d'un traitement final. A chacune de ces étapes, de l'énergie et des matériaux sont nécessaires et ont un impact sur les émissions de gaz à effet de serre et sur les polluants atmosphériques émis.</p> <p>Il s'agit de faire le lien entre l'ensemble des coûts de gestion des déchets et les émissions de gaz à effet de serre directes, indirectes et induites.</p> <p>Les compétences de gestion des déchets à la CCPAL (via le SIRTOM, auquel la compétence a été transférée) intègrent un certain nombre de volets :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Collecte des OMR et sélective • Déchetteries et points d'apport volontaire • Recyclerie / Ressourcerie • Extension des consignes de tri (à venir en 2020) <p>L'objectif est de faire évoluer le discours en faveur de la prévention des déchets à l'échelle de l'EPCI afin de réduire à la source la production de déchets sur le territoire via :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'accompagnement au changement des modes de consommation ; • La diffusion de pratiques zéro déchet (DIY, etc.) ; • Une communication incluant l'extension des consignes de tri ; • La définition de cibles prioritaires pour la sensibilisation (cantines, grande distribution, etc.) <p>Le plan local de prévention des déchets est en cours de mise à jour par le SIRTOM. Les nombreuses actions à venir (notamment l'extension des consignes de tri grâce à l'appel à projet de CITEO dont le SIRTOM est lauréat pour 2020) vont venir compléter la stratégie de prévention telle que menée depuis de nombreuses années.</p>	
Périmètre de l'action	Cibles/bénéficiaires
CCPAL	Citoyens, collectivités
Maître d'ouvrage	Partenaires
SIRTOM	CCPAL, Associations, Entreprises, CBE Luberon

PILOTAGE EPCI		BUDGET	
Techniciens :	Elu(s) :	Fonctionnement :	Investissement :
Service aménagement du territoire	VP Développement Durable , Elu du SIRTOM		
Dispositif/contractualisation associé		Moyens humains (ETP/an)	
AAP Zéro déchet plastique en Méditerranée (Région SUD) Extension des consignes de tri (CITEO)		0,1	

PRINCIPALES ETAPES ET CALENDRIER		
2020	-	Réflexions sur la mise en place d'un programme local de prévention des déchets.
		Organiser des défis « zéro déchet » et

Accusé de réception en préfecture
 084-200040624-20201214-2020-153-DE
 Date de télétransmission : 18/12/2020
 Date de réception préfecture : 18/12/2020

	<ul style="list-style-type: none"> - Coordonner le discours sur la prévention des déchets et engager des actions, en complémentarité des services existants à l'échelle des deux EPCI - Construire un plan de communication sur la prévention des déchets - S'engager dans la signature de la Charte « Sud Zéro Déchet Plastique » 	prévention lors d'évènements (DD Festival, Semaine européenne de la réduction des déchets, Commission interne, etc.)
2021	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre des actions - Création un manuel d'accompagnement au changement de comportements (lutte contre les plastiques et réduction de nos déchets au quotidien) - Animer un réseau d'acteurs sur la prévention des déchets (ateliers DIY, atelier réutilisation/recyclage, etc.) 	
2022-2023	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre des actions - Fonder un groupe d'acteur/animateur sur la thématique des déchets et le lien avec le changement climatique. 	

VOLET PCAET	ATTENUATION	ADAPTATION	QUALITE DE L'AIR
	X		X

SECTEUR(S) D'ACTIVITE CONCERNE	REGLEMENTAIRE(S)	AUTRE(S)

IMPACTS	FAIBLE	MOYEN	FORT
Production ENR			
Réduction des consommations d'énergie	x		
Atténuation des émissions de GES			x
Réduction des polluants atmosphériques			x
Emplois créés	x		
Réduction des inégalités sociales	x		
Chiffre d'affaire local généré		x	
Maîtrise des dépenses de fonctionnement		x	
Préservation de la biodiversité			x

INDICATEURS DE RESULTAT	Signature de la charte « sud zéro déchet plastique » Engagement dans un AAP en faveur de la prévention des déchets Nombre de personnes accompagnées dans leur processus de changement de pratiques Nombre d'actions engagées et menées à bien Réduction du tonnage de déchets ménagers collectés
-------------------------	--

MUTUALISATION AVEC COTELUB	Non
PROPOSITION CITOYENNE	Oui

Accusé de réception en préfecture
 084-200040624-20201214-2020-153-DE
 Date de télétransmission : 18/12/2020
 Date de réception préfecture : 18/12/2020





ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

6

PLAN D' ACTIONS

S'ADAPTER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE



6.1 Adapter l'agriculture

6.2 Adapter la gestion forestière

6.3 Faire évoluer les activités touristiques

6.4. Aménager les espaces urbanisés

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20201214-2020-153-DE
Date de télétransmission : 18/12/2020
Date de réception préfecture : 18/12/2020

6. S'ADAPTER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

6.1 ADAPTER L'AGRICULTURE

6.1.1 ADAPTER LES PRODUCTIONS AGRICOLES ET OPTIMISER LEURS BESOINS EN IRRIGATION

Action n° 22

ADAPTER LES PRODUCTIONS AGRICOLES ET OPTIMISER LEURS BESOINS EN IRRIGATION

Descriptif et objectif(s)	
<p>Le diagnostic du territoire a mis en avant la vulnérabilité du territoire aux impacts du changement climatique. L'agriculture est un secteur qui sera fortement exposé au dérèglement climatique en cours et à venir. Concrètement, les menaces qui pèsent sur les exploitations agricoles sont multiples et leurs effets conjugués pourrait fragiliser la viabilité économique des fermes : augmentation du stress hydrique et donc des besoins d'irrigation, développement d'espèces parasites, décalage des saisonnalités, baisses de rendements, augmentation des incendies, etc.</p> <p>Deux objectifs majeurs sont poursuivis par cette action :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Adapter les productions, les modes de productions et les pratiques agricoles au climat à venir - Optimiser les besoins d'irrigation. <p>Pour atteindre ces objectifs, plusieurs actions opérationnelles seront menées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Recenser les problématiques rencontrées mais aussi les initiatives pertinentes existants dans ou proche du territoire - Poursuivre et renforcer les expérimentations de pratiques agricoles permettant d'augmenter la résilience des exploitations et de réduire les besoins en eau - Accompagner les agriculteurs irrigants pour comprendre leurs besoins et réduire les prélèvements via des outils connectés, sondes capacitatives, etc. En s'inspirant pour cela des accompagnements menés par la Chambre d'agriculture : Accompagnement à la réduction des prélèvements (Haut Calavon), GIEE couverts végétaux, etc. - Communiquer et diffuser ces initiatives pertinentes et ces résultats d'expérimentations par divers moyens : formations, groupe d'échanges de pratiques, journée techniques, lien avec l'enseignement agricole, etc. - Mettre en œuvre une démarche de dialogue territorial autour de la ressource en eau disponible et des besoins de l'agriculture, avec l'ensemble des partenaires impliqués, questionner la pertinence des ouvrages de stockage anciens et retenues collinaires. (Chambre d'agriculture, EPCI, PNRL, syndicats de rivière, associations d'irrigants, Agence de l'Eau, etc.) - Se préparer à la future PAC, pour être prêt à porter ou faire porter (via le PNRL ?) des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques*, MAEC, permettant d'aider les agriculteurs à s'engager dans ces nouvelles pratiques (ou dispositif équivalent, selon ce qui sera proposé) 	
Périmètre de l'action	Cibles/bénéficiaires
EPCI	Les agriculteurs
Maître d'ouvrage	Partenaires
CA 84 / EPCI	IRAEE, PNRL, syndicats de rivière, associations d'irrigants, Agence de l'Eau, SIRCC, SMAVD, organisations professionnelles agricoles, CIVAM et GAB.

PILOTAGE EPCI	BUDGET
---------------	--------

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20201214-2020-153-DE
Date de télétransmission : 18/12/2020
Date de réception préfecture : 18/12/2020

Techniciens : Service aménagement du territoire	Elu(s) : VP développement durable, VP économie et attractivité du territoire	Fonctionnement : 0,5 ETP	Investissement :
Dispositif/contractualisation associé		Moyens humains (ETP/an)	

PRINCIPALES ETAPES ET CALENDRIER	
2020	<ul style="list-style-type: none"> - Création d'un groupe de travail, piloté par l'EPCI, avec les acteurs concernés pour définir et mettre en œuvre un dispositif d'accompagnement cohérent sur ce sujet, dont <ul style="list-style-type: none"> o Recensement des problématiques rencontrées et des initiatives pertinentes, o Préparer la démarche de dialogue territorial autour de la ressource en eau : comprendre le principe, s'inspirer d'initiatives réussies, o Définition des indicateurs de suivi
2021	<ul style="list-style-type: none"> - Initier la démarche de dialogue territorial - Déploiement d'actions de sensibilisations des agriculteurs (formations, journée technique, groupes d'échanges...) - Échanges avec la Région, gestionnaire des fonds FEADER, sur futures MAEC
2022	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en œuvre un Plan Agroécologiques et Climatiques permettant aux agriculteurs volontaires de s'engager dans des MAEC. - Déploiement d'actions de sensibilisations des agriculteurs (formations, journée technique, groupes d'échanges...)
2023	<ul style="list-style-type: none"> - Déploiement d'actions de sensibilisations des agriculteurs (formations, journée technique, groupes d'échanges...)

VOLET PCAET	ATTENUATION	ADAPTATION	QUALITE DE L'AIR
	X	X	

SECTEUR(S) D'ACTIVITE CONCERNE	REGLEMENTAIRE(S)	AUTRE(S)
	Agriculture	

IMPACTS	FAIBLE	MOYEN	FORT
Production ENR	X		
Réduction des consommations d'énergie		X	
Atténuation des émissions de GES	X		
Réduction des polluants atmosphériques	X		
Emplois créés	X		
Réduction des inégalités sociales			
Chiffre d'affaire local généré		X	
Maîtrise des dépenses de fonctionnement			X
Préservation de la biodiversité		X	

INDICATEURS DE RESULTAT	- Diminution effective du volume total d'eau consommée par l'agriculture
-------------------------	--

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20201214-2020-153-DE
Date de télétransmission : 18/12/2020
Date de réception préfecture : 18/12/2020

	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'agriculteurs accompagnés - Nombre d'hectares engagés dans de nouvelles pratiques - Nombre formations et journées techniques organisées - Démarche de dialogue territorial initiée
--	---

MUTUALISATION AVEC COTELUB	Oui
PROPOSITION CITOYENNE	Oui

Accusé de réception en préfecture
 084-200040624-20201214-2020-153-DE
 Date de télétransmission : 18/12/2020
 Date de réception préfecture : 18/12/2020



6.2 ADAPTER LA GESTION FORESTIERE

6.2.1 DEVELOPPER LA GESTION FORESTIERE ET LA LABELLISATION PEFC

Action n° 23

DEVELOPPER LA GESTION FORESTIERE ET LA LABELLISATION PEFC

Descriptif et objectif(s)

Préserver le patrimoine forestier et sa dimension multifonctionnelle sur le long-terme

Si les écosystèmes forestiers sont menacés par les changements climatiques, ils peuvent aussi permettre d'en atténuer les effets en permettant davantage de séquestration du carbone atmosphérique, de stockage dans les sols et dans les peuplements, et en permettant de substituer des produits bois à des produits plus consommateurs d'énergie. Les forêts, à condition d'être gérées durablement, permettent de lutter contre le changement climatique. A titre d'exemple les « Obligations Légales de Débroussaillments » (OLD) jouent un rôle important dans la prévention des feux de forêts.

Structurer et organiser l'amont de la filière

L'optimisation de la production des biens et services rendus par les forêts, et leur adaptation au changement climatique, nécessite inévitablement une mise en gestion des parcelles forestières par les propriétaires. Or sur le territoire, les deux tiers des forêts sont des propriétés privées fortement morcelées : 60% des propriétaires ont moins de 4 ha. Ainsi les propriétaires sont généralement peu sensibilisés à la gestion forestière, ils nourrissent plutôt une vision peu productive de leur forêt et sont souvent peu enclins à gérer et investir techniquement et financièrement dans des forêts de surface et valeur le plus souvent limitées.

Le regroupement des propriétaires forestiers privés au sein d'associations de gestion forestière et la recherche de partenariats public-privé peut être un levier important pour une mise en gestion dynamique des boisements à l'échelle des massifs.

Garantir la gestion durable des forêts

Dans un contexte régional de faible valorisation des produits forestiers mais d'une demande en bois et produits certifiés en augmentation, les systèmes de certification de gestion durable et de chaîne de contrôle peuvent contribuer à mobiliser davantage de bois tout en garantissant la durabilité et la légalité de la gestion des forêts, en assurant la reconnaissance des produits et des entreprises locales et en leur conférant une plus grande compétitivité. La certification peut également permettre de lever les freins dus à la faible acceptabilité sociale des coupes.

Améliorer l'appropriation de la thématique forêt par les élus et les habitants

Les forêts représentent un véritable potentiel à développer, dans toute leur dimension multifonctionnelle : production de bois d'œuvre et bois énergie, chasse, loisirs, paysage, biodiversité... cependant, la prise en compte des espaces forestiers dans les stratégies locales de développement varie considérablement selon les communes du territoire, plusieurs facteurs pouvant expliquer ces variations : méconnaissance du potentiel multifonctionnel forestier, absence de culture forestière, incendies, etc.

La sensibilisation et la formation des élus est un point clé pour construire des stratégies de développement basées sur la forêt. Il est proposé de synthétiser l'ensemble des données forestières disponibles dans des atlas communaux. Ainsi, chaque commune disposerait des informations nécessaires à la bonne compréhension des enjeux et disposerait d'un aperçu global (public et privé) des forêts de son territoire. La diffusion des atlas communaux auprès des élus lors du développement de la certification sur le territoire (Fiche Action N°7) doit être couplée à des formations thématiques et à un accompagnement spécifique.

Ces actions correspondent aux fiches actions suivantes de la charte forestière de territoire Luberon-Lure :

- N°3 : Regrouper les propriétaires forestiers
- N°4 : Agir sur le foncier pour mettre en gestion les espaces forestiers
- N°7 : Promouvoir la certification forestière de gestion durable
- N°9 : Anticiper le changement climatique et faire évoluer les pratiques
- N°16 : Sensibiliser et porter à la connaissance des élus les enjeux forestiers

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20201214-2020-153-DE
Date de télétransmission : 18/12/2020
Date de réception préfecture : 18/12/2020

L'adhésion de la CCPAL à la charte forestière de territoire permettra son association à la programmation et au suivi de ces actions, et facilitera leur déclinaison territoriale.	
Périmètre de l'action	Cibles/bénéficiaires
CCPAL	Propriétaires forestiers publics et privés
Maître d'ouvrage	Partenaires
Communes PNR Luberon	Association des communes forestières, PEFC, CRPF, ONF, scientifiques du Groupe de recherche et d'étude sur le climat (GREC Sud)

PILOTAGE EPCI		BUDGET	
Techniciens : Service aménagement du territoire	Elu(s) : VP développement durable	Fonctionnement : Formation des élus : 4000 €/an sur 3 ans Sensibilisation : 4000 €/an sur 3 ans	Investissement :
Dispositif/contractualisation associé		Moyens humains (ETP/an)	

PRINCIPALES ETAPES ET CALENDRIER	
2020	Adhésion de la CCPAL à la charte forestière de territoire Suivi et soutien du déploiement des atlas communaux, de la certification des forêts publiques et des stratégies communales, ainsi que des regroupements de propriétaires. Formation des élus et des techniciens des communes et de l'intercommunalité aux enjeux forestiers
2021	Suivi et soutien du déploiement des atlas communaux, de la certification des forêts publiques et des stratégies communales, ainsi que des regroupements de propriétaires. Formation des élus et des techniciens des communes et de l'intercommunalité aux enjeux forestiers Sensibilisation des habitants et des propriétaires forestiers à la gestion durable
2022	Suivi et soutien des stratégies communales, ainsi que des regroupements de propriétaires. Formation des élus et des techniciens des communes et de l'intercommunalité aux enjeux forestiers Sensibilisation des habitants et des propriétaires forestiers à la gestion durable
2023	Suivi et soutien des stratégies communales, ainsi que des regroupements de propriétaires. Sensibilisation des habitants et des propriétaires forestiers à la gestion durable

VOLET PCAET	ATTENUATION	ADAPTATION	QUALITE DE L'AIR
	X	X	

SECTEUR(S) D'ACTIVITE CONCERNE	REGLEMENTAIRE(S)	AUTRE(S)

IMPACTS	FAIBLE	MOYEN	FORT
Production ENR			X

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20201214-2020-153-DE
Date de télétransmission : 18/12/2020
Date de réception préfecture : 18/12/2020

Réduction des consommations d'énergie		X	
Atténuation des émissions de GES		X	
Réduction des polluants atmosphériques			
Emplois créés			X
Réduction des inégalités sociales		X	
Chiffre d'affaire local généré		X	
Maîtrise des dépenses de fonctionnement			
Préservation de la biodiversité			X

INDICATEURS DE RESULTAT	Surfaces de forêts certifiées pour leur gestion durable Taux de participation aux formations Taux de participation aux actions de sensibilisation
--------------------------------	---

MUTUALISATION AVEC COTELUB	Oui
PROPOSITION CITOYENNE	Non

6.3 FAIRE EVOLUER LES ACTIVITES TOURISTIQUES

6.3.1 ACCOMPAGNER LA POLITIQUE DE TOURISME DURABLE

Action n° 24

ACCOMPAGNER LA POLITIQUE DE TOURISME DURABLE

Descriptif et objectif(s)	
<p>L'économie du tourisme est une activité majeure pour le territoire et a fort impact sur l'environnement.</p> <p>De par ses pratiques (transport, consommation d'eau, d'énergie, production de déchets, etc.), par son volume (+ de 500 000 visiteurs/an viennent visiter le massif des ocres) ou encore par son mode de déplacement (la voiture reste majoritaire).</p> <p>La politique touristique du Pays d'Apt Luberon est consciente de ces enjeux et oriente sa politique touristique dans ce sens.</p> <p>En particulier, l'Opération Grand Site « Massif des ocres » reprise en 2017 par l'Office du Tourisme du Pays d'Apt Luberon vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Restaurer et protéger activement la qualité paysagère, naturelle et culturelle du site ; • Améliorer la qualité de la visite (accueil, stationnements, circuits, information, animations) dans le respect du site ; • Favoriser le développement socio-économique local dans le respect des habitants. <p>La mobilisation et la sensibilisation de la population locale sont également des aspects de l'OGS qui contribuent à l'animation du réseau et à la diffusion de l'offre de services.</p>	
Périmètre de l'action	Cibles/bénéficiaires
CCPAL	Touristes, habitants
Maître d'ouvrage	Partenaires
OTI	PNRL, VPA, VLP, réseau de prestataires, CCPAL, sites ocres, DREAL

PILOTAGE EPCI		BUDGET	
Techniciens : Office du tourisme intercommunal	Elu(s) : VP développement durable et tourisme	Fonctionnement :	Investissement :
Dispositif/contractualisation associé		Moyens humains (ETP/an)	
« Grand Site de France » ou « Opération Grand Site »			

PRINCIPALES ETAPES ET CALENDRIER	
2020	Dépôt du dossier de labellisation Opération Grand Site « Massif des ocres »
2021	Qualification de l'offre : développer les « marques écoresponsables » (marque valeurs Parc, éco label, etc.) Favoriser des filières à faibles impacts (vélo, VTT, randonnée, etc.) par l'amélioration des services offerts aux visiteurs ou l'aménagement de sites qualitatifs
2022	Développement de séjours « écotouristiques attractifs », développer la diversification touristique (ailes de saison) Favoriser des filières à faibles impacts (vélo, VTT, randonnée, etc.) par l'amélioration des services offerts aux visiteurs ou l'aménagement de sites qualitatifs

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20201214-2020-153-DE
Date de télétransmission : 18/12/2020
Date de réception préfecture : 18/12/2020

2023	Favoriser des filières à faibles impacts (vélo, VTT, randonnée, etc.) par l'amélioration des services offerts aux visiteurs ou l'aménagement de sites qualitatifs
------	--

VOLET PCAET	ATTENUATION	ADAPTATION	QUALITE DE L'AIR
		x	

SECTEUR(S) D'ACTIVITE CONCERNE	REGLEMENTAIRE(S)	AUTRE(S)
	Tertiaire	

IMPACTS	FAIBLE	MOYEN	FORT
Production ENR	x		
Réduction des consommations d'énergie			x
Atténuation des émissions de GES			x
Réduction des polluants atmosphériques			x
Emplois créés		x	
Réduction des inégalités sociales	x		
Chiffre d'affaire local généré			x
Maîtrise des dépenses de fonctionnement		x	
Préservation de la biodiversité			x

INDICATEURS DE RESULTAT	
-------------------------	--

MUTUALISATION AVEC COTELUB	Non
PROPOSITION CITOYENNE	Non

Accusé de réception en préfecture
 084-200040624-20201214-2020-153-DE
 Date de télétransmission : 18/12/2020
 Date de réception préfecture : 18/12/2020



6.4 AMENAGER LES ESPACES URBANISES

6.4.1 VEGETALISER LES ESPACES URBANISES

Action n° 25
VEGETALISER LES ESPACES URBANISES

DESCRIPTIF ET OBJECTIF(S)	
<p>L'action vise à développer la végétalisation des espaces urbanisés par :</p> <p>La réalisation de diagnostic(s) à une échelle globale (commune et EPCI), et/ou par typologies d'espaces urbains,</p> <p>La traduction d'objectifs sous forme de Coefficient de Biotope par Surface développé par l'ADEME (CBS) dans les différentes typologies d'espaces des PLU,</p> <p>L'exemplarité des projets publics en intégrant une stratégie de végétalisation dans tout aménagement d'espaces publics, qui passe par un diagnostic local, une concertation et proposition de végétalisation, la liste des actions et solutions, et les mesures de suivi et de contrôle des actions</p> <p>Des actions de sensibilisation et de pédagogie : accompagner les projets dans le diffus et les citoyens par des recommandations et outils pédagogiques sur le végétal en ville (liste de végétaux adaptés au climat du territoire, possibilités sur la désimperméabilisation des parcelles, etc.).</p> <p>Cette action contribuera significativement à l'objectif de préservation de la ressource en eau en favorisant l'infiltration des eaux dans les sols et ainsi la régénération des nappes souterraines.</p> <p>Dans ce cadre, un guide à destination des communes sera édité et diffusé.</p> <p>Le CAUE pourra de son côté :</p> <p>Accompagner les collectivités dans le cadre du dispositif départemental 20 000 arbres en Vaucluse. L'intervention du CAUE est prise en charge dans ce cadre à 90%.</p> <p>Compléter sa plaquette ("Guide conseil pour les communes "réalisée en lien avec le CDT) sur le volet environnemental (ilots de fraîcheur, prise en compte albédo, biodiversité, etc.).</p>	
PERIMETRE DE L'ACTION	CIBLES/BENEFICIAIRES
EPCI	Les communes Les citoyens et divers types d'usages (habitants, touristes, commerçants, etc.) Les entreprises, Les promoteurs
MAITRE D'OUVRAGE	PARTENAIRES
Communes /EPCI/ CAUE 84 / PNRL	AURAV, Associations, Gestionnaires, dont services espaces verts, et services techniques, prestataires de services, Concepteurs (urbanistes, paysagistes, architectes, promoteurs), Experts (écologues, pépiniéristes, etc.), Envirobat-BDM, ALTE Partenaires financiers : Région, Départements, Banque des Territoires, ADEME, Feader, participatif

PILOTAGE EPCI		BUDGET	
Techniciens : Service aménagement du territoire	Elu(s) : VP développement durable, VP urbanisme	Fonctionnement : Coût en termes d'animation, de mise en œuvre et de réalisation d'études Coûts en termes de gestion et entretien des espaces Montant à définir	Investissement : Coût des travaux sur les espaces publics
Dispositif/contractualisation associé		Moyens humains	

sc(EJse/da) réception en préfecture
 084 200040624-20201214-2020-153-DE
 Date de télétransmission : 18/12/2020
 Date de réception préfecture : 18/12/2020

Dispositif régional « 1 million d'arbres » et son Appel à Projets « Arbres en ville » Dispositif départemental « Planter 20 000 arbres en Vaucluse »	0,3
---	-----

PRINCIPALES ETAPES ET CALENDRIER	
2020	<ul style="list-style-type: none"> - Diagnostic échelle globale et typologies d'espaces, localisation des principales zones d'ICU (Ilots de Chaleurs Urbains) et IFU (Ilots de Fraîcheurs Urbains) - Elaboration d'un plan d'actions, dont ciblage des opérations exemplaires sur les projets publics ; et stratégie de sensibilisation et pédagogie - Traduction dans le PLU sous forme de CBS
2021	<ul style="list-style-type: none"> - Recherche de financement sur les projets publics, en investissement et en fonctionnement - Planification des travaux à réaliser sur les espaces publics avec les communes - Mise en œuvre des supports de communication et sensibilisation
2022-2023	<ul style="list-style-type: none"> - Lancement des études et démarrage des premiers projets sur les espaces publics

VOLET PCAET	ATTENUATION	ADAPTATION	QUALITE DE L'AIR
		X	X

SECTEUR(S) D'ACTIVITE	REGLEMENTAIRE	AUTRES
	Tertiaire Résidentiel	Urbanisme et aménagement Changement de comportement

IMPACTS	FAIBLE	MOYEN	FORT
Production ENR	X		
Réduction des consommations d'énergie		X	
Atténuation des émissions de GES			X
Réduction des polluants atmosphériques			X
Emplois créés		X	
Réduction des inégalités sociales			
Chiffre d'affaire local généré	X		
Maîtrise des dépenses de fonctionnement		X	
Préservation de la biodiversité			X

INDICATEURS DE RESULTAT	Nombres d'espaces publics végétalisés Nombre de m ² de végétal par habitant (critères de l'OMS : 9m ² /habitant)
-------------------------	---

MUTUALISATION AVEC COTELUB	Non
PROPOSITION CITOYENNE	Non

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20201214-2020-153-DE
Date de télétransmission : 18/12/2020
Date de réception préfecture : 18/12/2020



7

PLAN D' ACTIONS

AGIR ENSEMBLE SUR LE TERRITOIRE



- 7.1 Communiquer largement
- 7.2 Accompagner les changements de comportements
- 7.3 Co-construire avec les citoyens

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20201214-2020-153-DE
Date de télétransmission : 18/12/2020
Date de réception préfecture : 18/12/2020

7. AGIR ENSEMBLE SUR LE TERRITOIRE

7.1 COMMUNIQUER LARGEMENT

7.1.1 ELABORER UNE STRATEGIE DE COMMUNICATION AUTOUR DE LA TRANSITION ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE

Action n° 26
ELABORER UNE STRATEGIE DE COMMUNICATION AUTOUR DE LA TRANSITION ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE

Descriptif et objectif(s)	
<p>L'objectif est d'accélérer la transition énergétique et écologique par :</p> <p>La mise en œuvre d'une dynamique à l'échelle du territoire pour engager des actions de de transition énergétique en partageant les retours d'expérience de l'ensemble des acteurs du territoire et en valorisant les actions exemplaires.</p> <p>La sensibilisation des agents publics, du grand public et des écoles sur les différentes thématiques de la transition.</p> <p>Le recensement des associations locales et collectifs qui agissent déjà, des actions et initiatives des organismes et collectivités du territoire pour établir, par exemple, un recueil de ces acteurs, actions, évènements, outils afin de permettre à chacun de rejoindre une action de proximité. L'actualiser régulièrement et le diffuser dans tous les réseaux.</p> <p>Pour cela, il est nécessaire d'élaborer une stratégie commune de communication pour l'ensemble du territoire avec les différents acteurs du territoire.</p>	
Périmètre de l'action	Cibles/bénéficiaires
EPCI	Communes/Habitants
Maître d'ouvrage	Partenaires
EPCI/ALTE/PNRL/Collectifs citoyens	Personnel de la CCPAL (transversal) ALTE, SEV, SEDEL, PNRL

PILOTAGE EPCI		BUDGET	
Techniciens :	Elu(s) :	Fonctionnement :	Investissement :
Service communication, Service aménagement du territoire	VP développement durable, VP communication		
Dispositif/contractualisation associé		Moyens humains (ETP/an)	

PRINCIPALES ETAPES ET CALENDRIER	
2020	<ul style="list-style-type: none"> - Faire un état des lieux des outils de communication existants, des actions et des retours d'expériences des communes en matière de communication - Rédiger une stratégie de communication - Planifier des évènements de sensibilisation des agents publics, du grand public et des écoles : aux éco gestes, à la construction durable, aux éco – matériaux, nuit de la thermographie, café débat, - Réaliser un inventaire des actions et des acteurs liés aux projets de transition et le diffuser
2021	<ul style="list-style-type: none"> - Organiser les évènements de sensibilisation

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20201214-2020-153-DE
Date de télétransmission : 18/12/2020
Date de réception préfecture : 18/12/2020



	<ul style="list-style-type: none"> - Suivre les actions, les éco-investissements : avancement et bilans des communes - Communiquer sur les démarches initiées par les communes et leurs bilans
2022	<ul style="list-style-type: none"> - Planifier et organiser les événements de sensibilisation - Suivre les actions, les éco-investissements : avancement et bilans des communes - Communiquer sur les démarches initiées par les communes et leurs bilans
2023	<ul style="list-style-type: none"> - Planifier et organiser les événements de sensibilisation - Suivre les actions, les éco-investissements : avancement et bilans des communes - Communiquer sur les démarches initiées par les communes et leurs bilans

VOLET PCAET	ATTENUATION	ADAPTATION	QUALITE DE L'AIR
	X	X	X
SECTEUR(S) D'ACTIVITE CONCERNE	REGLEMENTAIRE		AUTRES
	TERTIAIRE		

IMPACTS	FAIBLE	MOYEN	FORT
Production ENR		X	
Réduction des consommations d'énergie		X	
Atténuation des émissions de GES		X	
Réduction des polluants atmosphériques		X	
Emplois créés			
Réduction des inégalités sociales			
Chiffre d'affaire local généré			
Maîtrise des dépenses de fonctionnement		X	
Préservation de la biodiversité			

INDICATEURS DE RESULTAT	<p>Bilans des actions communiquées : en nombre, investissements, avancement</p> <p>Nombre de communication annuelle sur la transition énergétique dans les communes</p>
-------------------------	---

MUTUALISATION AVEC COTELUB	Oui
AVIS CITOYEN	Oui

Accusé de réception en préfecture
 084-200040624-20201214-2020-153-DE
 Date de télétransmission : 18/12/2020
 Date de réception préfecture : 18/12/2020



7.2 ACCOMPAGNER LES CHANGEMENTS DE COMPORTEMENT

7.1.1 ENCOURAGER LES CITOYENS A DES COMPORTEMENTS ECORESPONSABLES

Action n° 27

Encourager les citoyens à des comportements éco-responsables

Descriptif et objectif(s)

Il existe déjà depuis de nombreuses années des collectifs citoyens très dynamiques sur le territoire œuvrant pour la transition énergétique et écologique. L'action vise notamment à s'appuyer sur eux pour renforcer cette dynamique en accompagnant les citoyens (individuellement ou en groupe ciblés) vers des comportements écoresponsables dans leurs modes de vie et dans leur milieu de travail. Pour cela, différents outils seront proposés et mis en œuvre notamment pour lever les freins psycho-sociologiques au changement de comportement et valoriser les comportements exemplaires.

Différents outils déjà expérimentés sur le territoire seront développés :

- **Familles à énergie positive (devenu DECLICS en 2019)**

Il s'agit d'un défi⁸ proposé à des volontaires réunis en équipes et menés par un capitaine, de faire le pari de réduire d'au moins 8 % leurs consommations d'énergie et d'eau, particulièrement durant l'hiver, en appliquant simplement des éco-gestes. Il a été mis en place par les Centrales Villageoises du Pays d'Aigues avec des scores individuels dans chaque équipe entre -22 % et - 41 % et des scores moyens par équipe entre -11 et - 19%. Une animation et une communication de territoire est nécessaire pour le succès de cette action.

- **Famille à alimentation positive**

Cette action s'inscrit dans le cadre d'un projet de coopération LEADER animé par le Parc du Luberon. Le défi Familles à Alimentation Positive⁹ est inspiré du défi Familles A Énergie Positive. Son objectif est de démontrer de manière conviviale que l'on peut avoir une alimentation savoureuse, bio et locale, sans augmenter son budget alimentaire.

- **Conversation carbone¹⁰**

À travers six ateliers de 2 heures répartis sur 4 mois, les participants aborderont les questions liées à l'énergie, l'eau, la mobilité, l'alimentation, la consommation et les déchets. Ces rendez-vous conviviaux et participatifs vous invitent à échanger sur vos pratiques en petits groupes à travers des ateliers, des jeux et la mise en place d'un plan d'action personnalisé visant à réduire concrètement votre empreinte carbone. En 2019, quatre groupes ont été constitués dans le Vaucluse (Roussillon, Viens et Avignon).

- **Pratiques éco-exemplaires dans le travail**

Proposé par l'ALTE il s'agit de réaliser des :

- ✓ Diagnostics ciblés sur les enjeux environnementaux locaux et les pratiques en vigueur dans le travail (Détermination d'indicateurs d'éco-exemplarité, Propositions pour la pérennisation des bonnes pratiques, Bilan, évaluation et suivi),
- ✓ Formations « travailler pour un territoire éco-exemplaire »

- **Famille zéro déchets¹¹**

L'objectif est de réduire la production de déchets ménagers en favorisant tout ce qui peut être acheté en vrac ou en panier, en triant les emballages pour qu'ils puissent être utilisés, en disposant d'un compost individuel ou collectif.

- **Opération « Economisons l'eau du Luberon » du PNRL¹²**

Formations gratuites à destination des agents des collectivités, des élus et des professionnels.

- **Ambassadeurs de la mobilité et du tri**

-

⁸ <http://www.familles-a-energie-positive.fr/>

⁹ <https://www.famillesaalimentationpositive.fr/presentation-du-defi/presentation-generale-des-defis/>

¹⁰ <https://conversations-carbone.fr/>

¹¹ <https://www.famillezerodechet.com/>

¹² <https://www.parcduluberon.fr/un-quotidien-a-preserver/milieux-naturels-et-biodiversite/eaux-et-rivieres/ecosystemes>

Accusé de réception en préfecture
084 200540824-20201214-2020-153-DE
Date de télétransmission : 18/12/2020
Date de réception préfecture : 18/12/2020

Périmètre de l'action	Cibles/bénéficiaires
EPCI	Citoyens et groupes de citoyens
Maître d'ouvrage	Partenaires
ALTE, Associations citoyennes, PNRL	Communes, entreprises, associations locales

PILOTAGE EPCI		BUDGET	
Techniciens : Service communication, Chargé de mission PCAET	Elu(s) : VP développement durable, VP communication	Fonctionnement :	Investissement :
Dispositif/contractualisation associé		Moyens humains (ETP/an)	
		1 ETP	

PRINCIPALES ETAPES ET CALENDRIER	
2020	- Montage du dossier de financement auprès de l'ADEME - Identification des associations relais pour recruter les citoyens ou groupe de citoyens
2021	- Réalisation des actions
2022	- Réalisation des actions
2023	- Réalisation des actions

VOLET PCAET	ATTENUATION	ADAPTATION	QUALITE DE L'AIR
	X	X	X

SECTEUR(S) D'ACTIVITE CONCERNE	REGLEMENTAIRE(S)	AUTRE(S)
	Résidentiel Transport	

IMPACTS	FAIBLE	MOYEN	FORT
Production ENR	X		
Réduction des consommations d'énergie			X
Atténuation des émissions de GES			X
Réduction des polluants atmosphériques			X
Emplois créés			
Réduction des inégalités sociales			
Chiffre d'affaire local généré	X		
Maîtrise des dépenses de fonctionnement			X
Préservation de la biodiversité			

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20201214-2020-153-DE
Date de télétransmission : 18/12/2020
Date de réception préfecture : 18/12/2020

INDICATEURS DE RESULTAT	- Nombre de citoyens ayant participé
ACTION MUTUALISEE AVEC CCPAL	Oui
PROPOSITION CITOYENNE	Oui

7.3 CO-CONSTRUIRE AVEC LES CITOYENS

7.2.1 CREER ET ANIMER UN CLUB CITOYEN

Action n° 28
CREER ET ANIMER UN CLUB CITOYEN

Descriptif et objectif(s)	
<p>Il est proposé de s'appuyer sur la plateforme citoyenne déjà créée sur le territoire et sur le conseil de développement pour créer et animer un club citoyen qui soit représentatif du territoire, des communes, des associations et des habitants en intégrant un principe de parité et d'indépendance.</p> <p>Les objectifs de ce club pourraient être les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Contribuer au renforcement de la démocratie participative autour de la transition énergétique/écologique, - Donner des avis motivés, - Proposer des actions et agir pour participer à leur mise en œuvre, - Contribuer au suivi du PCAET. <p>Le club citoyen sera une instance consultative qui intervient dans le processus de décision dans une démarche de co-construction et d'évaluation participative avec l'EPCI. Les décisions finales relèvent des instances délibérantes de l'EPCI.</p> <p>L'action a pour objectif de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Définir les objectifs, la composition et le mode de désignation du club citoyen <p>Les membres du club citoyen pourront être :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Soit volontaires notamment les représentants des associations du territoire, - Soit désignés par tirage au sort à partir des listes électorales (1 homme, 1 femme par commune par exemple). ▪ Coconstruire une charte du club précisant sa déontologie, les engagements de ses membres et ses modalités de fonctionnement ▪ Réunir le club et contribuer à son animation <p>L'appellation « club citoyen » n'est pas définitive et fera l'objet de discussions concertées lors de sa création.</p>	
Périmètre de l'action	Cibles/bénéficiaires
EPCI	Citoyens et leurs représentants associatifs
Maître d'ouvrage	Partenaires
EPCI / Collectifs citoyens	EPCI, communes, associations locales, ALTE, PNRL

PILOTAGE EPCI		BUDGET	
Techniciens :	Elu(s) :	Fonctionnement :	Investissement :
Chargé de mission PCAET	VP développement durable, VP communication		
Dispositif/contractualisation associé		Moyens humains (ETP/an)	
		0,1 ETP	

PRINCIPALES ETAPES ET CALENDRIER	<p>Accusé de réception en préfecture 084-200040624-20201214-2020-153-DE Date de télétransmission : 18/12/2020 Date de réception préfecture : 18/12/2020</p>
----------------------------------	--

2020	- Validation de la composition du club et des modalités de désignation des membres - Constitution du club citoyen - Rédaction de la charte du club citoyen - 1ère réunion du club citoyen
2021	- 2 réunions du club citoyen
2022	- 2 réunions du club citoyen
2023	- 2 réunions du club citoyen

VOLET PCAET	ATTENUATION	ADAPTATION	QUALITE DE L'AIR
	Non applicable	Non applicable	Non applicable

SECTEUR(S) D'ACTIVITE CONCERNE	REGLEMENTAIRE(S)	AUTRE(S)
		Gouvernance

IMPACTS	FAIBLE	MOYEN	FORT
Production ENR	Non applicable		
Réduction des consommations d'énergie			
Atténuation des émissions de GES			
Réduction des polluants atmosphériques			
Emplois créés			
Réduction des inégalités sociales			
Chiffre d'affaire local généré			
Maîtrise des dépenses de fonctionnement			
Préservation de la biodiversité			

INDICATEURS DE RESULTAT	Constitution du club citoyen
-------------------------	------------------------------

ACTION MUTUAISEE AVEC LA CCPAL	Oui
PROPOSITION CITOYENNE	Oui

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20201214-2020-153-DE
Date de télétransmission : 18/12/2020
Date de réception préfecture : 18/12/2020



ANNEXES

MEMBRES DU COMITE DE PILOTAGE INTERNE MUTUALISE AVEC COTELUB

Membres du COPIL interne mutualisé			Présence
COMITE DE SUIVI			
Chef de projet aménagement et développement durable à la CCPAL	EYSSETTE	Marion	Oui
Elue en charge du PCAET à COTELUB VP transition énergétique et communication	GRELET	Béatrice	Oui
Chargé de mission PCAET mutualisé CCPAL/COTELUB	LAJARGE	Jonas	Oui
Directrice de l'aménagement du Territoire à COTELUB	PERERA	Flore	Oui
Elu en charge du PCAET à la CCPAL VP développement durable	SACCO	Frédéric	Oui
AMO PCAET pour COTELUB et la CCPAL	SAVANNE	Denis	Oui
CCPAL			
Président	RIPERT	Gilles	Oui
DGS	BOHN	Emmanuel	Oui
Service Eau et Assainissement	PAQUETEAU	Fabrice	
	STOLPE	Clara	Oui
Service Culture-Tourisme	LEGLINEL	David	Oui
Service Patrimoine	GIORDANA	Christophe	
	POUGET	Lionel	Oui
Service Développement économique	BOVAS	Julie	Oui
	GAY	Christelle	Oui
Elu.e.s de la commission développement durable titulaires ou suppléants au conseil communautaire	ESPINOSA	Marcia	Oui
	KADLER	Marie-Christine	Oui
	LETTERON	Gaëlle	Oui
	MAGNE	Gisèle	Oui
	MALBEC	Christian	
	MILLE	Luc	
	MURAT	Elisabeth	
	PERELLO	Didier	Oui
	RAVOIRE	Michelle	
	SALLIER	Guy	Oui
SALVAUDON	Aline	Oui	
COTELUB			
Président	FABRE	Paul	Oui
DGS	LOVISOLO	Frédérique	Oui
DST	VEYRET	Fabien	Oui

Accusé de réception en préfecture
 Fabien 200040624-20201201-2020-153-DE
 Date de télétransmission : 18/12/2020
 Date de réception préfecture : 18/12/2020

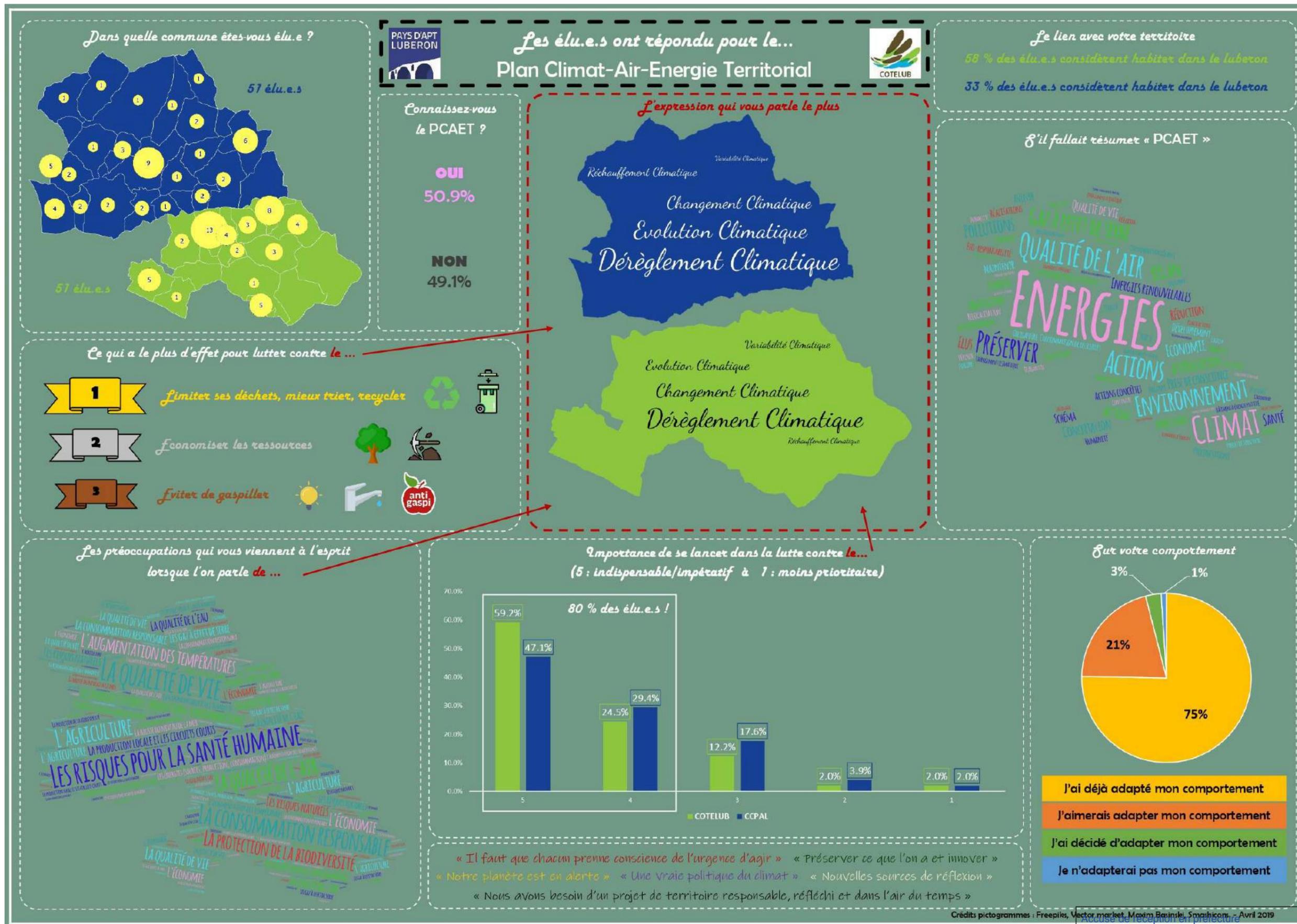
Chargé de mission Mobilité	AMBLARD	Nicolas	Oui
Attractivité	MILESI	Amandine	Oui
GEMAPI	FAGES	Damien	Oui
Petite Enfance	MARTINEZ	Daphné	Oui
Jeunesse	DELAYE	Olivier	Oui
Service Urbanisme	RHE	Cécile	Oui
Sous-groupe de la commission transition énergétique	BARNOUIN	Monique	Oui
	DECUIGNIERES	Jacques	Oui
	DE VILLEBONNE	Alain	Oui
	JEAN	Geneviève	Oui
	RICHAUD	Joëlle	Oui
	SABATER	Nicole	Oui

LISTE DES STRUCTURES INVITEES AUX ATELIERS THEMATIQUES ET AU COPIL EXTERNE MUTUALISE N°3 RELATIF AU PLAN D' ACTIONS.

Structure	Présence aux ateliers / COPIL
Action Logement	
ADEME	Oui
ALTE	Oui
ANAH 04	
ANAH 84	
Apt (OPAH RU)	
AOC Luberon	
ARPE	Oui
Association d'entrepreneurs COTELUB	
Association CASPERE	Oui
Association J'ANSOUIIS	Oui
AURAV	
Bio de Provence	Oui
CAUE 84	Oui
CBE d'APT	
CBE Pertuis	
CCI 04	
CCI 84	Oui
CCPAL	Oui
CD 04	
CD 84	Oui
Centrales Villageoises du Pays d'Aigues	Oui
Centre Forestier (la Bastide des Jourdans)	
Centre social l'Aiguier (La Tour d'Aigues)	Oui
Chambre d'Agriculture 04	
Chambre d'Agriculture 84	Oui
Chambre des métiers 04	
Chambre des métiers 84	Oui
Compagnons Bâtisseurs	Oui
Communes Forestières	Oui
Collectif le FIL Villelaure AIL Cucuron SOS Durance Vivante Sud Luberon Zéro Déchet	Oui
Collectif Transition en Pays d'Apt	Oui
Conseil de développement du Pays d'Apt	Oui

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20201214-2020-153-DE
Date de télétransmission : 18/12/2020
Date de réception préfecture : 18/12/2020

CRPF	Oui
DDT 84	Oui
DDT 04	
DREAL	
ENEDIS	Oui
Energie Partagée	Oui
Entreprises du Pays d'Aigues	
FNE 04	
FNE 84	
GCAPA	
GRDF	Oui
INAO	
Initiative Luberon	Oui
LPO	
Luberon Nature	
ONF	
PNRL	Oui
Région SUD PACA	
SEV	Oui
SIRCC	
SIRTOM	Oui
SIVOM	
SMAVD	
SOLIHA	
Syndicat Durance Ventoux	
UDAP 04	
UDAP 84	
Vaucluse Provence Attractivité	
Vélo Loisir Provence	



Les thématiques prioritaires : CCPAL

- 1** Diminuer les dépenses énergétiques (logements, habitations, bureaux...)
- 2** Aménager en préservant le patrimoine naturel, la santé et la qualité de vie
- 3** Promouvoir une consommation et une gestion des déchets responsables

=

≠

≠

Les thématiques prioritaires : COTELUB

- 1** Diminuer les dépenses énergétiques (logements, habitations, bureaux...)
- 2** Accompagner les entreprises et les industries en faveur de leur lutte contre le dérèglement climatique
- 3** Faciliter les déplacements et limiter leurs émissions

Quelles sont les actions déjà menées sur votre territoire ?

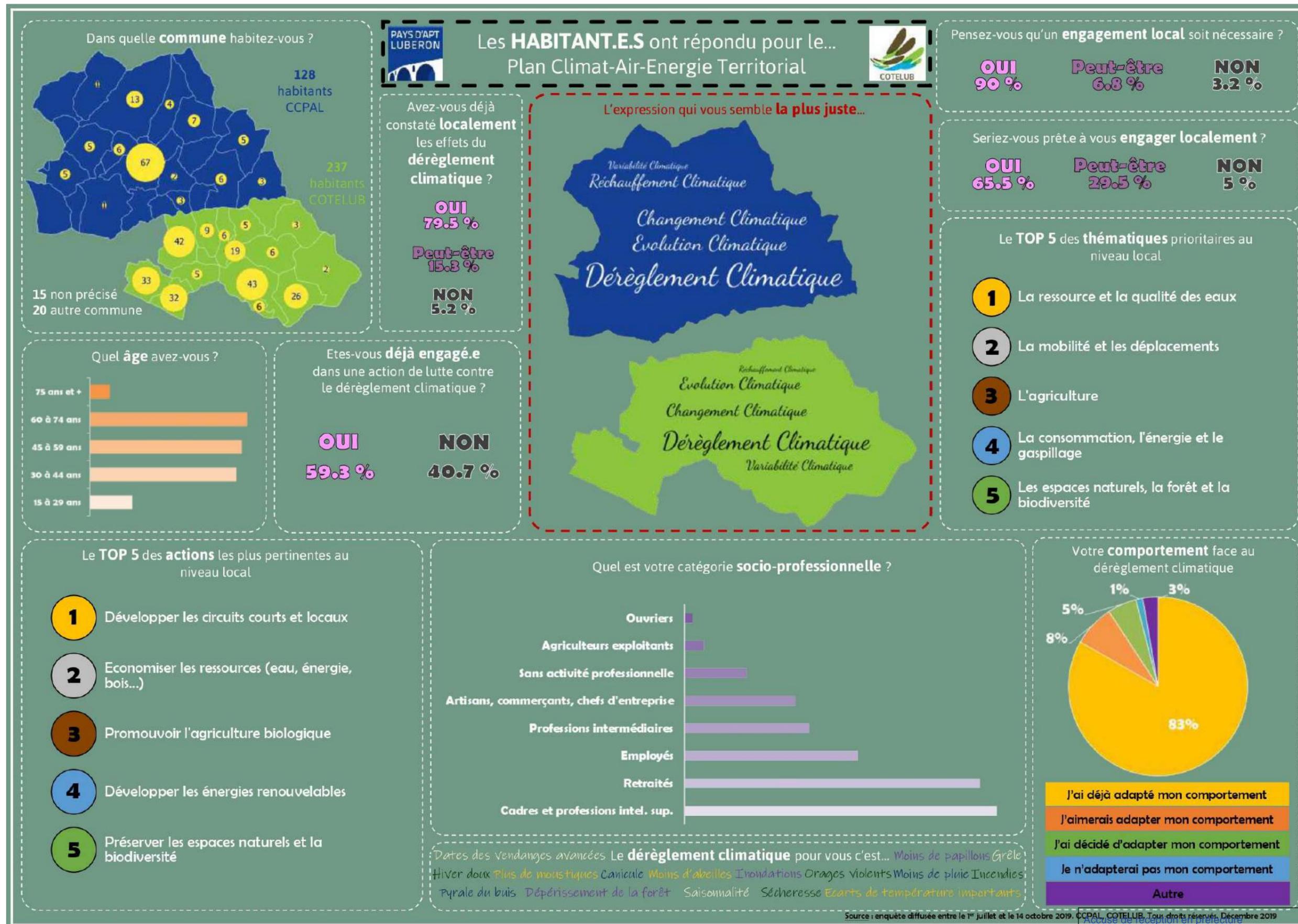


Vos propositions d'actions !



Crédits pictogrammes : Freepix, Vector market, Maxim Bainski, Smashicons - Avril 2019

Accuse de réception en préfecture
084-200040624-20201214-2020-153-DE
Date de télétransmission : 18/12/2020
Date de réception préfecture : 18/12/2020



PLAN DE COMMUNICATION ET DE CONCERTATION

PLAN DE CONCERTATION ET DE COMMUNICATION AUTOUR DES PCAET

Version du 06 décembre 2019

1. OBJECTIFS ET PRINCIPES DU PLAN

Le plan de concertation et de communication vise notamment les trois objectifs suivants :

- **Répondre à la réglementation**

Il est rappelé que la loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte positionne les intercommunalités de plus de 20.000 hab. comme animateur et coordinateur de la transition énergétique au sein de leur territoire¹³. Le décret d'application relatif au PCAET du 28 juin 2016 précise notamment :

- ✓ **Art : R. 229-53** : « La collectivité qui engage l'élaboration du PCAET en définit les modalités d'élaboration et de concertation. »
- ✓ **Art : R. 229-51 III** : « Le programme d'actions (du PCAET) [...] définit des actions à mettre en œuvre par les collectivités territoriales concernées et l'ensemble des acteurs socio-économiques, y compris les actions de communication, de sensibilisation et d'animation en direction des différents publics et acteurs concernés. [...] Il précise les moyens à mettre en œuvre, les publics concernés, les partenariats souhaités [...] pour les principales actions envisagées. »
- **Faire émerger des porteurs de projets et cibler les actions des deux EPCI**

La logique des PCAET des deux EPCI n'est pas d'aboutir à un plan d'action pléthorique qu'ils ne seraient pas en mesure de mettre en œuvre mais de cibler leur intervention autour d'actions ambitieuses et fédératrices relevant notamment de leurs champs de compétences dans un esprit de synergie et de mutualisation entre CCPAL et COTELUB mais aussi avec les communes qui les compose et les acteurs socio-économiques de leur territoire respectif.

Pour cela, la concertation et de la communication doivent permettre notamment de :

- ✓ Recueillir les besoins/demandes des communes et des acteurs socio-économiques de terrain qui pourront être transformés, le cas échéant, en actions mutualisées dont la maîtrise d'ouvrage sera assurée par les EPCI,
- ✓ Susciter des envies d'agir et faire émerger des actions dont la maîtrise d'ouvrage sera assurée par d'autres acteurs (communes, chambres consulaires, entreprises, acteurs associatifs, PNRL, ALTE, etc.).
- **Profiter de la démarche d'élaboration des PCAET pour informer et sensibiliser le plus largement possible les habitants et usagers du territoire à la transition énergétique.**

La mise en œuvre des actions de communication reposera notamment sur des interventions :

- **Auprès des réseaux d'acteurs déjà animés ou en lien avec les EPCI**

¹³ Loi TECV du 17 août 2015 : « Art. L. 2224-34.-Les établissements publics de coopération intercommunale, lorsqu'ils ont adopté le plan climat-air-énergie territorial, **sont les coordinateurs de la transition énergétique. Ils animent et coordonnent, sur leur territoire, des actions dans le domaine de l'énergie** en cohérence avec les objectifs du plan climat-air-énergie territorial et avec le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie, en s'adaptant aux caractéristiques de leur territoire ».

RESEAUX D'ACTEURS	
CCPAL	COTELUB
Comités de site	Centrales Villageoises du Pays d'Aigues
Acteurs de l'habitat	Collectif citoyen FIL
Collectif Transition en Pays d'Apt	Association SOS Durance vivante
	Association Sud Luberon zéro déchet
	AIL Cucuron

Liste d'acteurs non exhaustive

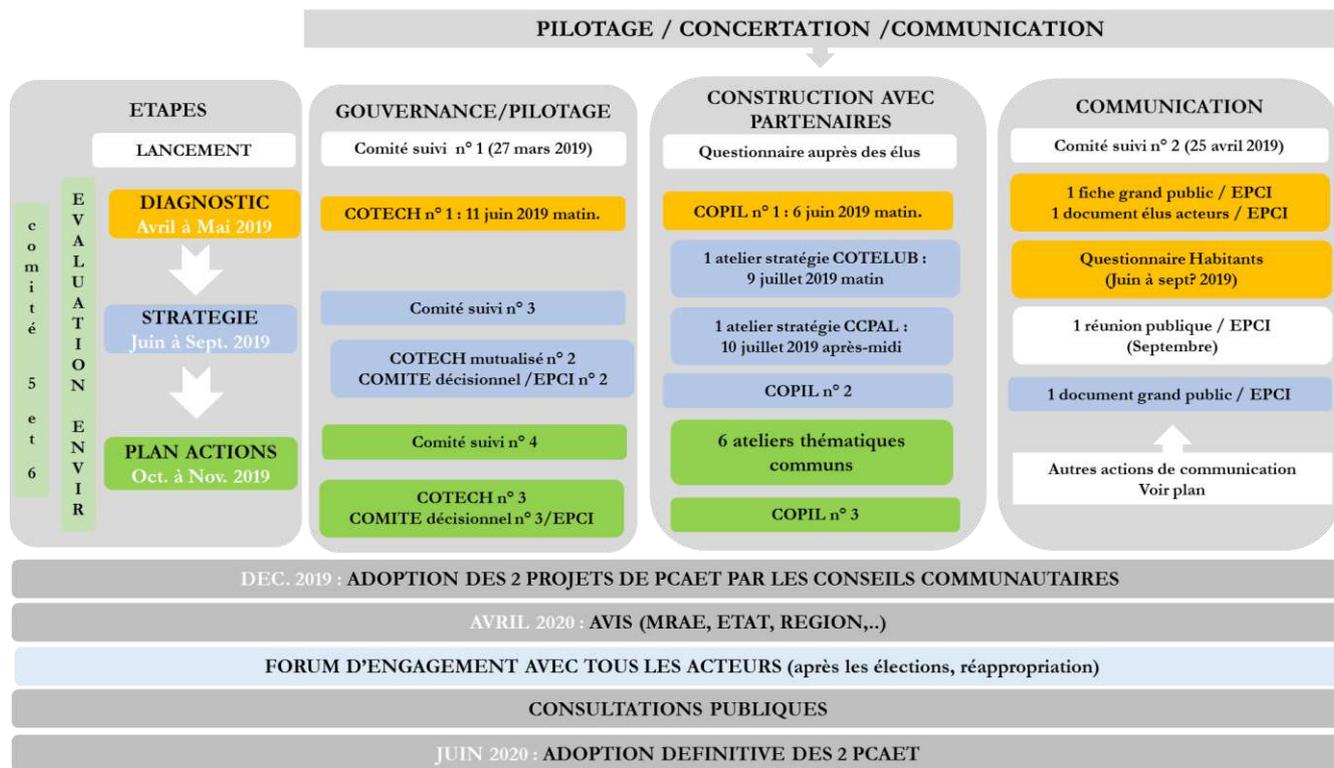
- Lors d'événements déjà programmés dans les territoires
 - DD Festival de Cadenet

- Lors d'événements spécifiques dédiés au PCAET

- **Auprès des relais** : presse, radio, supports de communication des collectivités,

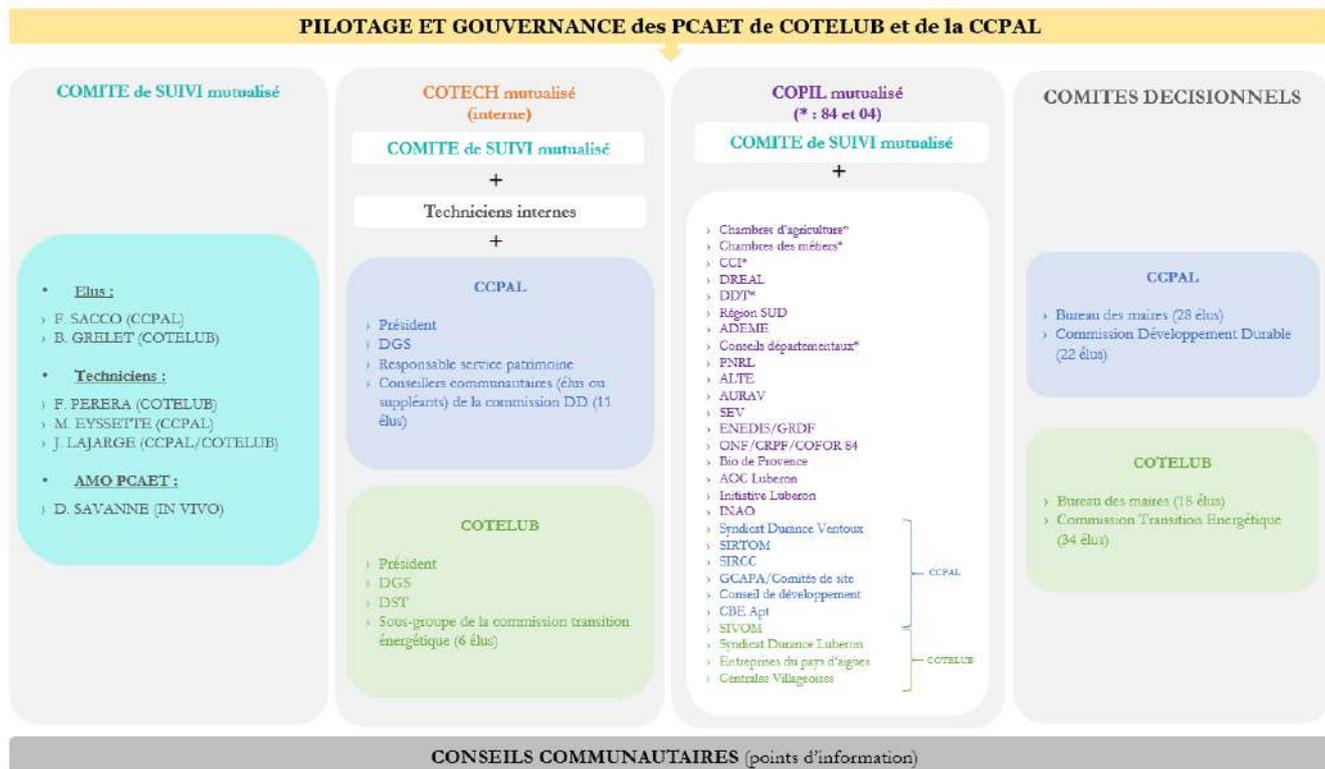
2. VUE D'ENSEMBLE

Les différents temps/outils de pilotage, de gouvernance, de concertation et de communication mis en œuvre aux différentes étapes d'élaboration du PCAET sont synthétisés dans la figure ci-dessous :



3. INSTANCES DE PILOTAGE ET DE GOUVERNANCE

Les compositions des instances de pilotage et de gouvernance du PCAET sont récapitulées dans la figure ci-dessous :



4. CONCERTATION

Les différents temps de concertation sont présentés dans le tableau suivant :

ETAPE DU PCAET : PREFIGURATION	
Type	Date
Questionnaire élus	08/02/2019 au 15/03/2019

ETAPE DU PCAET : DIAGNOSTIC	
Type	Date
COFIL externe	06/06/2019
COFIL interne	11/06/2019
Questionnaire habitants	01/07/2019 au 14/10/2019

ETAPE DU PCAET : STRATEGIE	
Type	Date
Séminaire stratégie élus COTELUB	09/07/2019
Séminaire stratégie élus CCPAL	10/07/2019
Réunion publique CCPAL	20/09/2019
Réunion publique COTELUB	27/09/2019
COFIL interne	03/10/2019
COFIL externe	10/10/2019

ETAPE DU PCAET : PLAN D'ACTION	
Type de concertation	Date
Ateliers thématiques Agriculture/forêts et Adaptation au changement climatique	15/10/2019
Ateliers thématiques mobilité et patrimoine public	18/10/2019
Ateliers thématiques entreprises et rénovation de l'habitat	29/10/2019
COFIL externe	21/11/2019
COFIL interne	28/11/2019

ETAPE DU PCAET : VALIDATION DU PCAET	
Type de concertation	Date
Vote en conseil communautaire CCPAL	12/12/2019

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20201214-2020-153-DE
Date de télétransmission : 18/12/2020
Date de réception préfecture : 18/12/2020

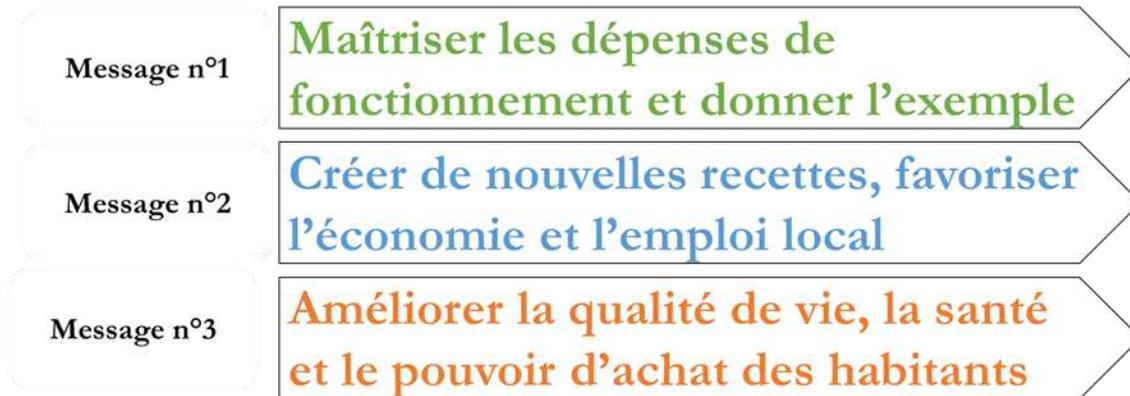
Vote en conseil communautaire COTELUB	19/12/2019
Forum d'engagement	A venir

5. COMMUNICATION

PRINCIPAUX MESSAGES

Les objectifs du PCAET et les actions de transition énergétique qui y seront inscrites seront présentées comme une stratégie « sans regret » c'est-à-dire qui offre des opportunités aux deux territoires non seulement pour lutter contre le réchauffement climatique et s'y adapter mais aussi autour des trois principaux messages suivants (retours d'expérience des élus de la région SUD PACA) :

**LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE :
LUTTER ET S'ADAPTER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE
MAIS C'EST AUSSI UNE POLITIQUE SANS REGRET QUI PERMET DE :**



Ces messages doivent prendre en compte des éléments issus de la sociologie de la décision ou de la psychosociologie, notamment :

- **La dépendance au sentier déjà emprunté** (je fais plus facilement ce que j'ai déjà fait),
- **L'adhésion à la norme sociale** (j'ai envie de faire comme la majorité),
- **Les fenêtres d'opportunités politiques** (il existe des moments de plus grande réceptivité politique).

6. ACTIONS

6.1. SITES INTERNET

Les deux EPCI ont déjà leurs pages dédiées à la transition énergétique/PCAET. Celles-ci ont été alimentées régulièrement de différentes informations au fur et à mesure de l'avancement de la démarche.

6.2. TRAIT D'UNION CCPAL / NEWSLETTER COTELUB

Les informations suivantes ont été apportées :

CCPAL	COTELUB	Contenus
Mai 2019		Annonce du résultat du questionnaire auprès des élus avec renvoi sur le site internet

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20201214-2020-153-DE
Date de télétransmission : 18/12/2020
Date de réception préfecture : 18/12/2020

	Juillet 2019	
Septembre 2019	Sept./Oct./Nov. 2019	Dossier plus complet sur Diagnostic/ Stratégie et retour réunion publique

Voir articles sur les sites web des intercommunalités :

<https://www.paysapt-luberon.fr/>

<http://www.cotelub.fr/>

6.3. RELAIS PRESSE ET COMMUNES

Le relais de ces informations (voir ci-dessus) est fait auprès des communes (contenus, illustrations et renvois sur site internet) afin qu'elles puissent s'en servir si elles le souhaitent.

Les communiqués de presse sont faits lorsqu'il y aura des présentations officielles ouvertes à la presse.

6.4. RADIOS

Les partenariats suivants ont été mis en place :

- Pour CCPAL : un spot radio a été enregistré le lundi 09 septembre et a été diffusé la semaine qui a précédé la réunion publique du vendredi 20 septembre.
- Pour COTELUB : pas de partenariat radio envisagé.

6.5. QUESTIONNAIRE AUX ELUS

Un questionnaire a été adressé au 611 élus communaux de la CCPAL et de COTELUB en février/mars 2019.

Ses objectifs étaient les suivants :

- Sensibiliser l'ensemble des élu(e)s aux enjeux Climat, Air, Energie sur le territoire
- Recueillir les sensibilités et les priorités d'actions
- Etre source d'inspiration pour que l'élaboration du PCAET se fasse en cohérence avec le territoire et ses élu(e)s.

6.6. QUESTIONNAIRE POUR LE GRAND PUBLIC

Un questionnaire à destination du grand public a été diffusé le 1^{er} juillet 2019.

Ce questionnaire existe sous forme d'un formulaire en ligne.

Objectifs :

- Mieux comprendre les perceptions, les attentes et les pratiques des habitants en matière de changement climatique et transition énergétique
- Recueillir des propositions d'action des habitants pour co-construire le projet avec leurs préconisations, idées et impressions.

Modalités de construction

- Travail en interne : aller-retour CCPAL/COTELUB (début juin)
- Travail en externe : PNRL / ALTE (semaine du 10 juin)
- Reformulation et mise en forme confiée à un prestataire (semaine du 17 juin)
- Validation élus : B. GRELET / F. SACCO (semaine du 24 juin)
- Finalisation formulaire le 28 juin
- Diffusion et mise en ligne le 1^{er} juillet.

Cible

L'ensemble des habitants de COTELUB et de la CCPAL

Diffusion :

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20201214-2020-153-DE
Date de télétransmission : 18/12/2020
Date de réception préfecture : 18/12/2020

- Date : du 1^{er} juillet au 14 octobre
- Modalités de diffusion :
 - Site internet : CCPAL, COTELUB – OTI Pays d'Apt Luberon, OTI COTELUB – Communes – Partenaires (PNRL, ALTE 84, ...).
 - Réseaux sociaux (Facebook CCPAL,
 - Evènements : Présentiel lors de certaines manifestations (journée des associations, jours de marchés, Rencontre « entrepreneur et territoire » du 27 juin, fêtes communales (?), évènements partenaires (PNRL, ALTE...) ...à prospecter...)
 - En dépose + box retour questionnaire :
 - Structures de la CCPAL (Accueil général CCPAL, Conservatoire, multi-accueils, OTI + Bureau Information Touristique ...), Partenaires (communes, Lou Pasquié...etc.)
 - Structures de COTELUB (Siège, pôle environnement, crèches, OTI
 - Presse : Vaucluse Matin, LA Provence, Les Echos du Mardi, La Cerise, le Pays d'Apt / Dossier de presse complet (rédaction article spécifique avec renvoi vers questionnaire + infos sur réunion publique de septembre) + Communiqué de presse (relance)
 - Magazines : Trait d'Union CCPAL sortie prévue 1^{ère} semaine de septembre – gazette communale, Lettre d'information COTELUB sortie fin juillet.
 - Affiche : Annonce réunion publique du 20 septembre et du 27 septembre + questionnaire – 1^{ère} vague affichage à partir de fin août – 2^{ème} vague affichage mi-septembre. Intégration à l'affiche d'un QR Code – Quantité prévue / 50 affiches pour COTELUB, 100 affiches pour le CCPAL.
 - Flyers (uniquement CCPAL) : même objectif que l'affiche en plus petit et en plus d'exemplaires
 - Radios : Spot radio (Comète FM) pour la CCPAL
 - DD festival de Cadenet (COTELUB) : le 12 octobre

Synthèse des résultats :

- Une première analyse sera faite pour être présentée aux réunions publiques de septembre.
- Possibilité de laisser du temps après la réunion publique pour obtenir davantage de réponses, notamment en se greffant à des évènements existants (salons, forums, festivals, etc.)
- Première analyse pour les réunions publiques des 20 et 27 septembre
- Analyse finale courant novembre.

6.7. REUNIONS PUBLIQUES

Dates et lieux :

20 septembre à 18h à la Maison du Livre et de la Culture à Bonnieux pour la CCPAL

27 septembre à 18h à la Mairie d'Ansouis pour COTELUB

Objectifs :

- Lancement public de la démarche
- Sensibiliser les élus, les habitants et les acteurs socio-économiques à la transition énergétique
- Susciter des dynamiques locales pour favoriser un engagement de tous (communes, acteurs socio-économiques, habitants, ...) autour de la transition énergétique
- Faire émerger des actions qui puissent, le cas échéant, être intégrées au PCAET et portées par des acteurs locaux (communes, acteurs socio-économiques, habitants, ...).
- Proposer aux personnes présentes de répondre au questionnaire
- Une fois les réponses données, présentation des premiers résultats.

Modalités/Déroulé :

- Temps 1 : INTRODUCTION (15 min.)

<p>Accusé de réception en préfecture 084-200040624-20201214-2020-153-DE Date de télétransmission : 18/12/2020 Date de réception préfecture : 18/12/2020</p>
--

- Temps 2 : INFORMER (présentation), environ 45 minutes avec réponses aux questions et échanges.
 - Principaux impacts déjà observés et attendus du changement climatique pour le territoire
 - Un PCAET c'est quoi ?
 - Les enjeux pour le territoire (données issues du diagnostic)

- Temps 3 : RECUEILLIR DES PROPOSITIONS POUR AGIR (ateliers entre les participants), environ 1h15

Quelles sont les actions concrètes de transition énergétique/écologique dont vous souhaiteriez en priorité l'amplification ou la réalisation nouvelle dans votre bassin de vie ?

- ✓ Réflexions individuelles (5 min.).

Chaque participant note sur deux post-it jusqu'à trois actions concrètes de transition énergétique/écologique dont il souhaiterait l'amplification ou la réalisation nouvelle dans son bassin de vie.

- Pour se déplacer,
- Pour se loger,
- Pour consommer.
- ✓ Partage entre membres du même sous-groupe (30 min.)
 - Chaque participant présente à tour de rôle à son groupe ses propositions d'action
 - Le rapporteur constitue une liste rassemblant l'ensemble des propositions d'action
 - Chaque participant vote à l'aide de trois gommettes pour les actions qui lui semble prioritaires
- ✓ Partage en plénière (5 min. par rapporteur)
 - Chaque rapporteur partage avec l'ensemble des participants les propositions d'action de son sous-groupe.
 - Les listes de chaque groupe sont affichées sur les murs.
- Temps 4 : COLLATION

6.8. ATELIERS THEMATIQUES

Six ateliers thématiques sont organisés les 15, 18 et 29 octobre afin de co-construire les plans d'actions du PCAET de la CCPAL et de celui de COTELUB.

Durant tout le processus d'élaboration de ces deux Plans Climat, plusieurs associations ont pris contact avec nous, intéressés par la démarche et désireux de s'investir à nos côtés.

Ainsi, en plus des membres du comité de pilotage externe, ces associations et collectifs ont été invités aux ateliers thématiques afin de co-construire avec nous les plans d'actions.

Lors du dernier comité de pilotage, le 21/11, ils ont également été invités pour la présentation des plans d'actions formalisés.

6.9. SEMINAIRE D'APPROPRIATION

Un séminaire d'appropriation sera organisé pour les nouveaux élus installés dans les nouveaux communautaires à partir du printemps 2020 et avant l'adoption définitive du Plan Climat.

Ses objectifs seront :

- De se saisir des enjeux climat, air, énergie du territoire ;
- S'approprier le plan d'actions ;
- Synthétiser les avis recueillis dans le cadre de la procédure réglementaire de validation ;
- Prioriser les investissements nécessaires à la mise en œuvre du Plan Climat.

6.10. FORUM D'ENGAGEMENT

Le forum d'engagement aura lieu après l'adoption du PCAET, en présence de l'ensemble des acteurs de la démarche et des élus.

Il aura pour objectif de fédérer et de formaliser le partenariat multi-acteurs (acteurs institutionnels, associations, financeurs, etc.) déjà mobilisés lors de l'élaboration. Il contribuera à mettre en place une gouvernance innovante pour la CCPAL en poursuivant la mutualisation avec COTELUB et à asseoir la légitimité des EPCI en qualité de coordinatrice de la transition énergétique au sein de leur territoire.

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20201214-2020-153-DE
Date de télétransmission : 18/12/2020
Date de réception préfecture : 18/12/2020



PLAN CLIMAT

Financiers



Collectivité partenaire



Partenaires techniques

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20201214-2020-153-DE
Date de télétransmission : 18/12/2020
Date de réception préfecture : 18/12/2020